

La pierre de la cathédrale de Reims

-- Annexes --

Les sources et extraits tirés de la bibliographie sont présentés chronologiquement. Les passages ne concernant pas directement la cathédrale de Reims mais d'autres monuments - choisis comparables pour ce qui est de la pierre mise en oeuvre - sont présentées en *italique*.

Certains passages concernant une pierre différente ou probablement différente (grès ou grès bâtard, meulière, blocaille ...) mais paraissant intéressants (notamment pour les périodes les plus anciennes) ont été conservés.

13e siècle - 14e siècle

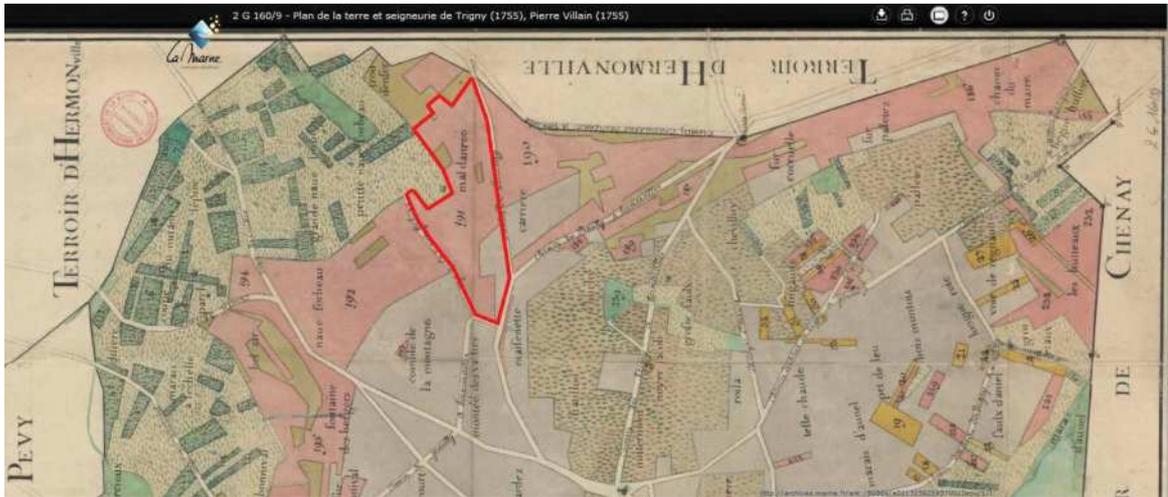
- **6 mars 1251** (biblio) cité dans Pierre Varin : *Archives administratives de la Ville de Reims, t.I (seconde partie), 1839, Document CCXXXIV1 : Epistola Innocentii papae IV ad suffraganeos remensis ecclesiae, ut eidem ecclesiae incendio vastatae subveniant.* :

Note 1 (p.722/723) : deux emprunts aux notes de Jean Lacourt (Lacourt, Marl. annot., II, not. ad calc., fol. 9) [auteur +1730] : ... on bâtissoit communément à Reims par arcades de pierres dont les vides étoient remplis de carreaux de terre. L'usage de la craie est assez récent. Les murs des édifices considérables étoient de petites pierres d'échantillon de 4 à 5 pouces en carré posées par assises ; l'enduit (le ciment des joints) excédoit les pierres d'un quart de pouce, en forme de bordure, ce qui faisoit en dehors un assez bel effet ; c'est ce que nos architectes appellent pavé de berger. L'hôtel des comtes de Champagne, dans le rue du Tambour, a été bâti de cette façon. Les angles de ce bâtiment étoient de pierre de taille aussi bien que les fenêtres ... L'élévation des chambres étoit en voûte ou en plafond ... On employoit pour le plein des voûtes une pierre tendre connue sous le nom de **burge**, qui est une pierre blanchâtre qui ne peut être employée à l'air et ne résiste point à la gelée.

- **juin 1297** (biblio) : Gandilhon René : *L'église Saint-Nicaise de Reims et les carrières de Trigny* (1297), in : *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie, t.IX, 1931* , p.239-242.

« ... Depuis, la guerre de 1914-1918, en détruisant la ville de Reims, a permis d'exhumer de nombreuses pierres provenant de l'abbaye, notamment à la filature des Longueaux ... Saint-Nicaise exploité comme une carrière pendant 20 ans. Les morceaux retrouvés proviennent surtout du portail occidental et de la première travée de la nef. M. Deneux a pu ainsi reconstituer le plan d'une pile normale de la nef et d'une des deux grosses piles sous les tours ... Enfin, une charte de 1345 [voir plus avant à cette date] nous révèle l'extraction de pierres à Vrigny pour Saint-Nicaise (Archives de Reims, fonds du Chapitre, Vrigny, liasse 1, n° 3 : cote actuelle ???).

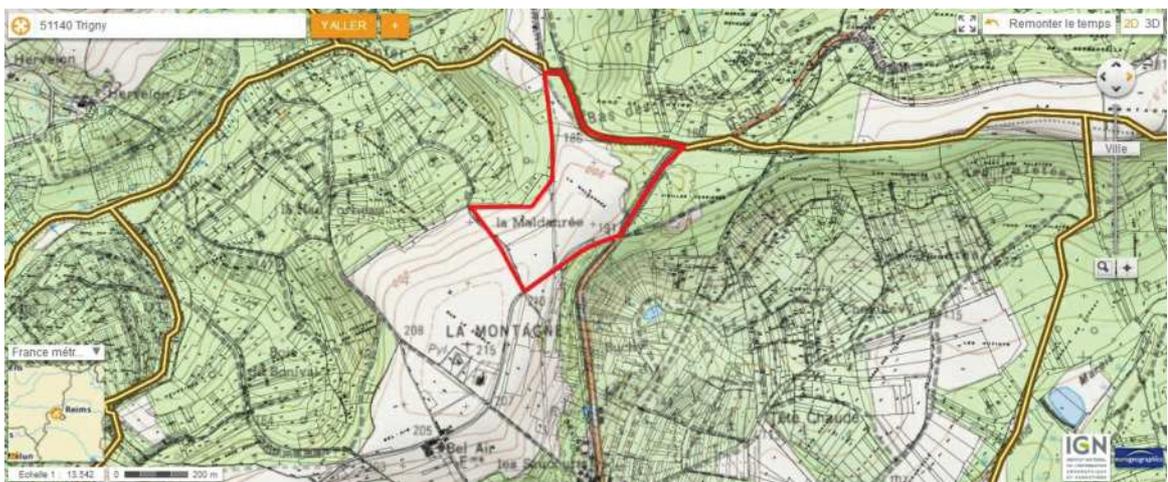
La charte de 1297 publiée plus loin a un objet analogue. L'abbaye de Saint-Thierry, à qui appartenait la seigneurie de **Trigny**, avait autorisé Saint-Nicaise à extraire des pierres au **lieudit Maledenrée** [auj. la **Maldanrée** ; voir cartes pages suivantes], **près de la Croix-Haimon, entre Trigny et Hermonville**. En juin 1297, l'abbé de Saint-Nicaise Eudes déclara qu'il n'entendait acquérir de ce fait aucune juridiction audit lieu. Saint-Thierry avait conservé et délimité par des bornes une partie des carrières pour le besoin de sa fabrique et de ses maisons. Si Saint-Nicaise n'avait que faire, pour la fabrique de son église, des pierres de burge et de cresche (note 4 : nous ignorons la nature de cette pierre. La pierre de burge était une pierre tendre, facile à tailler. Ce terme est encore usité dans la région : note de M. Demaison dans Bull. de la Soc. des) trouvées dans son lot, Saint-Thierry aurait droit de les extraire et de les enlever à ses frais. Saint Nicaise se proposait donc de tirer de la pierre à Trigny pour les travaux de l'église abbatiale. »



Détail du plan Villain du Terrier de l'archevêché, 1755 (AD51, 2G160, n°9)



Détail du cadastre dit napoléonien, 1817 (AD51, 3 P 1311/2)



Le lieu-dit aujourd'hui (SCAN25 de l'IGN)

1297, juin. Original jadis scellé de deux sceaux sur doubles queues de parchemin. Arch. dép. de la Marne, fonds de Saint-Thierry, l.42, n°12 :

"Universis presentes litteras inspecturis Odo ; permissione divina monasterii Sancti Nichasii Remensis abbas humilis, totusque ejusdem loci conventus salutem in Domino sempiternam. Noverint universi quod cum religiosi viri dilecti nostri abbas et conventus monasterii Sancti Theoderici juxta Remis, ex gracia speciali et ex aliis certis causis, dederint et concesserint

*nobis et nostris successoribus ac monasterio nostro predicto donatione irrevocabili plenariam et liberam potestatem et facultatem ac etiam usum effodiendi lapides in omnibus quarrieris suis sitis juxta Crucem Haimonis, in loco qui dicitur **Maledenrée**, in territorio de Trigniaco, **inter predictam villam de Trigniaco et villam de Hermondivilla**, extrahendi etiam et adducendi dictos lapides a predictis quarrieris et locis libere pacifice et quiete, prout in litteris ipsorum abbatis et conventus Sancti Theoderici super hoc confectis et nobis traditis continetur; ipsi tamen in donatione predicta retinuerunt sibi et ecclesie sue quamdam partem dictarum quarrieriarum ad opus fabrice sue et domorum suarum ex parte dicte ville Trigniaci usque ad metas ibidem positas ; retento etiam sibi quod si nos de lapide qui dicitur **cresche** propter fabricam ecclesie nostre facere non habuerimus, quod ipsi dictum lapidem qui dicitur **cresche** ad opus suum et ad sumptus suos effodere, extrahere et adducere poterunt antequam predicti lapides recooperiantur ; hoc etiam insuper ab eis retento et adjecto quod si nos de lapide qui dicitur **burge** facere non habuerimus, quod ipsi dictum lapidem qui dicitur **burge** ad opus suum capere et adducere valeant, dum tamen nobis nullum aliquod faciant impedimentum. Sciendum est etiam quod per premissa non intendimus nec volumus acquirere justiciam aliquam, **altam sive bassam**, in locis supradictis. In quorum omnium testimonium et munimen presentes litteras eisdem religiosis tradidimus roboratas. Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, mense junio."*

Commentaire de dom Marlot à ce propos, p.333, note 1 : "La permission accordée par l'abbé et les religieux de Saint-Thierry de prendre des pierres dans les carrières de leur abbaye, entre Trigny et Hermonville, pour la fabrique de l'église de Saint-Nicaise, l'an 1297, montre qu'on y travailloit encore sous cette date, ou du moins qu'on recommença d'y travailler après le décès du premier architecte Hugues Libergier], mort en 1263".

- **29 avril 1314** (biblio), cité dans *Gandilhon René : L'église Saint-Nicaise de Reims et les carrières de Trigny (1297)*, in : *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie*, t.IX, 1931 , p.239-242 : l'archevêque Robert de Courtenay lègue à la fabrique de l'abbaye de Saint-Nicaise deux ou trois chevaux de trait ; sans doute pour charrier les pierres comme il est dit de trois chevaux légués à la fabrique de la cathédrale (AD G 357, n°3).

[cette date marque probablement la fin des travaux initiaux - commencés en 1211 - de la cathédrale de Reims ; date à partir de laquelle la fourniture de pierre à la cathédrale ne nécessite plus pour le moins autant de moyens qu'auparavant].

- 1322-1350 (*Pierre Camille Le Moine : Inventaire des chartes de l'hôtel-de-ville de Reims, 1787*) : *Domaine. Liasse 24e, n°2 : Cinq titres qui justifient du droit qu'ont les maîtres des Chaussées de faire fouiller enlever et débiter des pierres de grès dans les seigneuries voisines a 3 a 4 lieues à la ronde pour l'élévation et l'entretien des Chaussées de Reims. En dédommageant les Seigneurs des Carrières :*

- *Le 1er du 10 Janvier 1322. est une lettre de Commission au Bailly de Vermandois de maintenir les maîtres des Chaussées contre les seigneurs du lieu appelé **Montagne de Reims en la terre de l'abbaye de St Thierry et lieux voisins**.*

[ces « lieux voisins » doivent correspondre aux territoires des communes de Pouillon et Merfy, qui butent contre le massif éocène]

- *Le 2e. du mois de **mars 1323**. est une reconnois.ce donné par Raoul de Vendieres et Beaudoin son frere Ecuyers Seigneurs de Gueux, du droit des maîtres des Chaussées de prendre des pierres de grès en leur Justice pour l'entretien des chaussées de Reims.*

- *Les 3 et 4es sont deux sentences de la Justice d'Ecueil rendues ez mois de **mars et nov. 1345**. Qui déclarent que lesd. Maîtres des Chaussées sont en droit de prendre les pierres et Grès*

par tout le **Terroir d'Ecueil et bans voisins**, sans ordonnance de Justice en dédomageant etc.

- Et le 5e. du **24 Janvier 1350** est un accord passé entre MM. du Chapitre acquéreur de la Terre d'**Ecueil**, et les maîtres des Chaussées ; par lequel il est permis à ces derniers de faire tirer tous les Grès nécessaires, en le faisant signifier aux Officiers du Chapitre en leur Justice.

- ? (AD51, G 357, n°3 ; non consulté) : trois chevaux légués à la fabrique de la cathédrale pour charrier les pierres.

- **1345** (biblio) : Reconnaissance par l'abbé de Saint-Nicaise qu'il fait extraire, sans droit et par la seule permission du Chapitre de Reims, des pierres dans les carrières de **Vrigny**, pour les employer aux constructions de son église. Texte cité dans Dom Guillaume Marlot (1596-1667) : "Histoire de la ville, cité et université de Reims", vol.3, Reims, édité en 1846. Pièce justificative n° XIX, p.446 :

Universis presentes litteras inspecturis, officiales Remenses salutem in Domino. Cum in territorio de Vergny, Remensis dyocesis, sint quedam fosse vulgariter quarrieres de burges nominate, ad venerabiles et discretos viros, decanum et capitulum Remense pertinentes, in quibus quidem fossis seu quarrieriis religiosus vir abbas monasterii Sancti Nichasii Remensis capit, levat et percipit, seu capi, levare et percipere facit lapides dictos gallice de burge, pro edificiis ecclesie Sancti Nichasii Remensis et ad edificandum in eadem ecclesia ; noverint universi quod coram Thoma dicto Jehot, clerico fidei, curie Remensis notario jurato, ad hoc deputato et evocato, propter hoc personaliter constitutus, dictus religiosus vir abbas monasterii Sancti Nichasii Remensis, dixit, recognovit et asseruit quod, in tantum quod ipse levat, capit et percipit, seu capi, levare et percipere facit dictos lapides in dictis fossis seu quarrieriis, non intendit nec vult aliquod jus seu aliquam jurisdictionem eidem abbati seu ecclesie sue acquirere seu clamare, immo de gratia speciali, licencia et consensu dictorum decani et capituli, premissa facit, nec vult dictus abbas quod pro premissis aliquod prejudicium perpetretur, quod possit tempore futuro eisdem decano et capitulo nocere et obesse, et dicto abbati et ecclesie sue valere seu prodesse. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo CCC quadragesimo quinto, feria sexta post festum Ascensionis. Domini. Th. JEHOS. (Archives de Reims, fonds du Chapitre, Vrigny, liasse 1, n° 3).

- **1346-1347** (AM Reims, FA R421 : Comptes des fortifications, 1346-1347 : Compte détaillé des dépenses faites pour la fermeté de la ville de Reims depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juillet 1347, 98 folios) :

7v «... pour les tours ...devant le cimentiere st pierre... [niveau Hautes-Promenades actuelles] »

8r : Item de l'office Guichart le Nain et Thiebaut Daubilly pour ouvrier et destourner (?) à la **quarrière de Chiennay** [Chenay] : le lundy x hotiers 4 s 2 d, et pour v chergems de pierre, le mardi pour ix hotiers 3 s 9 d, et v chergems 3 s 9 d. ... -> samedy => 10 l. 7 s 3 d.

8v : à Jehan de Pouillon masson pour ii c de bloc de pierre de piet et demy des quarrie pour fare boules pour gester as engiens et doit couster le cens livré sur la quarrière 48 s. parisiss...

9r : pour l'office maistre Estene de Lageri masson pour l'ouvrage dou pont de porte chascre [porte Chacre, qui devint la porte Cérés] ...

Item de l'office Guichart le Nain et Theb. Daubilly pour destourner la **quarrière de Merfy**

pour penne pier vilainne pour jester à la main les mis qui sens (?) du lundi au vendredi :
chergements, hostiers et carot.

12r : Item pour **Pierre en bloc** prise par la ville par Jehan Britart pour le dit pont [de porte chactre] : par a Jehan Douchaine sellier xv piez en iiii bloc vii d. ii s. piet val. viii s. iii. Item a Henry le Boutillier ii bloc de vi piez et demy de pierre **de Brimont** vi d. x piet vel. iii s. iii d. ...

[géologiquement parlant le site de Brimont ne peut fournir que du grès]

Item à **Hermonville** xii bloc de xxv piez vii d. pour pier val. xiiii s. vii d

12v : Item à maistre Gile de s. Nicaise iii bloc de xvii piez et demy vii s. por pier val. x s. ii d. ...

Item au portier de s. Nicaise i bloc de iii piez et demy vii d. pour pier val xxxi d. ... Somme cv s. vii d.

Item à Baudenet de Ruffy masson pour **Pierre de Brimont** pour le dit pont iic xxvii piez et demy en lxvi bloc vi d. par piet val cxiii s. ix d.

14r. Item de l'office Guichart le Nain et Thieb. Daubilly pour pourvoir pierre tant pour les engiens que pour gester à la main : ... pour hotiers + chargement + cheneur [transport]

16r. .. pour le pont :

Item à Hermonville le ch~ton viii bloc de xv piez de **Pierre de Hermonville** val viii s. ix d.

Item à Pierre de Lagery vi bloc de xi piez de **Pierre de Hermonville** val. vi s. v d.

Item à Baudenet de Ruffy masson pour xxxii piez et demy de **Pierre de Brimont** en ix blocs vi d. par piez val. xvi s. iii d.

20r. [pour ledit pont]

Pour **Pierre de Hermonville en bloc** : plus à maistre Estene de Lagery pour xxvii piez de pierre vii d. pour piet vl. xv s. ix d. Item à Hermonville ch~ton xxxv piez vii d. pour piet val. xx s. v d. Item à Colart Cholet xxii piez ... Item à Hermonville ch~ton xliii piez et demy amenez par Jehan Mourin de p. Item au bailly Le tonnelier ii piez de xiiii d. [par ex. cette semaine là : transport : xxxiv s. pour lxxii s. viii d. de pierre achetée].

26r. Pierre en bloc taillé en tache : pour à Oudin de Ribemont xxxvii piez iii d. par piet val. ix s iii d. Item à Pierre de Verdun xxxii piez et demy val. viii s. i d. Item à Guyot le Pitart xxxvii piez... Item à Guyot de Flory xxx piez ... Jehan de Disy ... Jehnot Lenoir ... Thommasset de Lagery ... Joffroy Bomson

Pierre en bloc venue de **Hermonville** : Pour à Watier le Lorrain xxviii piez et demy amenez par Jehan Messenger vii d. par piet val. xvi s. ... Jehan de Pouillon ... Wateler ... Colart Cholet ... Hermonville ... Jesson de Launoy ... Somme des piez de pierre : iii c lxxvii piez et demy. Somme d'argent xiii lb xviii s. vii d.

34v. Lan xlvii [1347 : reprend aux environs de Pâques]

35v. **Pierre en bloc de Brimont et de Hermonville**

Pierre en bloc taillé en tache

39v. transport pierre xxx s. v d.

41v. **Pierre en bloc** venue de **Hermonville**

44v. Pierre en bloc taillié en tahe ... **Pierre en bloc** venue de **Hermonville**

Et idem 48r. et 51r.

56r. **Pierre en bloc** amenée de **Hermonville** : somme xiii lb ix s mais 57v. même semaine : pour faire venir la pierre pour gester à la main laquelle sont fait chener ... somme iii lb iii s. ix d.

62r. **Pierre en bloc** amenée de **Hermonville** ... somme x lb xv s.

64v. **Pierre en bloc** amenée de **Hermonville** ... somme xix lb ix d. ...

66v. Item de l'office Huichart le Nain et Thiebaut Daubilly pour faire venir pierres. Item pour lxxii piez de **Pierre** prinse à **Brimont** vi d. pour piet val. ix lb vi s. tant pour sort que pour aménager. Item pour ouvrer en la **quarrière de Merfy** la semaine de l'ascention et pour amener la pierre xli s.. Item pour laménagement (?) de xx voitures de **pierres vilaines à Merfy** xxxv s.. Item pour le salaire dou dit Thiebaut xx journées xx s. Somme : xiiii lb ii s.

70r. **Pierre en bloc** amenée de **Hermonville** ... Jehan Gilleri ... Pierre le Large ... Jehan Dugaut ... Jehan Pasquart ... Somme xl lb xvi d.

Item à Pierre Destry pour laménagement de xii piez de pierre de la pierre Jehan de Pouillon pour faire boulés pour les engiens iiii s.

73r. **Pierre en bloc** de **Brimont**, amenée par Thiebaut Daubilly : pour Adrouet Crete de Brimont xxvi piez. Item à Hénin Savonrin xiiii piez. Item au Cueur (curé ?) de Brimon xxvi piez. Item à Marlon vii piez. Item au Besgue de Brimont xxxi piez. Somme ciiii piez vi d. pour pier livret à Rems val. lii s.

Ce sont ceulz qui ont amené la **Pierre en bloc** de **Merfy** : pour ... Somme iic lxxix piez iii d. pour pier val lxix s. ix d.

76r. **Pierre en bloc** amenée de **Hermonville** : p. à Pierre le Large ... à Hermonville ... à Guille le Pitart ... Gérard le Page ... à Rohart ... Jehan dou Gaut ... à P~stelet ... Somme x lb xiii s. viii d.

76v. Item de l'office Guichart Lenain et Thiebaut Daubilly pour faire venir pierres. **Pierres en bloc** de **Brimont** amenez par (pour ?) le dit Thiebaut ... Somme : lvi s.

Et pour les charrettes qui ont amené les dites pierres : gens de Brimont : Somme xlii s.

77v. Item **Pierre vilainne** amenée de la **quarrière de Merfy** pour le dit Guichart ... Somme cxviii voit. xiiii d. par voiture val vi lb xvii s. viii d.

Jours d'ouvriers à brisier les blos en la dite quarrière ... Somme xxi s.

80r. Item de l'office Guichart le Nain pour faire brisier et amener blos de pierres de la **quarrière de Merfy** : Journées d'ouvriers à brisier les dites pierres ... Somme xxiiii s. xi d.

77v. Ce sont ceulx qui ont amené les dites **pierres de Merfy** ... Somme cxii piez iii d. par aménage val. xxviii s.

Ce sont ceulx à qui on a baillier les dites pierres : à le secher les enfans maistre Toutier ... Somme cxii piez.

85v. Item de l'office Guichart le Nain et Thiebaut Daubilly. pierre de Brimont envoyé par (pour ?) le dit Thiebaut ... Somme : cxix piez iii d. pour piet val. xxxix s. viii d.

Cest le charroy qui a amener les dittes pierres : ... Somme cxix piez iii d. par piet p~aménage val. xxix s. ix d.

85r. Frais fais par le dit Guichart pour la pierre de la **quarrière de Merfy** : p~ pour Herbert Clamer de Chalons pour les journées à brisier blos ... Somme xxi s. vi d.

Et pour l'aménage de xxxii piez de pierre amenez de la dite quarrière ... iii d. pour piet val. viii s.

Item de l'office Thomas Cheffaut pour dressier une espringale en la tour Pierre de M~faut [à localiser].

89r. Item de l'office Guichart le Nain pour faire venir **pierres de Merfy** : p~ pour l'aménage de ... dont une voiture de **gros blocs** ... Somme xxi s. viii d.

92r. Item de l'office de Guichart le Nain et thiébaut Daubilly pour faire venir pierres. Frais pour le **Pierre de Merffy** pour ledit Guichart ... Somme xvii s. vii d.

92v. **Pierre vilainne** amenée de la dite Quarrière [**Merfy**] : plus par Jehan le Naudret ... Somme xv voitures xvi d. par voit. val. xx s.

Pierre en bloc amenée de la dite quarrière : plus ... Somme iixx piez iii d. pour piet val. xx s.

Plus pour le salaire doudit Guichart pour v jours x s.

Pierre de Brimont envoyé par ledit Thiebaut. Pour le sort de la pierre : plus à Pontelet Lon pour de Brimontel lxvi piez. Item au Cuer le quarrier iiiixx et un piez piez. Item Albatier le quarrier xlvi piez. Item à Jehan Ennart ... Somme iic lvii piez iiii d. par piet val. vii lb xii s. vi d.

93r. Charroy qui a amener la ditte pierre : ... Somme iic lvii piez iii d. pour piet val. cxiii s. iiii d.

Item pour le salaire doudit Thiebaut pour viii journées xvi s.

96r. Itel de l'office maistre Thomas Cheffaut pour ouvrer à l'espringale qui est en la tour Pierre de M~faut et à une espringale derrière les augustins [cf. rue des Augustins] et pour refaire la porte Pierre de M~faut qu'on havoit deffaite et pour son salaire de prisier le bos dausson (?).

96v. Itel de l'office Guichart le Nain et Thiebaut Daubilly pour faire venir **pierres de Merfy et de Brimont**. Plus pour le pierre de Merfy pour ledit Guichart : journées d'ouvriers à brisier pierres ... Item pour ii vv valles à destourner la pierre vi jours ... Somme xix s. vi d.

Journez de charrettes pour mener pierres villaines et lestelier renier godet de la pierre de la ville prinse derrier s. Hilaire ... Somme xxiii s.

Pierre en bloc et vilaine amenés de Merfy : plus pour Lemaire de Chennay xxxvii piez iii d. par piet val. ix s. iii d.. Item pour Baudet de Chennay xxvii piez ... Item pour Jehan des Champs pour amener ii woitures de pierre villaine xxxii d. Item pour ii journez de Valles qui aidèrent ach~gier pierres vli d. Item pour amener ii woitures de pierre dou pré de Frichambaut à lestelier Renier Godet vi d. Item pour le salaire dou dit Guichart iiii journées viii d. Somme xxviii s. vi d.

97r. Item pour la **pierre de Brimont** pour ledit Thiebaut pour le sort de la dite pierre ... Somme des piez xiiix xiii pies et demy. Somme d'argent iiii lb xii s.

Charroy qui a amener la ditte pierre ... Somme xiiix ix piez et demy iii d. par piet val. lxviis. iiii d.

Item pour le salaire dou dit Thiebaut xi jours xii s.

- **23 mars 1347** (biblio) : document DLXI cité dans : Pierre Varin : Archives administratives de la Ville de Reims, t.II (2e partie), 1843 :

Règlement des difficultés qui existoient entre les laïques et les clerks sur le fait des fortifications. Note 1 p.1146/1147 : "On recouignoist par cette ordonnance qu'il y avoit des commissaires de par le roy, qui avoient faict, et fasoient, travailler aux fortifications de ladicte ville, et mesmement que la porte de Portemars, quy est à présent, fut construict quelque temps auparavant ladicte ordonnance ... on continua à travailler ausdictes fortifications ... Il se recouignoist que le pont de la porte de Cerre [Cérès] fut faicte en ladicte anné, et que les pierres de taille dont il a été basty, ont esté prises aux carrières de **Brimont** et de **Hermonville** ; que le pied de pierre, rendu à ladicte porte, coustoit 7 d., et 3 d. pour le tailler..".

- **14 déc. 1406** (AD51, 2 G 1670 : Fabrique de la cathédrale, n°3) :

« Charles par la grâce de dieu roy de france. Aux baillis de vermandoys et de verzy(?) et aux prévosts de Laon et de sisonnes ou à leurs lieutenans Salut.

Nos bien amés prévost doien chantre et chapitre de l'église de Reins nous ont exposé que ils font continuellement faire grans et somptueux ouvraiges en leur dicte esglise à la perfection des tours et daultres parties dicelle pour les quels ouvraiges leur convient aler quérir pierres aucunes fois et **le plus souvent à cinq lieues de Reins** et souvent avient(?) que il fault à amener une pierre pour le dit ouvraige **dix ou onze chevaulx** tant pour la grandeur des pierres requises audit ouvraige comme pour le long et mauvais chemin, et qui plus est en la saison diver nen puent aucunes amener pour l'empeschement des chemins la quelle chose leur est de très grant coustances et despence & grant retardement dudit ouvraige. Et que **près de Reins à deux trois ou quatre lieues a plusieurs quarrieres et minières de pierre en lieux de montagnes et savars ou en terres labourées et vignes** appartenant à aucunes comunites de villes ou privées personnes, les quelles quarrieres ou minières ne puent on profitent aucunement ou bien peu à ceulx à qui elles sont ne aultrement.

En nous suppliant que nous leur voisissions(?) otroier que ces dites quarrieres et minières ils puissent prendre et cherier pierres pour louvraige de leur dite esglise et aussi passaige par tous lieux labourés ou non labourés vignés ou aultres pour amener à Reims icelles pierres a convertre(?) es dis ouvraiges.

Canon ... avons attroié et otroions de grace especial pleine et iuste royal licence aucte(?) droit et puissance de charier prendre faire charier et prendre en tous lieus labourés ou non labourés soient vignes ou aultres dedens quatre lieues entour Reins toute manière de pierres bonne et profitable aux ouvraiges de la dites esglise à qui que les dis lieux appartiennent, et aussy de faire chemin et passaige suffisant par tous lieux labourés ou non labourés vignes ou aultres par le lieu moins domageux pour mener les dites pierres de celles minières. En payant et restituant à ceulx à qui sont ou font les dis lieux juste pris et tous domaiges et intérest à arbitraige de bon homme... »

fin 15e siècle - 16e siècle

- **1481-1516** (biblio. et archives) : Mélanie Casaju : Les réparations de la cathédrale de Reims après l'incendie de 1481 d'après les archives de la Fabrique. Université de Reims, 1992/1993 [correspond aux documents d'archives AD51, 2G1670 n° 8, 9, 10, 11, 18 et 19] :

Un seul carrier (un maçon-carrier) est mentionné, Jehan Thieult (en 1492). Par la suite la pierre est fournie par un certain Jehan Thaullier [le même ?]. Les carrières d'origine des pierres ne sont jamais mentionnées (p.135).

Dans un cas au moins la provenance est connue, mais pour une réfection intérieure, à la chapelle du Saint Lait (chapelle droite du bras nord du transept). La clôture de cette chapelle et de son autel sont prévus en **pierre de Tonnerre** (dans l'**Yonne**, au sud de Troyes, au niveau d'Auxerre).

- **1514-1520** (AM Reims, FA R 422 : *Compte de Pierre Coquillart, receveur 1514-1515 et suiv. pour les réparations fortifications et emparemens dicelle ville...* :

f°17 : *Autres mises faictes en achapt de pierre et de salepestre*

*Et premier : A Person Mauclerc demourant à (Unchair ?) la somme de 12 livres 13 solz cinq deniers tournois pour avoir vendu et livré la quantité de sept vingt piedz trois quart de pied de **pierres de taille appelée Roussette** au pris de neuf livres tournois. Le tout et menées à Porte Mars pour faire les avants piedz du boulevard dudit lieu. Le 26e jour de mars 1514.*

f°109 : *A Paulin Guillemain pierrier demourant à **Hourges** la somme de 18 livres tournois pour deux cens piedz de **pierre de taille** par lui livrées à Porte à Vesle pour besougnier audit mineau à 9 livres tournois le cens comme appert par mandement du 27 du mois octobre [1517] et par quittance rendue : 18 l.*

*A Jehan Thuillier demourant à Reims la somme de 12 livres 15 solz tournois pour 12 cens 12 piedz et demy de pierres de **Luternay** [lieu-dit sur le territoire de la commune de Bouvancourt, proche de la limite de commune avec Hermonville] nommée « chien » à 6 livres tournois. Le tout par luy livré et apporté à Vesle près la fondation dudit mineau comme appert par mandement du 14e jour de novembre audit an [1517] : 12 l. 15 sols.*

*A Paulin Guillemain demourant à **Hourges** la somme de 21 livres 13 solz 6 deniers tournois pour la quantité de douze vingt piedz trois quars de **pierres de taille nommée roussette** à neuf livres tournois le cens livré à porte a Vesle pour besoigner audit mineau comme appert par mandement du 1er janvier 1517 : 21 l. 13 s 6 d.*

f° 113 : *A Person Maucler perrier demourant à duchar (**Unchair** ?) la somme de 29 l 15 s 10 d tournois pour avoir livré la quantité de 200 cens 15 piedz un quart de **pierres rouges** au pris de 9 l tournois le tout et six veingt dix piedz deux quars de **pierres blanche dure** au pris de 15 l tournois le cens. Le tout livré a dieulumyere [porte Dieu Lumière ; porte est des remparts] partie au marché au bled et partie à porte a Vesle pour commencer le mineau comme appert....le 5 septembre 1517 : 29 l. 15 s 10 d.*

f°154r : *A Paulin Guillemain carrier demourant à **Hourges** a esté payé par les dits reverens le dernier jour de mars 1519 la somme de 23 l. 14 s 6 deniers tournois pour avoir livré au lieu du Saulmon de la Porte à Vesle dudit Reims la quantité de 237 pieds 1 cart de **pierre rousse** au pris de 10 l. tournois le cent.*

*Audit Paulin Guillemain le 5e jour de may et a été payé la somme de 23 l. 13 s pour la quantité de 236 pieds 2 quars de **pierre rousse** par luy livré audit lieu du Saulmon et au pris*

dessusdit.

f°154v : A P. Guillemain le 9 juin a reçu 25 l. 18 s 6 d pour avoir par lui livré au Saulmon 259 pieds 1 quart de **Pierre rousse** au pris de 10 l. tournois le cens.

Berthelemy Godeffroy demeurant à Reims a été payé 37 s. 11 deniers tournois pour 13 voittures de **pierres villaines** a 2 s 11 d t. la voitture.

A P. Guillemain 14 l 8 s 10 d t. pour avoir livré au Saulmon 9 vingt pieds 3 quart de **pierres blanches** au pris de 8 l. t. le cent de piedz

A Pierre Coquet payé 12 s. t. pour 6 voittures de pierres blanches au pris de 2 s t. la voitture.

Jeahn Thomassin de Reims a été payé 49 s 7 d t. pour avoir vendu 17 voittures de **pierres villaines** qui ont été charriées au pris de 2 s 11 d. la voitture.

...nombreux autres chargement de pierre rousse payé a P. Guillemain au même prix...

f°159v : A Colleson Boudin maitre masson à Reims avril 1520 payé 9 l. 3s 4 d t. pour avoir taillé les paremens, les lietz ... 483 piedz de **Pierre rousse** au pris de 40 s le cens de piedz.

- **1541-1543** (AM Reims, FA R423 : Comptes des fortifications, 1539-1553 ; et comptes des deniers communs, 1539, 1541, 1553). Fortifications et dépenses de guerre, années 1539 et suivantes :

* oct. 1541 : 71v, **Pierre de roussette** employée à rehausser par le ped l'une des tours de la porte de Vesle.

* 72 et 77et 81, mention de la **carrière de Roucy** [limite Aisne/Marne, au nord de Ventelay/Bouvancourt] qui approvisionne le pavé de Neuve Rue (**grès**)

* 1543 : 194v et 203v : charroi de pierre depuis ville en selins (**Ville-en-Selves** ; milieu Montagne de Reims) : il s'agit de pierre **meulière** (pour la porte Dieu Lumière).

17e siècle

- **25 juill. 1611** (AD51, 2G1670 : Fabrique cathédrale), n°23 : Adjudication au rabais et marché pour les réparation du portail :

°3 : ...Pour faire tous lesquelz ouvraiges sera tenu l'entrepreneur ou entrepreneurs de fournir livrer et faire ch... toute la pierre quil conviendra avoir pour faire lesditz ouvraiges non sugelée et geslée et **des meilleures qui son mist en besongne journallement en la ville de Reims** et aux despens dudict entrepreneur avec la chaulx ciment sable et gravier nécessaires...

- **10 mai 1627** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°9 : Convention de pierres, 10 may 1627 : "Fut présent en personne Martin Gagnart, carrier, demeurant à Unchair, tant en son nom que comme soy faisant et portant fort de Jacques Regnart son père, aussy carrier demeurant audict Unchair ... solidairement ... a reconnu et confessé avoir convenu et marchandé à messieurs les Lieutenants et gens du conseil de la Ville de Reims ... de livrer ausdicts sieurs du conseil dans le jour saint Remy d'octobre prochain à commencer incontinant et sans aucune discontinuation la quantité de 1500 à 1600 pieds de **Pierre de taille d'Unchair**, suivant les mémoires qui seront envoiés ausdicts Regnart par Jehan Bonhomme, me masson demeurant audict Reims, bonne et loialle marchandise livré (sic) à Reims en tel lieu qu'il plaira ausdicts s. du conseil aux despens desdicts Regnart, et ce moyennant et à raison de 35 livres tournois pour chacun cent de pieds de pierre ... A esté accordé que sy lesdits s. du conseil trouvent à propos de prendre et envoyer quérir partie desdictes pierres sur le lieu qu'ils n'en paieront ausdicts entrepreneurs que à raison de 15 livres tournois pour chacun cent de pieds de pierre ..."

- **14 mai 1627** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°10 : Convention de pierre, 14 may 1627 : "Fut présent en personne Laurent Thierry, receveur de la terre et seigneurie d'Ourges y demeurant, lequel a reconnu et confessé avoir convenu et marchandé à messieurs les Lieutenants et gens du conseil ... de livrer ausdicts s. du conseil dans le jour saint Remy d'octobre prochain à commencer dans huit jours et sans aucune discontinuation la quantité de 1000 pieds de **Pierre de la carrière d'Ourges** dans lesquels 1000 pieds de pierre en sera livré par le dict Thierry la quantité de 200 pieds de ban moien en trois qui seront piettés au pied courant et suivant les mémoires qui seront envoyés audict Thierry par Mr Jehan Bonhomme, mre masson demeurant audict Reims en tel lieu qu'il plaira ausdicts s. du conseil aux despens dudict Thierry. Et ce moiennant et à raison de 35 livres tournois pour chacun cent de pieds de pierre ... A esté accordé que sy lesdits s. du conseil trouvent à propos de prendre et envoyer quérir partie desdictes pierre sur le lieu qu'ils n'en paieront ausdicts entrepreneurs que à raison de 15 livres tournois pour chacun cent de pieds de pierre ..."

- **22 mai et 18 juillet 1627** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°11 : Convention de pierre, 22 may et 18 juillet 1627 : "Fut présent en personne Denis Guimblé, carrier demeurant à Lagery, lequel a promis livrer à messieurs les Lieutenants et gens du conseil ... la quantité de 1000 pieds de **Pierre Lagery** et plus sy besoing est, suivant les mémoires qui lui seront envoyés par Mr Jehan Bonhomme, mre masson demeurant audict Reims, bonne et loyalle marchandise, livrée à Reims aux dépens, périls et fortunes dudict Guimblé dans le jour saint Remy d'octobre prochain à commencer dans d'huy en huit jours sans discontinuer et ce moyennant et à raison de 6 sols 6 deniers pour chacun pied de pierre ... sont comparus en personnes le dict Jehan Bonhomme et Nicolas Gendre mres massons demeurant audict

Reims ; lesquels s'en sont faicts et constitiés pleiges et cautions pour et avec ledict Guimble ...

En la présence de nous notaires royaulx subsignés, le 18e jour de juillet 1627; Denis Guimblé carrier demeurant à Lagery a confessé avoir reçu de M. Esme Chalons receveur des deniers communs et extraordinaires dudict Reims la somme de 300 livres tournois restant de la somme de 325 livres tournois, pour raison de 1000 pieds de pierre de Lagery qu'il a livré à rasion de 6 sols 6 deniers tournois pour chacun pied ... Et sy a aultre ledit Guimble promis livrer ausdicts srs du conseil aultre mil pieds de pierre de Lagery suivant le mémoire quy luy a présentement esté mis es mains par Jehan Bonhomme mre masson et ce et à raison de 7 sols tournois pour chacun pied quy luy sera payé à mesure qu'il travaillera à la délivrance lesquelles il a promis faire incessamment pour avoir le tout livré dans le jour saint Remy d'octobre prochain venant en peine de tous depens, dommaiges et interrest ..."

- **24 mai 1627** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°15 : Convention - Devis quy a esté fait pour le retranchement et ordre de la face et architecture de la maison de ville que messieurs les Lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims désirent faire construire ; le tout suivant l'arrêté quy en a esté fait le 24e jour du présent mois de may [1627] ... Au-dessus des dictes fondations sur les faces du costé du marché aux chevaux et de la rue du Vieil grenier à sel sera posé 3 pieds de haulteur de pierres de **meullières**, et au-dessus d'icelles sera aussy posé une assise de **pierres rouges** non subject à geller quy portera la basse du pied d'estal des colonnes et pilastres. Et à la face du costé de la cour sera aussy posé une assise de pierre meullière d'ung pied et demy de haulteur de ce quy se verra outre la gallerie avec une assise de **pierres rouges** portant la basse des pilastres. Et la face de la rue du grenier à sel sera massonnée de pierre de taille jusques à la haulteur de l'acoudoy des demyes croisées et premier estache, et le reste dudict premier estache se massonner de blocailles jusques au-dessous des sommiers ... deux cheminées de pierre de taille ... Ce quy excedra ledict comble de la salle sera massonné de croyes taillées jusques au-dessous de l'entablement quy sera fait tout à l'entour dudict pavillon, lequel entablement se fera en **pierre de Lagery** ... Et la muraille quy fait face à la cour, au-dessus de l'assise de pierre rousse sera massonné de pierre blocaille ... faire en sorte que ledict pavillon soit fait et construit da massonnerie, en dedans la saint Martin prochain en pierre ...

Par devant les notaires du roy nostre sire en son baillage de Vermandois, demeurant à Reims subsignés, furent présents en leurs personnes Jehan Bonhomme, Nicolas Gendre, JehanGentillastre et Guillaume Jeunehomme, mes massons demeurant à Reims ... 3000 livres ... laquelle somme leur sera païé à mesure qu'ils travailleront auxdicts ouvraiges ..."

- **28 mai 1627** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°14 : Convention de pierre, 28 may 1627 : "Fut présent en personne Jehan Coing, carrier demeurant à Sarzy-les-Maupas, lequel a promis livrer à messieurs les Lieutenants ... la quantité de 2000 pieds de **pierre de Crugny et Sarzy** [Serzy-et-Prin, proche Crugny], du ban moien en deux et ban moien en trois, suivant les mémoires quy luy seront envoiés par Jehan Bonhomme me mason demeurant à Reims, lesquelles pierres moien en trois seront piétés au pied courant, à commencer la délivrance d'icelles lundy prochain sans aucune discontinuation pour

avoir le tout livré dans le jour de feste de Thoussainct prochain en ceste ville de Reims aux despens, périls et fortunes dudict Jehan Coing, et ce moiennant et à raison de 35 livres tournois pour chacun cent pied de pierre ..."

*- 29 mai 1627 (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°21 : Convention de croies [**craies**], le 29 may 1627 : "Fut présent en personne Laurent Regnart, croier demeurant à Reims ... les croies qu'il conviendra pour faire les fondation du pavillon du corps de ville ..."*

*- 4 juin 1627 (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°22 : Convention de pierre, 4 juin 1627 : "Fut présent en personne Esloy Cuisset, tailleur de pierre demeurant à Reims, lequel a recognu et confessé avoir convenu et marchandé à messieurs les Lieutenant ... livrer la quantité de 1000 pieds de pierre **meullière** taillé, au pied de roy suivant les mémoire ... savoir une assise de 2 pieds de haulteur et les plus longues que faire se pourra pour servir à la première assise pour le pourthour du pavillon, plus une autre assise d'ung pied et demy de haulteur et les plus longues que faire se pourra ; et à icelle assise tailler ung chanfrain de 4 à 5 poulces ainsy quy luy sera monstré ; fournir aussy les encoignures qu'il fauldra pour faire les deux assises aux quatre coings dudict pavillon. Le tout rendu et livrez à Reims à es despens dans d'huy en six sepmaines prochain ... à raison de 37 livres 10 sols tournois pour chacun cent de pieds de pierre..."*

*- 8 juin 1627 (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°38 : Pierre d'Hourges, le 8 juin 1628 : Fut présent en personne Thierry du Puis, carrier demeurant à Hourges ... la quantité de 1000 pieds de **pierre de Hourges** suivant le mémoire quy luy en seraourny par Me Jehan Bonhomme, masson, livrés en ceste ville de Reims au devant de la maison de ville dans le quinzième jour d'aoust prochain à commencer à faire la dicte délivrance lundy prochain ... Et ce moyennant et à raison de 32 livres 10 sols tournois pour chacun cent pied de pierre au pied de vicomte ..."*

*- 8 juin 1627 (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°39 : Pierre d'Hourges, le 8 juin 1628 : Fut présent en personne Michel Dubois, carrier demeurant à Hourges ... la quantité de 1000 pieds de **pierre de la carrière d'Ourges**, suivant le mémoire quy luy en seraourny par Me Jehan Bonhomme, masson, livrés en ceste ville de Reims au devant de la maison de ville dans le quinzième jour d'aoust prochain à commencer à faire la dicte délivrance lundy prochain ... Et ce moyennant et à raison de 32 livres 10 sols tournois pour chacun cent pied de pierre au pied de vicomte ..."*

- 8 juin 1627 (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°40 : Pierre d'Unchair, le 8 juin 1628 : Furent présents en personnes Jacques Regnart, Cristophe de Mange et Jacques de Mange, carriers demeurans à Unchair ... la quantité

de 1000 pieds de **Pierre d'Unchair** suivant le mémoire qui leur en sera fourny par Jehan Bonhomme, mre masson, livrés en ceste ville de Reims au devant de la maison de ville à leurs despens dans le quinzième jour d'aoust prochain à commencer à faire la dicte délivrance lundy prochain ... Et ce moyennant et à raison de 32 livres 10 sols tournois pour chacun cent pied de pierre au pied de vicomte ..."

- **12 juin 1627** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°24 : Convention de pierre, le 12 juin 1627 : Furent présents en personnes Jehan Beaupère et Michel Dubois carriers demeurant à Hourges ... la quantité de 1000 pieds de **Pierre de la carrière d'Ourges**, dans lesquels 1000 pieds de pierre en sera livré par lesdits Beaupère et Dubois la quantité de 200 pieds de ban moien en trois qui seront piétés au pied courant suivant les mémoires qui seront envoyez ausdicts entrepreneurs par Me Jehan Bonhomme, masson, bonne et loialle marchandise livrée à Reims dans le jour saint Remy d'octobre prochain ... Et ce moyennant et à raison de 35 livres tournois pour chacun cent pied de pierre ... sy lesdicts srs du conseil trouvent à propos d'envoyer quérir partie de ladicte pierre sur le lieu qu'ils n'en paieront ausdicts entrepreneurs que à raison de 15 livres tournois pour chacun cent..."

- **28 juin 1627** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°25 : Convention de pierre, le 28 juin 1627 : Fut présent en personnes Jacques de la Fontaine et Jacques Lallemand carriers demeurant à Unchair ... la quantité de 2000 pieds de **Pierre d'Unchair** suivant les mémoires qui leur ont esté donnez par Jehan Bonhomme, maistre masson demeurant à Reims, bonne et loialle marchandise, livré à Reims ... à commencer à faire ladicte délivrance mercredy prochain et sans aucune discontinuation ... Et ce moyennant et à raison de 35 livres tournois pour chacun cent pied de pierre..."

- **1er juillet 1628** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°46 : Pierre de Lagery, le 1er juillet 1628 : Furent présents en personnes Jehan Hubier et Anthoine Guimblé, carriers demeurans à Lagery ... la quantité de 3000 pieds de **Pierre de Lagery**, savoir 1000 pieds dans la saint Remy d'octobre prochain et les autres 2000 pieds dedans le jour saint Remy d'octobre ensuivant, livrés à Reims en tel lieu qu'il leur sera désigné ... Et ce moyennant et à raison de 31 livres 10 sols tournois pour chacun cent pieds, suivant le mémoire qui leur sera baillé ..."

- **18 juillet 1628** (AM Reims, FA C647, liasse 1, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°47 : Pierre rousse, le 18 juillet 1628 : Fut présent en personne Jacques le Cancre, carrier demeurant à Sarzy les Maupas ... la quantité de 400 pieds de **Pierre rousse Pierre de Lierval** [actuellement Ierval, sur la commune de Vandeuil, vers Branscourt] au pied de vicomté, de 5 à 6 quars de largeur et le plus long que faire se pourra suivant le mémoire qui luy sera baillé par Me Jehan Bonhomme, à commencer à faire la dicte délivrance présentement et sans aucune discontinuation pour avoir le tout livré dans le 1er jour de septembre prochain, rendus et livrés audict Reims au devant de l'hostel de ville ... Et ce moyennant et à raison de 35 livres tournois pour

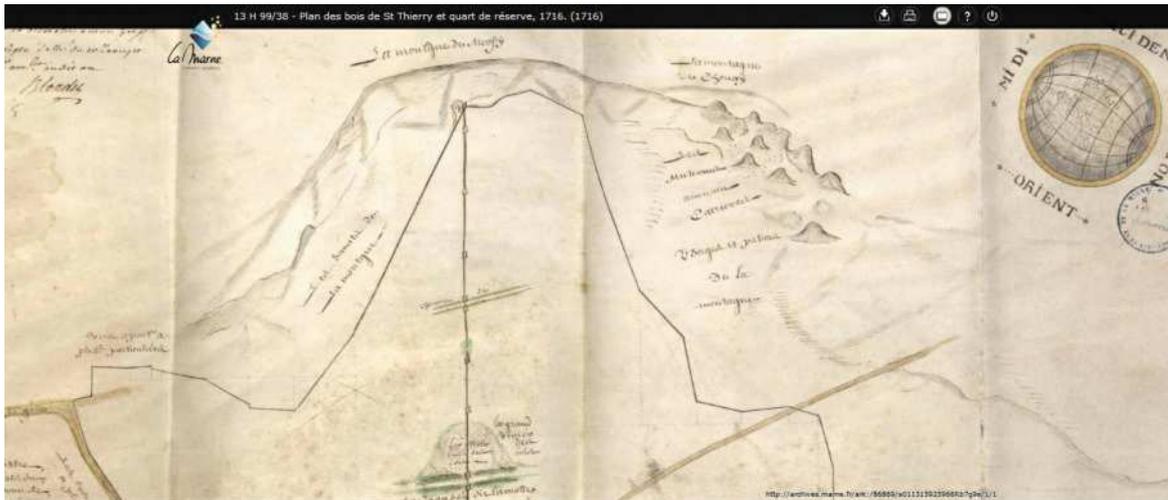
chacun cent pied de pierre ..."

*- 29 juillet 1628 (AM Reims, FA C647, liasse I, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°48 : Charroi, le 29 juillet 1628 : Furent présents en personnes Gabriel Deshaies demeurant à Champigny, et Jehan Champenois demeurant à Saint-Brice, lesquels ont reconnus et confessez avoir convenu et marchandé à André de Mange carrier demeurant à Unchair et Jacques de Mange son frère, demeurant audict lieu, présents, de charrier la quantité de 18 pierres de 10 pieds de roy de longueur et 9 d'icelles de 18 poulces de largeur et 15 poulces d'espaisseur et les 9 autres de 16 poulces de largeur et 13 poulces d'espaisseur pour servir à faire des colonnes pour le bastiment de la ville de Reims, à prendre les dites pierres à la **carrière d'Unchair** et pour les livrer audict Reims au devant de ladicte maison de ville, savoir partie des dictes colonnes en la présente année, et les reste dedans le jour saint Jean Baptiste prochain 1629, et ce moyennant et à raison de 7 livres tournois pour chacune des grosses pierres, et cent sols tournois pour chacune petite, et sy lesdittes pierres ont 13 poulces d'espaisseur des petites leur sera augmenté à raison de 5 sols pour chacune..."*

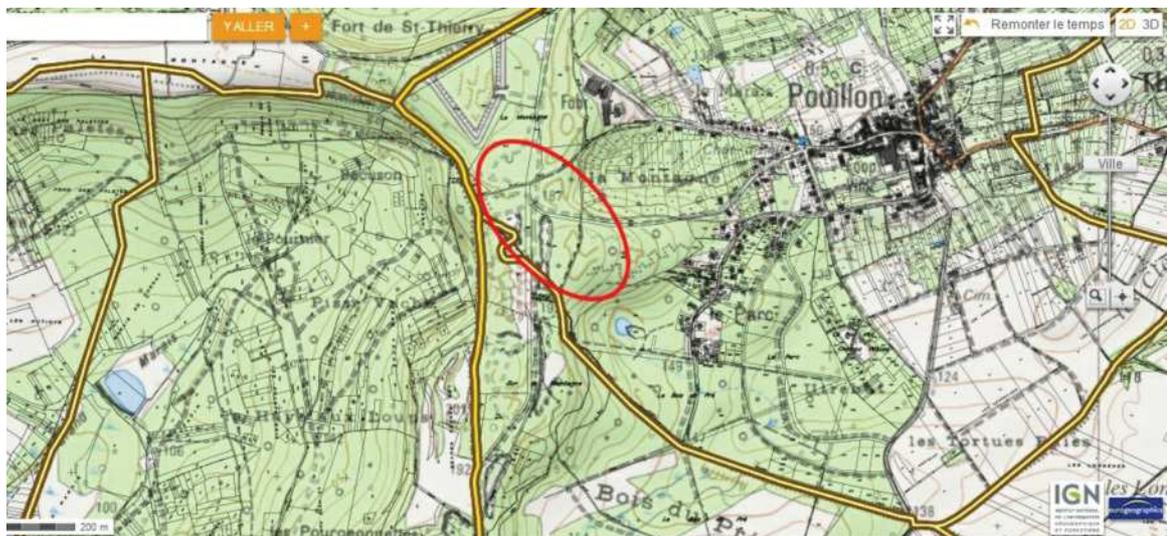
*- 6 juillet 1629 (AM Reims, FA C647, liasse I, supplément V : marchés relatifs à l'Hôtel de Ville (1627-1634), n°63 : Pierre de Lagery, le 6 juillet 1629 : Jehan Hubier et Anthoine Guimblé, carriers demeurant à Lagery ... la quantité de 2000 pieds de **Pierre de Lagery** bonne et loialle marchandise livrés à Reims, savoir 1500 pieds dans le jour saint Remy d'octobre prochain et 500 pieds dans le jour de feste de Thoussainct ensuivant ... Et ce moyennant le pris et somme de 32 livres 10 sols tournois pour chacun cent pied de pierre..."*

18e siècle

- 1716 (AD51, 13 H 00), n°38 : Plan des bois de Saint-Thierry et quart de réserve

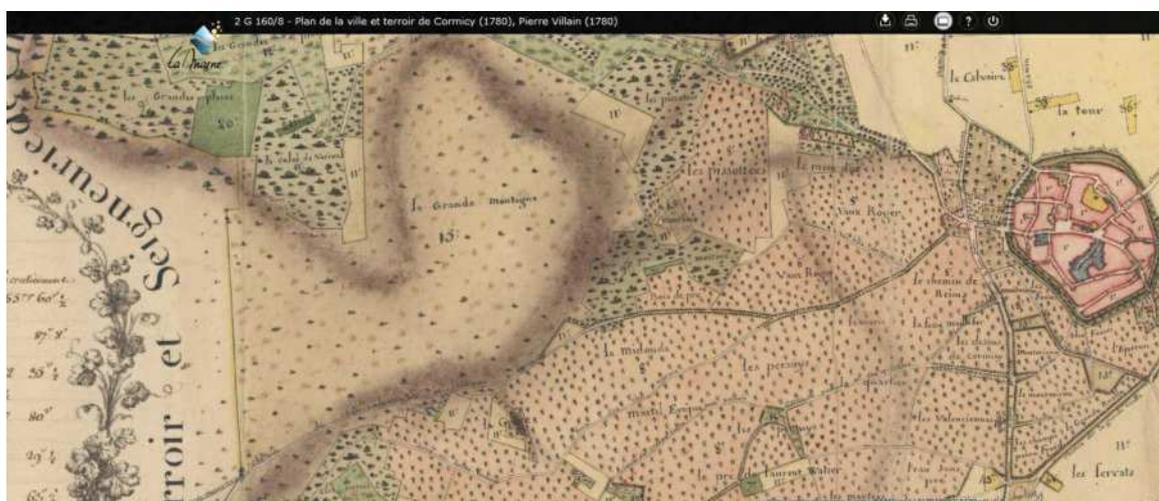


[a priori, sur le territoire de **Pouillon**]



5 août 1720 (AD51, 2 G 31 : Matières générales relatives à tout le domaine de l'Archevêché, 1385-1770) : Procès verbal des entreprises faites sur une montagne appelée La Blanche tâche, au terroir de Cormicy pour l'ouverture d'une carrière. « Extrait des registres du greffe du baillage de Reims. Aujourd'hui, cinquième jour du mois d'août 1720, nous Christophe Dorigny procureur fiscal général du baillage de l'archevêché de Reims assisté de Me Noël Corpelet commissaire en la police générale dudit Reims, accompagné du Sieur Louis Ladouze inspecteur des Ponts et chaussées de Champagne, en conséquence des ordres de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Mailly, archevêque ... Nous sommes transportés en la ville de **Cormicy** pour reconnoître les entreprises faites sur une montagne appelée la **Blanche Tache** [à localiser] sur le terroir et proche de la ditte ville, vers le couchant sur laquelle étant arrivé avec Me Claude Regnault, Lochart, prévôt juge garde de la Prévôté et chatellenie de Cormicy à l'indication du sieur Nicolas Dumangin, receveur au grenier à sel de Cormicy et Me Henry cousin procureur en la Prévôté dudit Cormicy dependant dudit archevêché. Nous aurions reconnu que sur la ditte montagne il avoit été ouverte une carrière sur environ cent toises de longueur, quinze à seize de

largeur sur environ deux toises à deux toises et demy de profondeur, de laquelle carrière les pierres tirées ont été enlevées, il nous a été représenté par ledit sieur Cousin que cet enlèvement et entreprise avaient été faits par les entrepreneurs qui ont fait conduire les dites pierres sur les ouvrages commencez sur la riviere d'Aine à Avaux le Chateau, Avaux la Ville et à Eutrincourt et pour y faire les escluses. Nous avons remarqué que l'ouverture de la ditte carriere avoit endommagé la pasture qui est sur cette montagne le long de la croupe et dans la vallée tant par la chute des pierres que blacailles, ce qui rend cet endroit impraticable aux bestiaux et empêche les herbes de pousser. A l'instant a aussy été remontré par le dit Cousin pour la communauté dudit Cormicy que les voituriers qui ont enlevé les dites pierres depuis environ 3 ans que le travail a commencé jusqu'à present ont fait des dégâts très considérables en passant au travers des empouilles et terres labourées. L'espace de plus d'une demie lieue pour aller rejoindre les chemins de Sapigneul [sur l'Aisne, commune de Cormicy], de tous ce que dessus avons dressé le présent procès verbal pour servir et valloir ce que de raison et ont ainsi signé..... »



Plan extrait du Terrier de l'archevêché (AD51, 2G160, n°8), 1780. La Blanche tâche devait se trouver au pied de la Grande Montagne, vers Cormicy. Ci-dessous : emplacement probable.



- 19 déc. 1727 (AD51, 2G638 : Bois de l'archevêché), n°42 : Procès verbal des réparations nécessaires à la cathédrale de Reims ... :

f°3v : ... Sçavoir que le parvis (perron ?) qui contient cinq degrès est pour la plus grande partye ruiné, les pierres cassées disjointes ... il est nécessaire de les démolir et refaire à neuf,

retailer les pierres qui se trouveront bonnes dont nous estimons qu'il y en aura le tiers ... les deux autres tiers à neuf ... posé avec ciment composé dedeux cinquième de chaux et d'autre partye de thuill battue. Sous les degrés sera fait un ... de blocage ... de grèves et chaux, toutes lesquelles pierres seront des **pierres d'Hierval de gros (?) banc** ... 900 l.

f°4r : Les trois piliers du péron des entrées de l'Eglise sont ruinés entièrement, toutes les dalles sont cassées de sorte qu'il n'y a presque pas de pierre qui puissent servir. Il est nécessaire de les refaire à neuf par dalles de **Pierre d'Hierval** de six à sept pouces d'épaisseur et de plus grande longueur et largeur que faire se pourra posés en liaisons sous lesquels il y sera fait un air (?) de blocage et de mortier de chaux à[?] grand[?] et lesdites pierres posées en ciment comme cy devant. Il y a auxd. endroits vingt sept toises que nous estimons valloir pour chacune toise la somme de cinquante cinq livres de quatorze cent quatre vingt cinq livres 1485 L

f°5r : Nous estimons qu'il est nécessaire pour conserver la beauté de la ditte architecture comme étant la chose la plus à porté de la vüe de faire tout led. socle et piedestal à neuf dans tout son pourtour, les **pierres** qui seront employées à la ditte réparation seront **d'Hierval du gros banc** de trois cour~[?] d'assise de quatorze pouces de pareil sur dix huit à vingt pouces de lit par ynterval affin de ne point trop ôter de la liaison des boutisses et le quatrième cour[?] d'assise aura deux pieds pour faire le nud du corps dudit piedestal lequele ouvrage sera fait par reprise de six à sept pieds de longueur, toutes les pierres seront bien proprement taillées posées et sculptées en bonne et suffisante liaison les unes des autres ... 4140 L

f°7v : [aux tours, pour les chéneaux] fournir à neuf (?) de ... appareil **Carrière d'Hierval** avecque celles quy y sont yl y a au dit est droit (?) seize toises superficiel que nous estimons valloir pour chaque toise trente cinq livres quy fait pour les seize toises la somme de 560 livres...

f°10r : ...Yl y a huit montants [à la base des tours] y compris ceux des angles dont yl y a plusieurs morceaux quy sont prêts à tomber de sorte qu'il y a du risque dans le temps des de gelées. Il est nécessaire d'yncruster et reprendre tous lesdits ouvrages sous oeuvre & pour ce il convient y remettre des assises de **Pierre dure d'Hierval** de quatorze pouces d'apareil par ynterval sur dix huit pouces de lits et d'autres assises de trente deux pouces d'apareil et de quatorze pouces de lits, pour parvenir à la hauteur des assises anciennes. **Les pierres du pays ne pouvant porter que quatorze pouces** [35,5 cm] observant de faire de pareilles moulures et agraffes les pierres avec les agraffes. Yl y a aussy vingt et un frontons quy couvrent les dittes niches qui sont ruinés qu'il est aussy nécessaire de refaire à neuf avec pareilles pierres et de pareilles moulures comme aussy ...

f°13v : ... Nous estimons qu'on peut faire cette ouvrage une partye de pierres de la carrière d'Ourges et l'autre partye de la **carrière d'Hierval** sçavoir toutes la basse de la ditte gallerie [galerie des rois, tour sud] sera d'Hierval aussy bien que les montants & petites colonnes, les arcades en ogives trèfles posées ... (?) seront de la **carrière d'Ourges** et leurs frontons de la carrière **d'Ierval** aussy bien que les grandes et petites piramides

f°14v : 18. A la gallerie qui couronne le chevet de l'église yl y a dix huit toises courant de balustrade en guilochis ruinés de quatre pieds de hauteur, qu'il faut refaire à neuf de pareil construction avec entrelast de fleurs de lis, les cintre (?) desquelles seront gougeons & coulés en plomb. Ce que nous estimons cent soixante livres la toise courante, le tout de **Pierre des carrières d'Hierval** ce qui fait pour les dix huit toises la somme de 2880 livres.

Cette réparation est causée par la mauvaise qualité des pierres et est survenue depuis environ quatre vingt ou cent ans.

f°21v : [tabernacles de la façade de bras sud du transept, étage de la rose] y l y a deux colonnes de cassés et ruinés en bonne partye de sorte que lon voit les gougeons des barres de fer qui les maintient à la moitié de leur hauteur deux autres colonnes aussy cassés à la niche en face dudit pavillon. à la niche du pavillon à droite du même portail il y a une colonne de cassé et à deux autres niches en contournant vers le chevet de l'Eglise y l y a trois de pareilles colonnes cassés. Nous estimons qu'il est nécessaire d'en mettre d'autres au nombre de huit de quatorze pieds deux pouces de hauteur de quatorze pouces de diamètre ainsy quelles ont, de **pierres d'Hierval**...

f°32r et v : [chapelles du chevet, glacis] en fournir moitié le tout de bas appareil de **pierres d'Hierval** ainsy que les autres, faire un ... de ciment dessous. Y l y a neuf toises de superficiel estime quarente livres la toise tant celle à retailler que celle à faire à neuf ce qui fait la somme de 360 livres.

Ces réparations sont survenues depuis environ soixante ans et causées par vétusté.

53. Nous avons visitté la porte du trésor qui est exposé au nord à costé d'une des tours où nous avons remarqués qu'il y a une partye du piédestal qui est ruiné et quatre toises quatre pieds et demi de Y employer des pierres de trois à quatre pouces de lits, observant d'y faire pareille architecture et sculpture dont le dit piédestal est décoré, le tout de **Pierre d'Hierval** estimé 300 livres.

Cette réparation tient de vétusté et est survenue depuis environ soixante ans....

- **13 déc. 1729** : (AD51, 2G638 : Bois de l'archevêché), n°95 : Adjudication des réparations de l'église de Reims faite à E.C.Payen :

f°3r : ...Les trois pilliers qui entrent avec trois portes du portail sont entièrement ruinés. Il n'y est aucunes dalles qui puissent servir, estantes toutes brisée. Il les faut refaire avec **pierres de bas appareil d'Hierval** qui portent sept pouces d'épaisseur des plus longs morceaux qu'il se pourra, par ranger et en liaison, posée sur un aire de ciment de trois pouces au nombre de vingt sept toises en pied. superficielles[?]

- **23 déc. 1729** : (AD51, 2G638 : Bois de l'archevêché), n°96 : Certificat de la situation des ouvrages :

f°1r et v : Nous Jacque et Liénard Gentillastre architecte directeur des réparations qui ont été ordonné estre faites à l'église cathédrale de la ville de Reims dont le Sr Emmanuel Payen s'est rendu adjudicataire par adjudication du [vide] pour la somme de [vide] lequel nous a dit que n'ayant point touché aucune somme en comançant les dittes réparations et que selon l'usage ordinaire il auroit du recevoir le tiers de la ditte somme, il s'est trouvé obligé d'emprunter à la fabrique de la ditte église la somme de [vide] pour le recouvrement de laquelle il nous a requis de donner un état certifié de nous de la quantité des matériaux qu'il a fait voiturer sur les lieu et des ouvrages qui se trouvent faite, et après avoir visitté le chantier joignant laditte église et fait le toisé de la quantité des pierres qui y sont nous avons reconus qu'il y a 1820 pieds 3/4 de **Pierre dure provenant des**

carrier de Branscour distante de quatre lieu de cette ville. Nous avons aussi visité la catité de pierres qui ont été voiturées dan le cloître joignant la mesme église et après en avoir fait le toisé il fut trouvé monter à 3200 pieds cube. Nous avons fait le toisé des pierres qui sont taillé et reconüe qu'il y a tris colonnes de taillée chacune composé de ... il y a dans le mesme chantier soixante 610 ...[?] pierre de carrée destiné à réparer la bassement du portail...

- **22 déc. 1733** (AD51, 2G638 : Bois de l'archevêché), n°107 : Réception des ouvrages faits et estimation d'ouvrages à faire en l'église de Reims :

f°5v : ... Ier. Au trumeau à gauche en entrant au soclet du grand portail deux assises de pierres dures de quatorze pouces d'épaisseur deux pieds et demy de teste d'un costé, et quatre pieds de l'autre, une autre assise de **pierres dourges** de trois pieds de hauteur, vingt pouces de teste de chacun costé, posés à ciment de thuilles battuë pour ce faire l'incrustation dans les pierres qui y sont ruynées pour poser celles cy dessus sur l'autre angle du même trumeau y mettre une assise de pierres dures comme celles cy dessus, mettre sur laditte assise une assise de **pierres d'Ourges** de trois pieds de hauteur dix huit pouces de teste de chacun costé posés à ciments, et faire les incrustations comme dessus. Et à l'autre trumeau en entrant à droite faire la même chose et un retour plus long que celle cy dessus de deux pieds...

f°8v et 9r : ... 9e. [aux portails] Dans la longueur de dix huit toises les moulures des bases, et socles dans l'intervalle, et entre les pilliers des niches les dittes bases sont mutillées, calcinées, ruynées. Il faut y faire des incrustations de dix huit pouces de profondeur, et y remettre deux assises de pierres au lieu d'une de dix sept pouces n'étant pas possible de trouver à présent dans les carrières de pierres de si haut appareil

- **13 févr. 1734** (AD51, 2G638 : Bois de l'archevêché), n°108 : Adjudication des réparations à faire à l'église de Reims à J.Gentillastre :

f°2r : ... Au trumeau à gauche en entrant au soclets du grand portail, deux assises de pierres dures de quatorze pouces d'épaisseur, deux pieds et demy de teste d'un côté, et quatre pieds de l'autre, un autre assise de **pierres d'Ourges** de trois pieds de hauteur, vingt pouces de teste de chacun costé posé à ciment de tuilles battues, pour ce faire lincrustation dans les pierres qui y sont ruynées pour poser celle cy dessus, sur l'autre angle du meme trumeau y mettre une assise de **pierres dures** comme celle cy dessus, mettre sur laditte assise, une assise de **pierres d'Ourges** de trois pieds de hauteur, dix huit pouces de teste de chacun costé posé à ciment. Et faire les incrustations comme dessus, et à l'autre trumeau en entrant à droite faire la même chose et un retour plus long que celle cy dessus de deux pieds faire pareilles ouvrages aux deux autres arrières trumeaux, aus angles du costé des petit portails...

- **10 janv. 1737** (AD51, 2G1670 : Fabrique de la cathédrale), n°77 : Cahier des charges :

f°1r et v : Touttes lesquelles réparations et reconstructions tant pour la maçonnerie que pour la charpente, couverture et plomberie seront exécutées avec propreté et solidité suivant les Règles de l'art et en conséquence

P°. A l'égard de la maçonnerie les entailles qu'il conviendra faire dans les murs seront écarées dans le fond de mesme que dans l'ouverture, et les pierres qui y seront encastrées rempliront en entier lesd. entailles et seront posées sur leur lit en sorte que si la carrière pour certains ouvrages n'en fournissoit par d'assés haut appareil pour acquitter la réparation avec une seule assise, on aura soin de la doubler où il sera besoin

2°. Au corps de la balustrade de la petite galerie du costé du midy [galerie haute de la nef] et pour les trèfles et fleurons dont la galerie du chevet est couronnée dans son pourtour [galerie haute du chevet] de mesme que pour les ceintres, vousoirs, figures et ornemens des grands portiques les frontons qui pour la solidité et propreté du travail ne permettent pas la multiplicité des joints, seront employés à ces ouvrages, la **Pierre de la carrière de Chermisy** [département de l'Aisne] qui est de très haut appareil prise dans le banc le plus convenable estimée non gélisse, et qui sera éprouvée pendant l'hiver, ou autres pierres dures non gélisses en usage dans le pays.

...

6°. Toutes les pierres qui seront employées de quelque espèce et qualité que les ouvrages le requièrent seront choisies pleines, débousinées et sans délit taillées et posées avec soin d'aplomb et de niveau, et suivant les règles de hauteur, épaisseur et profondeur convenable à chaque réparation.

- **10 janv. 1737** (AD51, 2G1670 : Fabrique de la cathédrale), n°80 : Etat des réparations à faire à l'église de Reims concernant le frontispice :

f°1r : Premièrement

1er/ A commencer au grand portail à l'avant corps à gauche servant de pied d'estal au rez-de-chaussée, une partie de trois pieds de tour sur cinq pieds un quart d'hauteur, et la corniche d'environ quatre pieds de long à remettre par incrustation, les trois assises par bas de **pierres dures rouges d'Yerval** et le nud dud. pied d'estal de **pierre blanche** où seront sculptés les linçoeuils [draperies], lequel ouvrage et ceux ensuivant du pied d'estal seront incrustés de même que ceux qui sont commencés, et ce par interval aux endroits où les pierres sont ruinées et délitées, la hauteur des pierres dures de treize pouces et demy et celle de la pierre blanche de deux pieds un quart de hauteur et de quinze, dix huit et vingt un pouces d'épaisseur

f°4v : ... 12. Sera faite la réparation tant pour la maçonnerie que pour la sculpture aux portiques à droite et à gauche où les parties ruinées cy-devant énoncées avec les mêmes précautions, mesures, conditions et façons cy-devant rapportées observant de faire les remplissages des lits avec mortier de chaux les pierres qui y seront employées seront de bonne qualité de pays

f°8v : ... [paliers des portails] aucunes dalles de pierre qui puissent servir état toutes brisées, il les faut refaire avec **pierres de bas appareil d'Yerval** qui portent six pouces d'épaisseur des plus longs morceaux qu'il se pourra par rang et en liaisons posés sur un aire de ciment de trois pouces qui porte vingt sept toises un pied superficiel.

- **4 août 1740** (AD51, 2G1670 : Fabrique de la cathédrale), n°83 : Réception des ouvrages par le sieur de Vigny :

f°6r et v : ... 8. En réparant les ouvrages on s'est aperçu en la suite que le restant des assises de pierre que nous avons trouvées bonnes se sont trouvé calcinées, et auroient besoin d'une prompt réparation. En conséquence il a esté fait, en augmentation cinquante deux pieds assise de deux pieds un quart où sont sculptés les lincoils [draperies de soubassement], et quatre vingt deux pieds de **pierre dure d'Yerval** au-dessous [socle] des draperies en plusieurs endroits. Estimé par nous la somme de cinq cens dix sept livres. Cy 517 L

f°7v : ... 12. Nous avons trouvé que le glacis au-dessus de trois portiques [dalles sur les reins des voussures] a esté réparé en total et fait à neuf avec **pierre dure d'Yerval** avec recouvrement après avoir ôté toute la mauvaise maçonnerie au-dessous pour faire un autre massif de bonne qualité en place avec des gargouilles toutes neuves toutes les dalles encastrées d'un pouce au moins dans le mur et posées sur mortier de chaux et ciment, et les joints coulés en plombs, le tout fait proprement suivant le devis...

12 décembre 1749 (AM Reims, FA 645, Liasse I, Supplément I : acquisitions faites par la Ville, 1707-1773) : Réception des travaux faits par Monsieur Clouet à l'église St-Timothée effectuée par Nicolas Paris maître maçon : le grand Peron est composé de 5 marches de **pierres rousse non gélisse** : 214 pieds et demi.

Plus 19 bornes de grès batard à 5 livres la pièce : 95 l.

Porte d'entrée du nouveau cimetière construite en **grès batard** bien proportionné ... 63 pieds de pierres y compris le seuil de la dite porte, à 26 sols le pied taillé et posé le tout pour 94 l. 18 s. [première mention de grès bâtard, grès à ciment calcaire ; appelé aussi crulat par Guettard en 1754]

- **mai 1750** (AM Reims, FA 645, Liasse I, Supplément I : acquisitions faites par la Ville, 1707-1773) : **Mémoire des maçonnerie** de l'année 1750, au mois de may ... Pour le second souterrain de la tour des Mondieu :

Livrer une **pierre de Hourges** pour battre le plomb de 4 pieds de longueur sur 18 pouces de large ce qui fait 6 pieds de pierre : 6 l.

2 journées de scieurs de pierre pour l'avoir sciée : 3 l. Plus pour la pose de la pierre et une toise de terre pour où ont été posée : 7 l. Plus 4 journées de tailleurs de pierre et avoir percés les trous pour les barreaux de fers aux 5 croisées pour une feuillures et une trappe au puits, un trou pour recevoir oulie et balance : 5 l 4 s. Journée de tailleur de pierre : 1 l. 6s.

Pierre rousse gros ban à 20 sols le pied 1 l.

- **8 juillet 1751** (Pierre Camille Le Moine : Inventaire des chartes de l'hôtel-de-ville de Reims, 1787), Domaine. Liasse 26e - N°10 : Ordonnance de Mg.r l'intendant qui enjoint aux communautés de Vantelay et de Beauvancourt de fournir des voitures aux officiers municipaux de Reims pour le transport de 80 mille pavés de **grès des carrières de Vantelay** à Reims en payant 20 l. pour chaque millier.

- **26 déc. 1751** (AM Reims, FA 645, Liasse I, Supplément I : acquisitions faites par la Ville, 1707-1773) : *Mémoire pour diverses réparations à l'Hotel de ville et aux remparts :*

* **Pierre rousse** le pied 0.18 s

* **Pierre blanche** le pied 0.14 s

* Pierre de St-Dizier le pied 0.22 s

* **grez batard** le pied 0.19 s

Journée de tailleur de pierre 1.8 l.

- **5 février 1753** (AM Reims, FA 645, Liasse I, Supplément I : acquisitions faites par la Ville, 1707-1773) : **Mémoire des ouvrages de maçonnerie de Guillaume Rousseau :**

J'ai livré pour le socle de base (porte Fléchambault) desdits deux piliers 70 pieds de pierre non gelisse tant **grez** que **Pierre rousse** à raison de 20 deniers le pied : 70 l.

Plus j'ai livré 280 pieds de **Pierre blanche** à 15 s le pied fait la somme de : 20 l. 10 s.

- **1754** (biblio) : Mémoire contenant la description du terrain, des pierres et des fissiles de la Champagne, et des Provinces qui l'avoisinent. Par M. Guettard. In : Histoire de l'Académie royale des sciences, année 1754. Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, p.435-494. Paris : Imprimerie Royale, 1759.

... p.465 : [à Reims] On bâtit beaucoup en bois et en craie, peu en pierres, parce qu'elles ne sont pas communes ; il y a cependant des carrières à quatre lieues de la ville, qui font des pierres blanches et rousses de très bonne qualité. Le pavé est, comme on l'a dit plus haut, d'un fort beau grès qu'on tire des montagnes voisines de Saint-Thierry

- **16 août 1755** (AD51, 2G639 : Bois de l'archevêché), n°170 : Adjudication des réparations à l'église de Reims à J.Thuillier :

f°10r : [petits clochetons entre gâbles de façade] pour le rétablissement de toutes les parties endommagées, le tout fait en pierres non gélisses, savoir les deux goutières en **pierres gréz batard** d'une seule pièce qui porteront chacune dix pieds et demy de longueur sur trois pieds de largeur...

f°12r et v : dessus des deux goutières seront aussi faites en **Pierre de Savonnières**, et arretés avec fortes agrafes, et gougeons de fer, scellés en plomb. Les deux pyramides et figures du dedans seront rétablies et reposés en place et arreté ainsi que dessus dit

Les glacis du dessus des frontons seront de pierres **grez batard**, les feuillages du dessus en pierre de **Savonnières**...

f°34v : ... pour la décharge des eaux de la couverture de ladite voûte faire à neuf le pavé au-dessous de ladite voûte ainsi que les marches pour descendre à l'église en **pierres de la carrière d'Hourges** posés en ciment de grève et chaux...

- **19 fev. 1757** (Pierre Camille Le Moine : Inventaire des chartes de l'hôtel-de-ville de Reims, 1787), Domaine. Liasse 24e - N°21 : Requête communication, reponse et ordonnance de Mr l'Intendant qui déboute le Seigneur de Vantelay de sa demande et permet aux Srs Officiers Municipaux de Reims de faire ouvrir des carrières et de tirer les grès nécessaires pour la réparation et l'entretien des Chaussées, et rues de la Ville dans les terres du Suppliant ; à charge de l'indemniser à l'amiable ou par experts. Et lui fait deffenses de troubler les ouvriers...

- **25 janvier 1759** (AD51, G391 : archevêché, Trésorerie, biens en divers lieux, 1190-1759), n°25 : Bail fait pour trois ans par Jean Jacquemart, trésorier, à Louis Breton, maître maçon à Chenay, du droit d'ouvrir et d'exploiter des **carrières** dans toute l'étendue du terroir de la seigneurie de **Marzilly**.

- **4 févr. 1760** (AD51, 2G639 : Bois de l'archevêché), n°186 : Visite et réception des ouvrages faits à l'église cathédrale de Reims adjudés le 6 août 1755 :

f°3v : ... Dans la tourelle où est l'escalier ont été rapportés dix des balustres qui soutiennent les marches .. en **pierres d'Hourges**

f°5b : ... Un des arcs rampans du troisième pillier du bas-côté vers le midy a été recouvert à neuf en glacis de **grais bâtard** posé en ciment de tuile battue.

f°6r : [chapelle de la Vierge] les quatre arcs rampans dudit pillier ont été réparés dans la longueur des glacis qui les couvrent, Sçavoir :

Deux recouverts à neuf en glacis de **grais** ainsi que le précédent ; deux autres dont les larmiers ont été rétablis en **Pierre de St-Dizier** posée par incrustation sur chaque face.

Il a été fait même réparation au premier pillier suivant vers le midy. Ce qui fait en total cinq arcs rampans recouverts à neuf en glacis de **grais** et quatre réparés en **St-Dizier**, qui valent pour échafauts, incrustation pierre taille pour ciment, réparation de couverture endommagée par les dits ouvrages, la somme de 6500 livres.

il a été fait même réparation au premier pillier suivant vers le midy, ce qui fait au total cinq arcs rampant recouverts à neuf en glacis de **grais** et quatre réparés en **St-Dizier**

f°6v : il a été fait dans la grande nef trois toises de pavé en bandes [dalles] de **pierres d'Hourges** posée en ciment de grève et chaux.

- **1760** (AD51, 2G153 : Terrier de l'archevêché, plan du terroir de Courville),

f°37 : Franche Maison - Chatellenie de Courville. art. 8e : Item une autre pièce de terre dépendante de la dite ferme de Franche Maison située sur led. terroir de **Courville**, leid. la Couture Tingré, le bis Jacquemart tenant d'une part au Levant aux vignes ; à la terre de Péan Coffin et aux terres dites les **carrières St-Julien** d'autre part au chemin de Courville à Crugny d'un bout du midy aux terres et près de Jean du Sausoy et au Bois Jacquemart et d'autre bout au chemin de Courville à la Bonne Maison ...

- **1760-1761** (AM Reims, FA C647, liasse 6), n°7 : Toisé des ouvrages faits au Baloir [porte Cérès] pour la construction d'un corps de garde ... en 1760, 1761 : ... maçonnerie en craie, en blocaille ... Pierre de taille de **Pierre rousse** au pied cube pour le socle sur la façade, l'angle dans le fossé, le coin du mur d'appuy, les solements de la latrine, les deux piédroits de la porte du jardin, le bahus sur le mur d'appuy, les seuils des latrines et des 3 portes, les couronnements des deux cheminées : 286,11 pieds cubes à 20 s (?) le pied = 286 l. 18 4 ...

Pierre blanche d'Ourge pour les écoinçons au derrière des 6 croisées, les appuis des 4 croisées, les piédroits de 4 croisées et deux portes, les claveaux des dites 4 croisées, les angles formant pan coupé, la table saillante au-dessus de la porte, l'assise sous l'entablement de la façade, la façade du côté du pont, les deux angles formant corniche sur la dite façade, les jambages des deux cheminées : 672, lesquelles à 17s4 = 532 l. 18. Pareille pierre blanche d'Ourge, en son prix réel, pour des saillies, au pied cube : saillie d'une croisée, saillie des piédroits, des claveaux, de l'entablement, des angles, des jambages de cheminée, la marche d'escalier : 75 6 lesquelles à 21 font 79 l. 5 6. ...

- **1761** (AM Reims, FA C647, liasse 6), n°7 (id.) : Toisé du corps de garde à construire sur l'esplanade du Baloir, 1761 : ... **Pierres blanche d'Ourge** au pied cube pour les appuis des 5 croisées, les écoinçons au-derrière des 5 croisées, les piédroits des dites 5 croisées, les claveaux, les 4 angles dudit corps de garde, les piédroits des deux portes, les jambages des deux cheminées. Total 443 lesquelles à 17 s 4 font 383 l. 18 8. Pierres blanche en saillie : 60 à 21 le pied font 63 l. ...

- **vers 1760-1761** (AM Reims, FA C647, liasse 49 supplément I) : A Messieurs les Lieutenant et conseillers eschevins de la ville de Reims. Supplient humblement Jean Baptiste Gerdié laboureur et voiturier demurant fbg de Cérès à Reims, Antoine Petit aussi laboureur et voiturier demurant audit Reims et Consors ... se rendre à **Hourges** chacun avec une voiture attelée de 4 chevaux pour y charger les pierres de taille ... aujourd'hui il n'est pas possible d'aller à Hourges et en revenir chargé de pierres à [en] moins de deux jours...

- **1762** (AD51, 2 G 142 : Terrier de l'archevêché), n°17 : Arpentage du terroir d'Hermonville à partir de la croix St-Obeuf.

« La 5e borne il faut quitter le chemin de Roucy à Reims ... qui retiré à gauche et continue de suivre à peu près la même ligne droite entre les friches et savarts de la montagne d'Hermonville terroir dudit lieu vers le couchant d'une part et les autres friches et **carrières de Luthernay** d'autre part jusqu'à la distance de 27 verges où nous avons trouvé une cinquième borne semblable aux précédente plantée sur une éminence des buttes des terres occasionnée par le travail des dites carrières ».

La 6e « De là il faut retirer un peu à gauche en formant un angle de 171 degrez et traverser les friches et **carrières anciennes** qui se trouvent à cet endroit dont le côté vers le levant est d'**Hermonville** et le côté vers le couchant est terroir de **Luthernay** jusque la distance de 69

verges 6 dixièmes où nous avons trouvé une 6° borne semblable au précédentes plantée sur une petite hauteur formée par le travail des dittes carrières ».

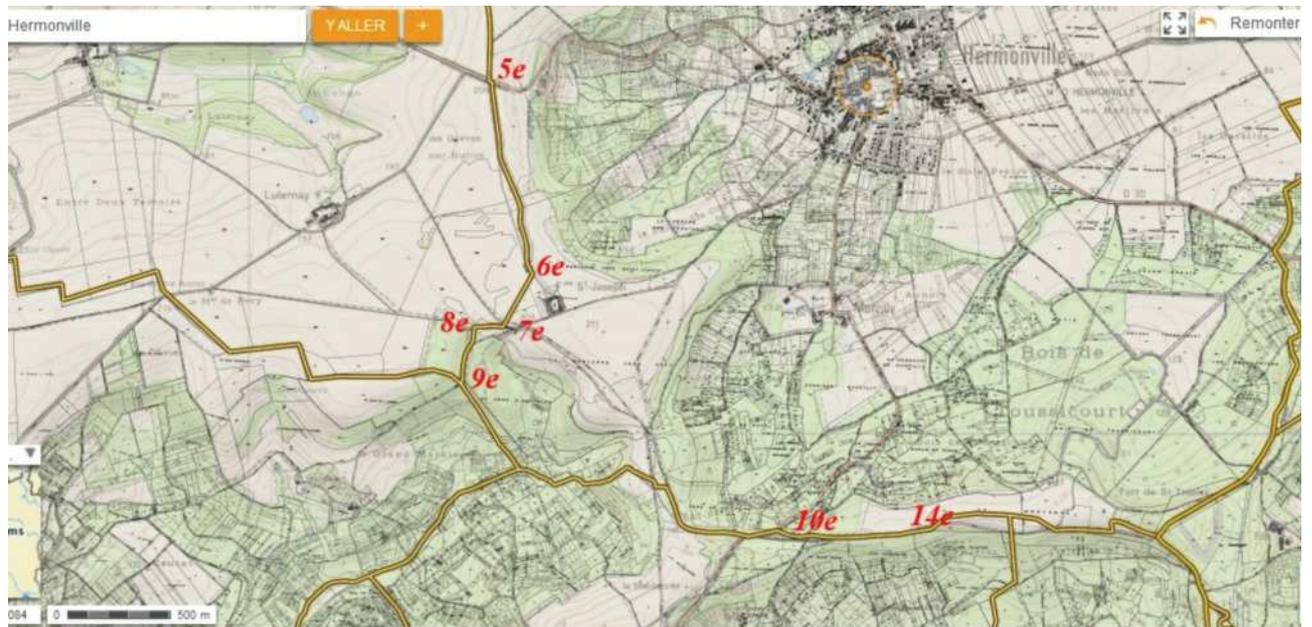
7° borne « de là il faut retirer à droite en formant un angle de 134 degrez et traverser les dittes friches et carrières jusqu'à 37 verges 9 dixièmes où nous avons trouvé la 7° borne sur une petite éminence formée par le travail des carrières ».

8° borne ... « de là il faut retirer à droite en formant un angle de 130 degrez traverser les dittes friches et carrières, traverser aussi le chemin de Vantelet à Reims et continuer de traverser les friches jusqu'au coin du bois de l'arbre où se trouve une 8e borne aussy de grez batard des **carrières de Trigny** taillée et arrondie en partie sortant d'un pied et demi hors de terre ».

Toussicourt : 10e borne . « Il faut continuer de suivre l'abornement de la 10e borne qui sera la 3e borne de Toussicourt, il faut traverser **d'anciennes carrières** dont une petite portion est du terroir de Toussicourt ».

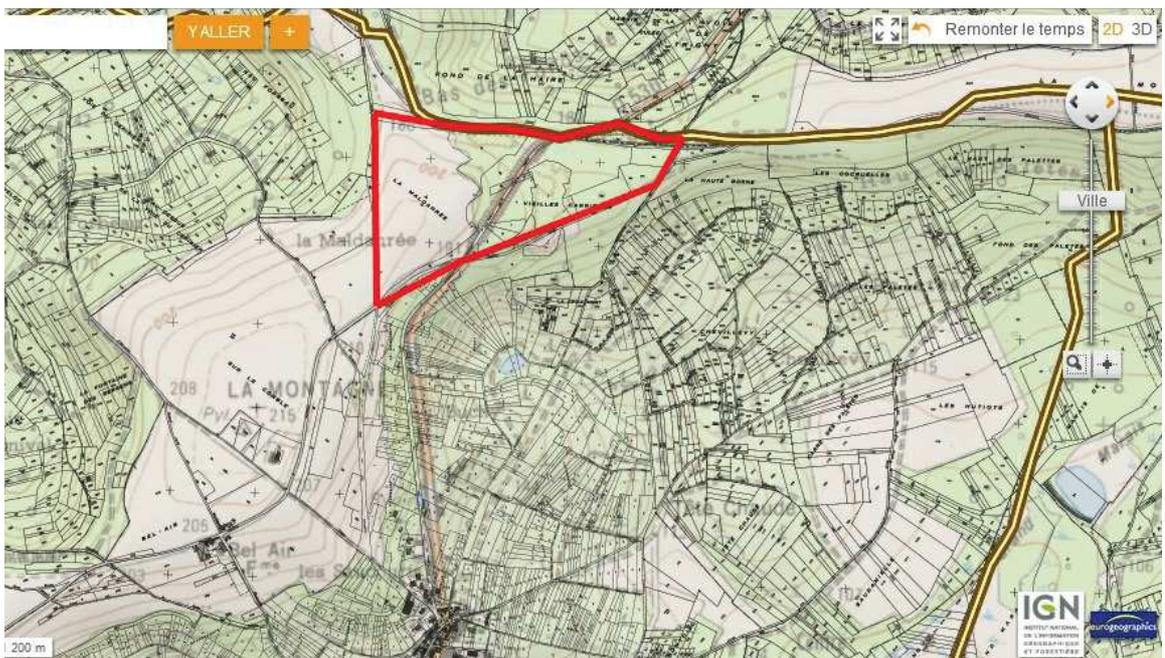
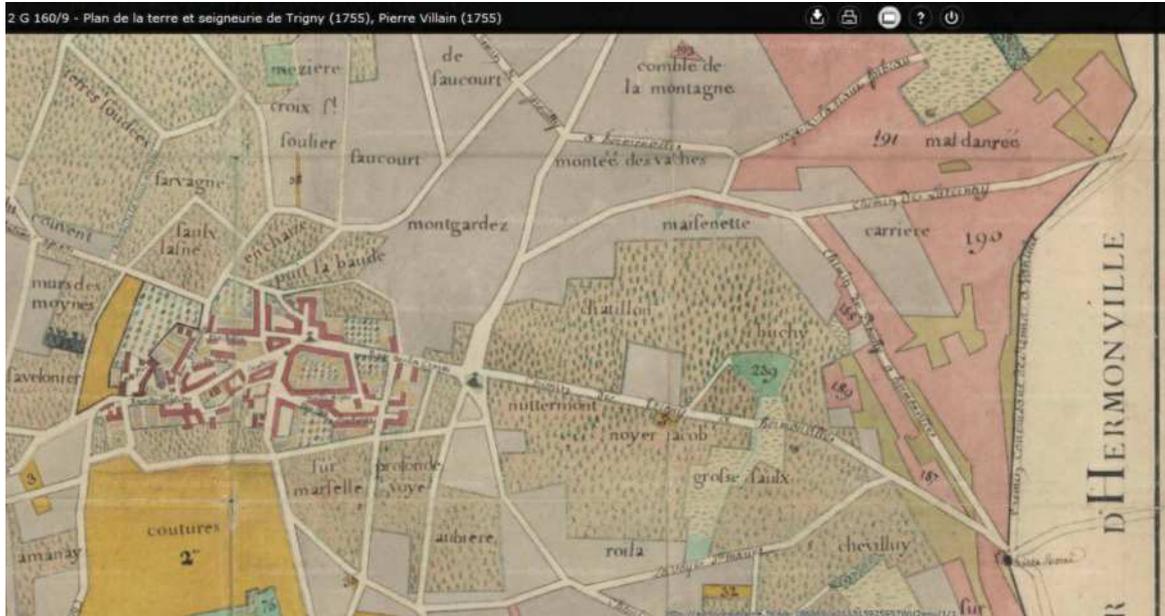
La 4e [11e] tjs traverser les dittes carrieres et d'autres terrains nouvellements défrichés.

Marzilly : 14e borne. Les carrières savards et patures communales du [mont pere ?] contenant 9 arpents 51 verges.



- 11 mars 1762 (AD51, 2G152 : Terrier de l'archevêché) :

f° 32 **Trigny** : parcelles appartenants à des particuliers : n° 190 : 31 arpents 65 verges **lieu dît les carrières et buttes et mal danrée** possédés par Gérard Bernardon, Estienne godbillon, les héritiers françois Butel, jean Baptiste Butel, pierre Liegois, charles Goulard, henri Cornu et plusieurs autres ».



- **10 oct. 1762** (Pierre Camille Le Moine : Inventaire des chartes de l'hôtel-de-ville de Reims, 1787), Domaine. Liasse 26e - N°12 bis : Arrêt du Conseil d'Etat portant dans son dispositif : « Le Roy étant en son conseil a permis auxd. Lieutenants, Gens du Conseil et Echevins de la Ville de Reims lorsque les **carrières de grez ou greve** qu'on exploite actuellement viendront s'épuiser, de faire les recherches nécessaires pour en ouvrir des nouvelles. Lesquelles ils pourront exploiter en Indemnisant les propriétaires à l'amiable ; Et dans le cas ou il surviendrait des contestations, leur permet d'ouvrir et exploiter provisoirement lesd. carrières, s'agissant de la chose publique ; sauf à être ensuite l'indemnité fixée et arbitrée par le Sr intendant et commissaires de party en Champagne que S.M. a pour ce commis et commet ; Et en cas que les fonds cy-devant réglés pour la dépense du passé de lad. Ville de Reims ne fussent pas suffisant a cause de la formation de la place du grand Credo et des nouvelles rues qui doivent être ouvertes et pavées Lesd. Lieutenant Gens du Conseil, s'adresseront aud. Srs Intendant qui pourra leur permettre de prendre sur le bien et revenu de lad. Ville, les fonds nécessaires à ce sujet et la dépense en sera passée et allouée dans les Comptes du Receveur de la Ville. »

- **2 sept. 1774** (AD51, 2G153 : Terrier de l'archevêché), fol° 187-188, plan d'**Unchair** :

* n° 15 : Le savart cotté 15 au dessus des vignes près de **la carrière aigüe** et le savart Lartière 13 arpents un quart [en limite de commune vers Courville, après le lieu-dit le Château];

* 42 bis : une pièce cottée 42 bis à la carrière aigüe appartenant à pierre Guide contenant 10 verges ;

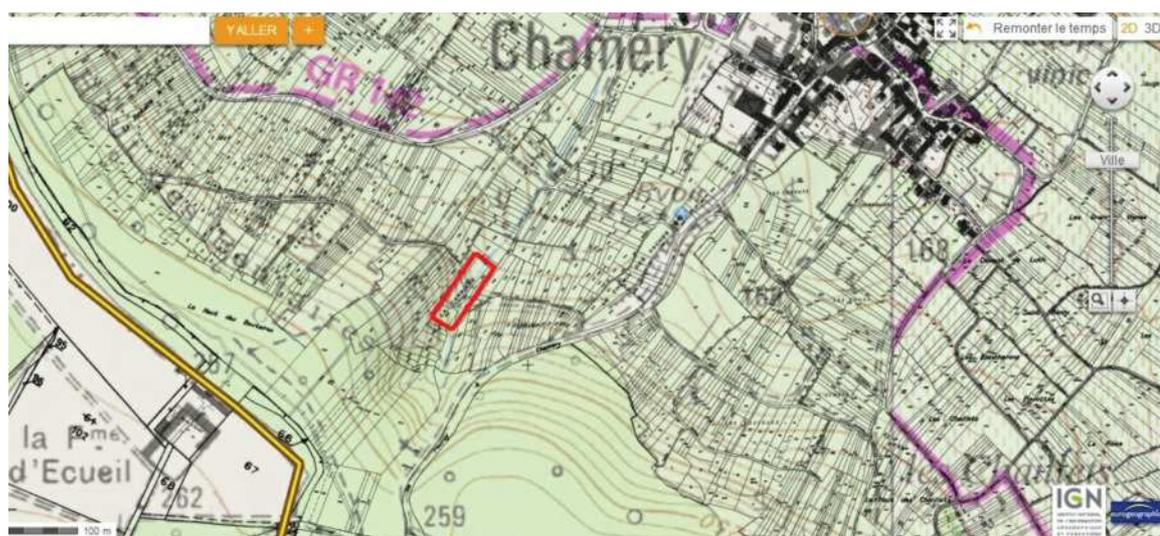
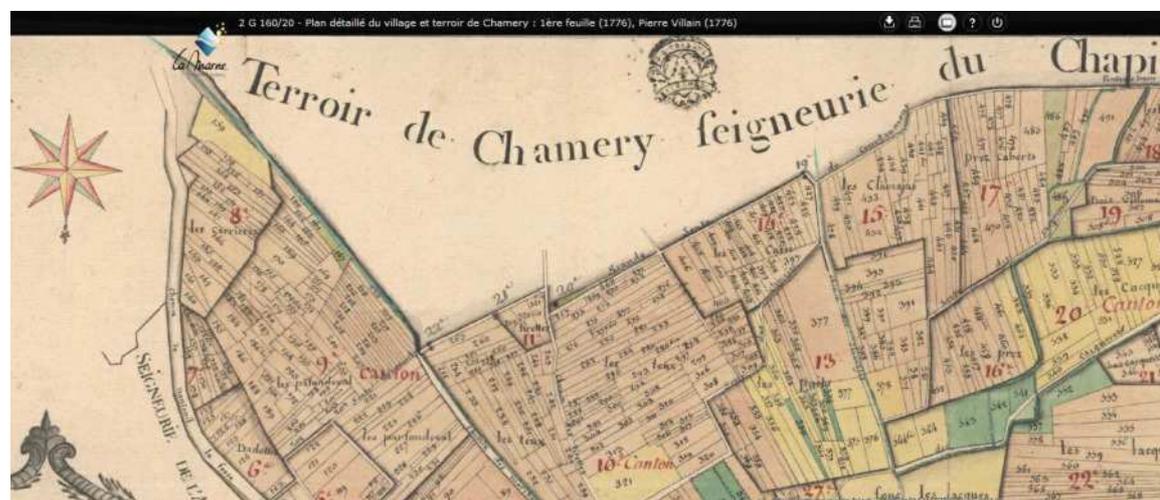
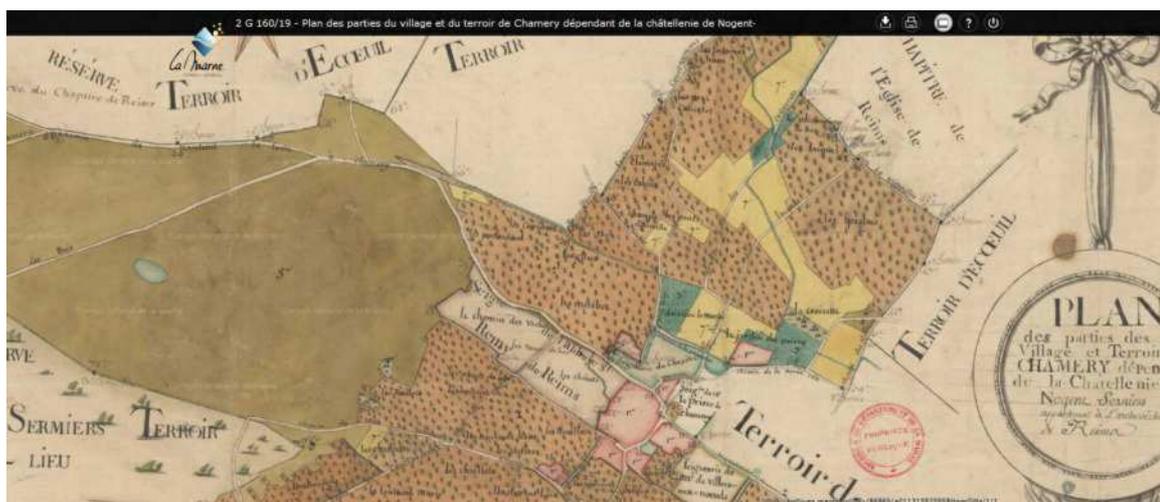
* 43 bis : une autre pièce cottée 43 bis lieu dit la carrière aigüe appartenant à monsieur le marquis de Saint Clair budant au chemin de Fismes et tenant au savart contenant 42 verges.



- **17 juill. 1776** (AD51, 2 G 1670 : Fabrique de la cathédrale), n°113 :

Le s. J.B. Poncelet carrier et tailleur de pierres demeurant à Hermonville ..., s'engage à livrer à la fabrique de l'église de Reims la quantité de cinquante pieds courant de **Pierre de roche de la carrière d'Hermonville** dans l'espace d'un mois de façon à en rendre par chacune semaine au moins douze pieds. La longueur des ... de pierre sera depuis quatre jusqu'à six pieds de longueur pas au-dessous, la largeur de deux pieds six pouces, l'épaisseur de dix huit pouces. Les pierres seront toisées sur le chantier ...

- 1776 (AD51, 2G160 : Terrier de l'archevêché), n°19 et 20 : Plan détaillé du village et terroir de Chamery ; et Plan des parties du village et du terroir de Chamery dépendant de la seigneurie de Nogent . Lieu-dit les Carrières :



- 1777 (AD51, 2G160/1) : Plan général détaillé de la montagne de Saint-Thierry (1777), Pierre Villain. Mention Jean-Baptiste Taillet, carrier à Merfy.

- **1780** (biblio) : Guettard et Monnet : Atlas et description minéralogiques de la France, Paris.

p.118 : ... on trouve vers les paroisses de Saint-Thierry, Mercy, Pouillon, etc. des masses de grès dans le sable ... pour paver la ville de Rheims ... grande solidité et grain fin.

p.119 : sur la paroisse d'Urmonville, à trois lieues de Rheims, et au-dessous [de Saint-Thierry] il se trouve de la pierre tuffacée, coquillière, d'une qualité passable pour la bâtisse. Après bien des recherches elle fut trouvée propre à faire des assises des nouveaux bâtiments de la Place de Rheims [place Royale], et plus capable qu'aucune autre des environs de cette ville, de supporter l'humidité sans s'exfolier.

p.120 : A Fimes & dans ses environs la pierre est de différentes qualités : ... la pierre propre à la taille se trouve souvent confondue dans [une pierre très tendre]

A Uncher & Ourges ... se trouve une carrière excavée de quelques centaines de pieds horizontalement ... qui présente une variété singulière de pierres calcaires : cette pierre, au lieu d'être inégale, ou un amas confus de parties coquillères, comme font généralement toutes celles de cette vallée [de la Vesle], est d'un grain fin & très serré : elle prend une sorte de poli. Si on la taille après l'avoir exposée à l'air, elle se conserve fort bien ; mais elle s'exfolie si on la met trop promptement à l'humidité sans avoir été polie. Cette bonne pierre forme un banc de 20 pouces d'épaisseur [51 cm].

- **1780-1782** (AD51, 2 G 165 : Baux de biens et revenus appartenant à l'archevêché, 1776-1786) : droit d'ouvrir des carrières sur la montagne St-Thierry et sur le territoire de Trigny. Monseigneur l'archevêque de Reims contre Jean Laurent Carieur de pierres demeurant à Trigny :

- 16 avril 1780 : « Droit d'ouvrir une carrière de **grès batard** sur le terroir de **Trigny** 10 livres chaque ans. De ne pouvoir changer l'ouverture actuelle faite de la carrière pour en ouvrir une plus près de celle appartenant à ceux ayant le droit cédé de notre dit seigneur pour l'ouverture de carrière au dit lieu qu'il soit préalablement arrangé avec les dits autres carriers de gré à gré entre eux pour l'éloignement res ? et leurs carrières. De ne pouvoir sous aucun prétextes avoir plus d'une ouverture pour la ditte carrière quand même elles seraient très près l'une de l'autre de convention expresse entre les parties ».

- 30 sept 1782 : bail dû à l'archevêque 10 livres pour une année de pension du dit bail.

1776-1786 (AD51, 2G165 : baux – procédures) : Baux de biens et revenus appartenant à l'archevêché : droit d'ouvrir des carrières sur la **montagne St Thierry** et sur le territoire de **Trigny**.

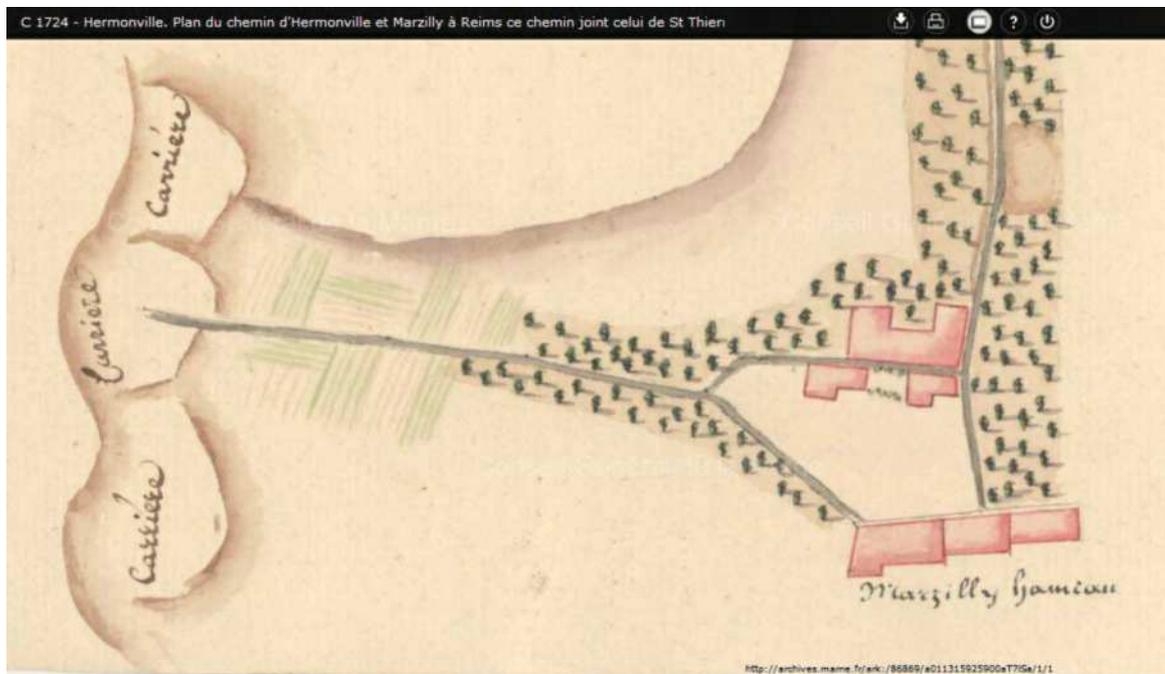
- **8 Mai 1783** (Pierre Camille Le Moine : Inventaire des chartes de l'hôtel-de-ville de Reims, 1787), Domaine. Liasse 26e. N°19. Traité sous seing privé, Entre Mr le Prevôt de l'Echevinage a ce autorisé par délibération du Conseil municipal du 7 avril 1783, d'une part ; Et Mr Claude Ruinart, secrétaire du Roy Seigneur de Brimont d'autre ; Pour l'extraction des **grès** nécessaires au pavé des rues de la Ville de Reims qui se fait dans les bois et héritages situés sur le

terroir de Brimont, fouille des terrains, rejet des terres, chemins et autres dégradations. {Joint un ancien traité fait avec Mond. Sieur Ruinart le 30 avril 1768. pour l'indemnité résultante de l'exploitation de carrières dans ses terres à Brimont. Joint encore les Requête réponse et ordonnance relatives}.

- **1782-1790** (AD51, C.1724) : plan : **Hermonville**. Plan du chemin d'Hermonville et **Marzilly** à Reims ce chemin joint celui de St Thierry qui aboutit sur la route du Bac à Berry à Reims, 1782-1790.

Relie les carrières de Marzilly à la grande route de Reims à Berry-au-Bac.

[plan associé à aucun texte ; mais l'on peut supposer que ce document porte témoignage d'un aménagement envisagé du débouché des carrières de Marzilly - montrées très développées - à la grande route Laon-Reims ; signe de l'importance du volume qui devait être extrait à cette époque de ces carrières].



- **11 sept. 1796** (AM Reims, FR 2M2 : Edifices du culte et cimetières - Cathédrale, 1790-1811) : dossier "Problèmes concernant la construction de la sacristie", au nord de Notre-Dame - 1809-1810, Serrurier architecte.

Devis estimatif des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, serrurerie, vitrerie et peinture à faire pour construire une sacristie ... 24 fructidor an IVe. : ...
Maçonnerie : Toute la pierre de taille sera extraite des **carrières d'Hermonville ou autres équivalentes** ... Estimation des ouvrages : pierre de taille, compris la taille des parements : 34 F le m3 = 1870 F

19e siècle

- **1809** : décompte des travaux faits cette année là (44 V 77,2 : Cathédrale - Travaux, An XII - 1838 - idem AN, F19-7831) :

Chéneaux du grand comble prévus en **Pierre rousse de Vandeuil** et pour des incrustations au-dessus de la grande rose occidentale (combat de David et Goliath ; 6,4 m³). Cette pierre est facturée 56,39 F le m³.

La galerie haute (notamment son dallage), les croix sommitales des pyramides des tabernacles des contreforts et es incrustations dans la scène du combat de David et Goliath au-dessus de la grande rose sont prévus en **roche blanche de Luthernay** (commune de Bouvancourt). Cette pierre est facturée 60 F le m³.

Mention de **roche de Courmas** (utilisée en petite quantité), facturée 60 F le m³.

La pierre de St-Dizier est alors facturée 82 F le m³. Et le **grès batard** 14 F le m³.

- **1812 et 1813** : décompte des travaux faits ces années là (44 V 77,2 : Cathédrale - Travaux, An XII - 1838) : pierre de Colligy (~peu à 60 F le m), pierre de St-Dizier (à 82 ou 96 F le m), pierre blanche d'**Hermonville** (0,227 m³ à 40 F le m) et roche grise d'**Hermonville** (0,65 m³ à 40 F). Et pierre de **roche blanche de Luternay** (à 60 F le m³).

- **1814** : décompte des travaux faits cette année là (44 V 77,2 : Cathédrale - Travaux, An XII - 1838) : **Pierre rousse** (5,9 m³ à 60 F le m³) et pierre de St-Dizier.

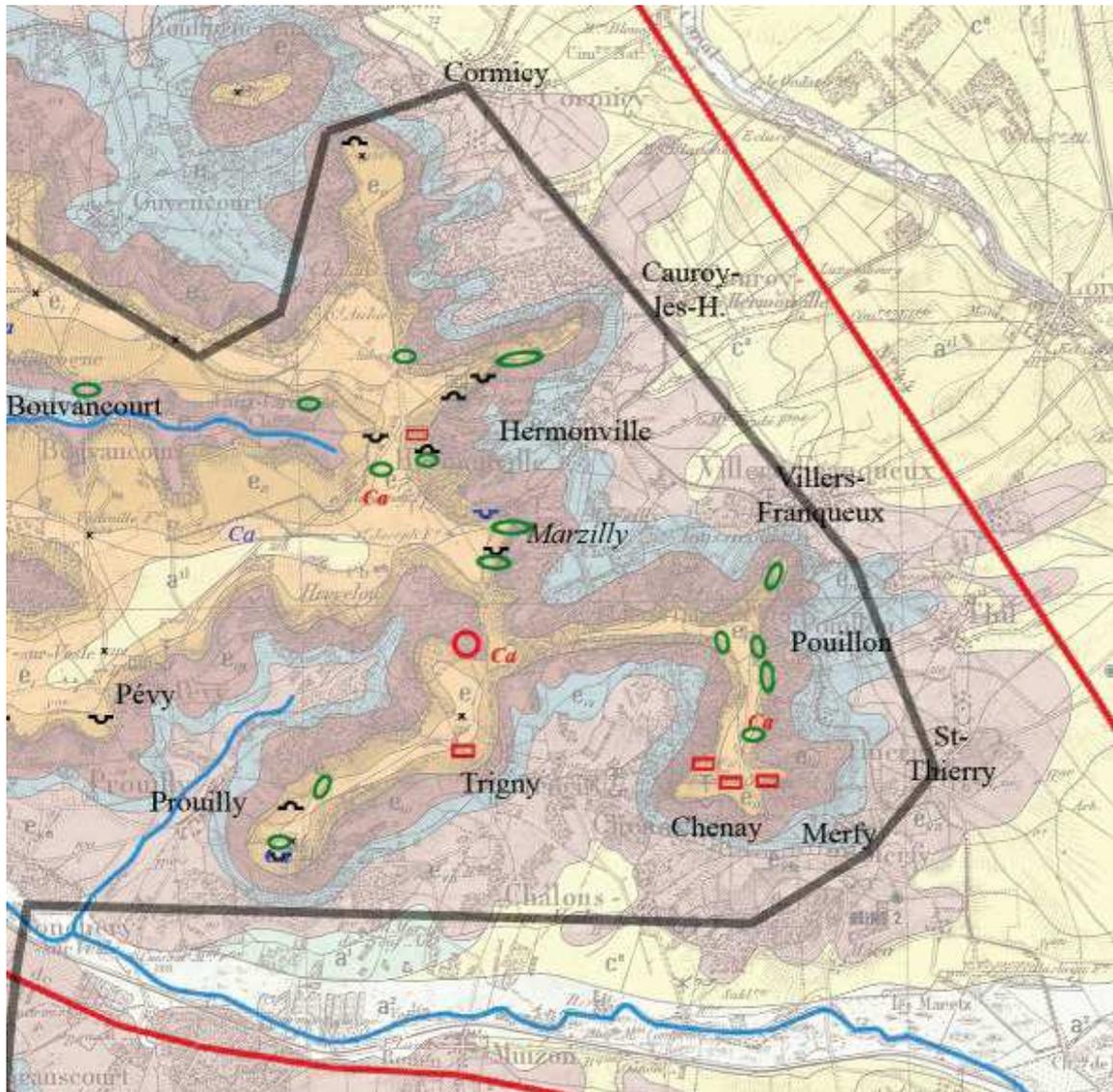
- *vers 1813 (AD51, 8 S 3 : mines et carrières) : Rapport sur les carrières et crayères du département de la Marne : ... pierres à bâtir ... nombre de carrières assez considérable dans les arrondissements de Reims et de Châalons ... il existe dans l'arrondissement de Reims de nombreuses carrières d'un calcaire plus ou moins fin qu'on applique aux mêmes usages et dont le meilleur est extrait de la montagne dite **Hairmonville** qui domine le plateau crayeux au nord de la ville de Reims ; mais la plus part de ces pierres gèlent sous l'eau et ne peuvent par cela même être employées dans ces sortes de constructions ; on y supplée par des pierres de St-Dizier et on les emploie presque toujours comme moellons, ainsi que de blocs de silex ou des quartz laitieux connus sous le nom de brocailles, que renferment les mêmes collines où l'on exploite les cendrières dans les arrondissements de Reims et d'Epernay.*

Le nombre des communes qui fournissent ainsi de la craie, des silex et des pierres d'un calcaire grossier s'élève au nombre de 30 dans l'arrondissement de Reims et de 3 dans l'arrondissement d'Epernay dont les communes de St-Martin d'Ablois et de Vinay contiennent une pierre meulière reconnue d'une très bonne qualité ; les crayères s'exploitent à ciel ouvert ou par puits ; on doit ranger dans la même classe celles qu'on rencontre à Athis ... crayères ...

- **10 oct. 1816 (AD51, 8S6 : police des carrières, rapports...)** : Rapport sur la carrière de la Montagne dite d'Armonville [**Hermonville**], arrondissement de Reims, signé Blavier :

« La montagne d'Armonville est située au NNO de Reims, elle occupe une surface de 150 ares environ, en formant une sorte de fer à cheval [voir plan ci-dessous] qui continue depuis Cormicy sur le N. et à l'extrémité de l'arrondissement jusqu'à la montagne dite St-Thierry : celle-ci

sert, pour ainsi dire, de point d'attache avec la chaîne de montagne qui s'étend du NE au SO parallèlement à la rive droite de la Vesle, en se prolongeant vers Fismes qui forme une autre limite de l'arrondissement...



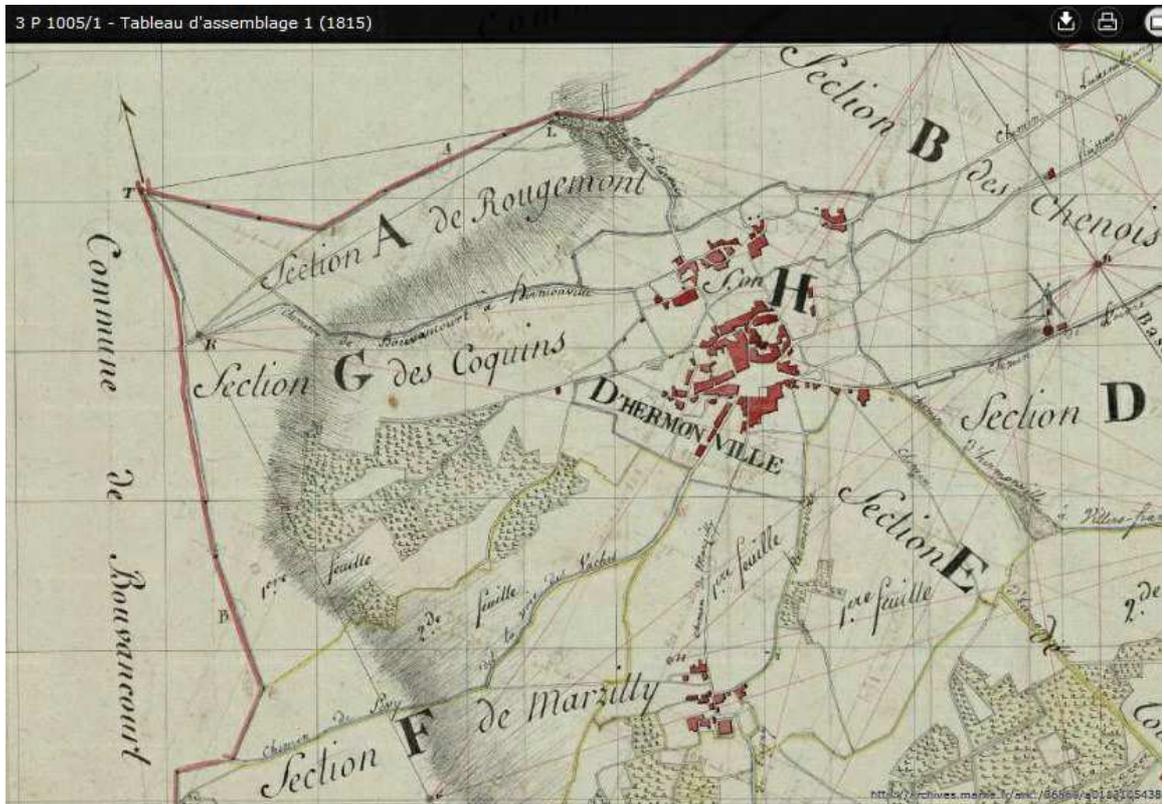
Le pied de la montagne d'Armonville repose sur des dépôts de sable mêlés de grès qui eux-même s'appuient sur le terrain crayeux ... la pierre coquillière et la marne durcie constituent en général la montagne d'Armonville dans le 1/3 de sa hauteur ...

La pierre coquillière qui fait l'objet de l'exploitation des communes d'Armonville et de **Cauroy** se rencontre dans différents états, mais toujours en bancs plus ou moins épais et dans un sens parallèle à la direction de la montagne. Ce banc se succédant uniformément et presque toujours dans une égale épaisseur dans toute l'étendue de la montagne ; leur dureté va aussi croissant ; à partir du point le plus bas, on rencontre la pierre coquillière jusqu'à la sommité. Il n'existe de différence dans la constitution de cette montagne que par la nature des substances qui recouvrent la pierre ...

A donné naissance à plusieurs sortes d'exploitations qui sont ouvertes sur chaque nature de pierre auxquelles les carriers donnent différents noms, selon la dureté de la pierre, la facilité de la taille et sa résistance plus ou moins grande à la gelée.

C'est ainsi qu'on distingue les extractions de **blocaille, de burge, de pierre blanche et de**

Pierre grise ; cette dernière n'existe pas dans toute l'étendue de la montagne dont elle occupe toujours la sommité ; c'est principalement dans la partie SO du fer à cheval par rapport à Armonville ; Il en est de même de celles établies à l'extrémité SE du fer à cheval, qui sont réunies en pareil nombre dans une dépendance de la commune qui est connue sous le nom de Marsilly [passage rayé] qu'elle se présente en plus grande masse, ainsi que sur le revers en allant vers Cauroy ; ce terrain qui est compris dans le territoire des 2 communes d'Armonville et de Cauroy est désigné sous le nom de **Rougemont** [voir plan ci-contre : extrait du cadastre napoléonien, 1815].



Il n'existe cependant que 4 exploitations ouvertes dans la c. de Cauroy, toutes les autres au nombre de 11 appartiennent à Armonville. Il en est de même de celles établies à l'extrémité SE du fer à cheval qui sont établies en pareil nombre dans une dépendance de la c. qui est connue sous le nom de **Marsilly** [voir plan ci-dessus].

Celles-ci sont spécialement affectées à l'exploitation de la pierre blanche qui est immédiatement apposée au-dessus de la roche grise dans les endroits où elle existe, tandis que dans les carrières de Marsilly, elle est remplacée par un banc que les carriers appellent burge et qui n'est autre chose qu'une pierre blanche crayeuse qui s'élève jusqu'au sol supérieur.

Cette dernière surmonte le banc de blocaille ou pierre en blocs disséminés dans une burge tendre ou une marne qui s'effleurit ; c'est en quoi diffère principalement de tous les autres ce dernier banc qui repose immédiatement sur le sable ...

Ces bancs se succèdent les uns aux autres toujours parallèlement à la direction de la montagne et dans une épaisseur égale de 2 à 3 pieds (0,65 à 0,98m) : quelque fois la pierre blanche se trouve interposée entre 2 lits de burge d'une même hauteur et dans d'autres circonstances, cette marne solide se poursuit au-dessus de la pierre blanche sur une hauteur de 4 à 5 mètres sans aucun autre décombrement.

C'est ce qui arrive surtout dans les carrières de Marsilly qui sont affectées dans le bas à

l'extraction de la blocaille et dans la partie supérieure à celle de la pierre blanche ou de la burge.

Le banc de blocaille diffère de autres en ce qu'il se divise en 5 à 6 lits chacun de 5 à 6 pouces (13 à 14 cm) d'épaisseur et séparés les uns des autres par d'autres dépôts marneux ; ceux-ci sont mêlés de clicard ou schiste marneux ou bien encore de débris d'une roche calcaire blanche et compacte sont atomes (?) de coquilles ; tandis que le clicard en est souvent recouvert et quelque fois traversé par des baceins (?) et des vis bien conservés. La pierre grise qui occupe la sommité de la montagne n'est recouverte que d'une légère couche de terre végétale, et la pierre blanche, lorsqu'elle existe seule, est surmontée d'un banc d'argile commune de 1,75 m d'épaisseur, que l'on transporte à Corroy (sic) et à Armonville pour y fabriquer des tuiles ; ce banc d'argile repose alors sur un banc de burge qui couronne la pierre blanche et quelque fois celui-ci se divise en deux lits formés de clicard ou d'un schiste argileux noirâtre et qui s'effleurit en une terre noire plus ou moins gréseuse.

Ces diverses circonstances favorisent la filtration des eaux qui contribuent à atténuer la solidité de ces carrières, surtout lorsqu'on extrait souterrainement la pierre blanche sur une trop grande largeur sans lui donner un soutien suffisant ; cette précaution est néanmoins d'autant plus essentielle que la pierre blanche présente des lits qui, par la filtration des eaux, se remplissent de stalactites cylindroïdes ou d'une albâtre calcaire jaunâtre.

*Toutes ces pierres, de quelque nature qu'elles soient, sont susceptibles d'être taillées ; la burge est celle qui se prête le plus aisément à cette opération, mais la roche grise est la seule qui nécessite [résiste ?] à l'action de la gelée ; toutes les autres dont la taille est la plus facile s'altèrent plus ou moins par l'eau et le froid ; on ne peut les employer qu'à des constructions dans oeuvre, pour les entablements, les pieds droits intérieurs, les entrefends, les marches d'escaliers ; on se sert aussi de la pierre blanche pour les mangeoires des gros bestiaux, tandis que la roche grise est spécialement consacrée aux ouvrages extérieurs et qu'elle est principalement recherchée pour les ponts et autres travaux qui exigent beaucoup de solidité : c'est ainsi que **les anciennes carrières d'Armonville ont fourni des matériaux qui ont servi à l'édification de la cathédrale de Reims** ; l'on remarque encore aujourd'hui sur la hauteur entre Rougemont et Marsilly, les déblais des fouilles qui ont, dit-on, servi à extraire ces matériaux, et l'on signale aussi dans la partie du territoire d'Armonville qui se dirige entre Bouvancourt et Pevi plus de 30 arpens (9 hc. 30) remués pour des exploitations semblables, mais qui aujourd'hui ne présentent que des terrains en culture [voir carte ci-après].*



Cette reconnaissance constate évidemment l'ancienneté de l'origine des carrières de la montagne d'Armonville, et déjà l'on fait remonter à 70 ou 80 ans l'époque à laquelle on a entamé la partie de la montagne dans laquelle sont établis aujourd'hui les travaux de Rougemont et de Marsilly.

Ces travaux sont de deux sortes, ou à ciel ouvert ou par tranchées souterraines poussées dans l'intérieur de la montagne ; la 1^{re} exploitation qui est réservée à l'enlèvement de la blocaille se fait par entailles assises aux 2/3 environ de la hauteur et qu'on poursuit parallèlement à sa direction ; ces entailles qui n'ont que 2 à 3 pieds (0,81 m) d'élévation ne présentent par leur disposition aucun danger pour l'ouvrier ni pour la sûreté publique ; elles sont un talus assez considérable pour le soutien du terrain qui le surmonte et d'ailleurs on a soin de le placer à une distance assez grande de celles qui sont destinées à l'arrachement de la pierre blanche ou de la roche grise.

Il n'en est pas de même de celles-ci qui s'opèrent presque toujours par tranchées souterraines disposées irrégulièrement ; ces carrières réunissent tous les inconvénients de la plus vicieuse exploitation.

1°. Elles sont tellement rapprochées les unes des autres que souvent n'existe entre elles qu'un massif de 7 à 8 pieds (2m44) et qui souvent finit par être traversé ; ces communications occasionnent de fréquents éboulements et même un affaissement du terrain sur toute la surface environnante, ainsi qu'on le remarque principalement dans les carrières du nommé Cornu ; néanmoins, cet ouvrier n'a poserait (?) de pierre encore la montagne à une très petite distance de celle qui s'est ainsi effondrée sur une étendue d'autant plus grande qu'elle communique encore avec d'autres ouvrages voisins ; c'est ainsi que toute la montagne du Rougemont est minée dans une longueur de plus de 1/4 de lieue (1 km), presque sans interruption et dans tous les sens entre les anciens et les nouveaux travaux.

2°. Les découvertes, qui exigent parfois des décomblements de 12 à 15 pieds (4m39) au-dessus de la terre végétale, sont entaillées verticalement au nu de la pierre, d'où il résulte que les abords de ces excavations deviennent très dangereux pour ceux qui approchent par le défaut de consistance des matières qui composent ces découvertes ; c'est ainsi que souvent elles présentent des précipices, comme je l'ai remarqué dans une de ces carrières qui confrontent avec le chemin qui sert à la communication d'Armonville avec Cauroy et Ventelay [?]; ce vice d'exploitation peut encore devenir funeste aux exploitants eux-même par la chute de masses plus ou moins compactes, dont l'éboulement peut leur occasionner des accidents plus ou moins graves.

3°. Les décombres étant entassées verticalement a nu de la pierre, laissent filtrer les eaux, même à travers la burge sur laquelle repose la pierre blanche ou la pierre grise ; cette filtration, qui se produit principalement à la suite des pluies continues, se propage au milieu du délit de la pierre blanche et bientôt elle contribue à affaiblir la solidité de la masse entière, dont les fragments, en se détachant, exposent la vie de l'ouvrier, ainsi qu'il est arrivé le 23 sept. dernier dans la carrière du sr Nas Forêt à l'égard du malheureux Picotin dit Minon.

4°. Ce danger est d'autant plus imminent dans ces carrières souterraines qu'elles présentent des excavations de 18 à 20 pieds (5m69) de largeur dans celles de Rougemont, et de 40 pieds (13 m) dans celles de Marsilly, sur une largeur de 100 pieds (32m50) et au-delà. Ces excavations communiquant encore à de vieux ouvrages par des traverses plus ou moins longues ;

les piliers qui les soutiennent sont distribués inégalement sur toute la surface de la carrière, et souvent leur épaisseur n'excède pas 4 à 5 pieds en carré (0m951) : enfin, il arrive fréquemment que ces carrières offrent à l'extérieur un développement de plus de 60 pieds (19m50), divisés en 3 orifices soutenus chacun par de frères massifs qui correspondent au nu des décombres supérieurs.

5°. Enfin, les ouvriers laissent encore parfois au-dessus de leurs têtes, des portions plus ou moins considérables de burge, dont la chute leur coûte la vie comme au malheureux Picotin ; d'autres fois, ils entaillent la burge dans tout le haut de la carrière sur une épaisseur de 6 pieds (1,95m) environ, ainsi qu'il arrive dans les carrières de Marsilly dont les décombres sont formés de 12 à 15 pieds (4m39) de burge, et dont ils ne laissent que 4 pieds (1m30) pour former le toit.

Ces détails constatent évidemment le besoin d'apporter le plus prompt remède au mode vicieux d'exploitation qui caractérise les carrières de la montagne d'Armonville ... Il est à craindre que les ressources de ces carrières ne soient bientôt épuisées par l'impossibilité d'attaquer avec confiance les masses qui restent encore à prendre ; déjà les ouvriers les plus prudents paraissent déterminés à abandonner les fouilles existantes, et ils ont l'intention de se reporter dans les parties encore vierges de la montagne ou d'achever d'exploiter à ciel ouvert les endroits découverts et qui offrent une plus grande sûreté...

Les carriers sont au nombre de 32, en y comprenant 6 apprentis...

Chaque ouvrier extrait par jour 4 à 5 pieds courant de pierre qui se réduisent à 2 pieds (0m65) après la taille des quartiers de pierre qui se divisent dans leur hauteur en 2 tranches chacune d'environ 1 pied (0m325) d'épaisseur ; chaque pied (0m325) courant de pierre se vend sur place à raison de 1 fr.

Ce travail dure environ 8 mois et il rend annuellement 34560 pieds courant (11232m) de pierre extraite et par conséquent 15360 pieds courant (4992m) de pierre taillée, qui à raison de 1 fr le pied (0m325) établissent un produit annuel de 15360 fr, et l'on peut calculer la journée moyenne de l'ouvrier à raison de 2 fr. Mais, si l'on comprend encore les extractions de blocaille qui, au nombre de 12, sont indépendantes de celles de pierre de taille, il est facile de voir que ces carrières produisent chaque année environ 24000 fr qui se répartissent entre 36 ou 40 individus ; la plupart chefs de famille, et auxquels ce genre d'industrie devient d'autant plus essentiel qu'ils n'en connaissent pas d'autre depuis que la force de l'âge leur a permis de s'y livrer.

... leur appliquer les dispositions de l'ordonnance de S.M. en date du 21 oct. 1814. Ces carrières souterraines entrent dans le cas des exploitations par cavage à bouche, puisqu'elles sont en général recouvertes de plus de 3m de terre ou de pierre plus ou moins solide, dont le déblaiement opposerait trop d'obstacle à l'exploitation à ciel ouvert ... Pas encore essentiel que les exploitations à ciel ouvert soient soumises à l'exécution ...

Je me permets de proposer à l'administration l'adoption du projet d'arrêté qui suit :

art. 1er : MM. les maires des c. où sont situées les travaux anciens ou modernes, dans la montagne dite d'Armonville, sont invités à signaler, dans le plus court délai, à l'administration toutes les exploitations ouvertes sur leur territoire pour l'extraction de la pierre à bâtir ; ils désigneront le genre de travaux ... le nom du principal exploitant et le degré de confiance qu'il peut inspirer...

art. 2e : Il est expressément recommandé à MM. les maires de s'opposer à la reprise de

vieux travaux creusés souterrainement ; aucun exploitant ne devra non plus chercher à communiquer avec ...

art. 3e : ces magistrats sont pareillement autorisés à défendre la poursuite des carrières qui se trouveraient contiguës à celles où il s'est manifesté des affaissements de terrain.

art. 4e : Il est interdit au sr Nas Foret ou à tout autre qui voudrait lui succéder dans ses travaux, de continuer l'exploitation de la carrière dans laquelle a péri le malheureux Picotin.

art. 5e : Les carrières d'Armonville sont reconnues devoir être soumises à toutes les dispositions prescrites par l'ordonnance .. et à tous les règlements déjà rendus par la police des carrières.

art. 6e : en attendant que l'application de cette ordonnance soit approuvée par le gouvernement, les carrières de la montagne d'Armonville demeurent sous la surveillance spéciale de MM. les maires ...

art. 7e : MM. Les maires devront signaler à l'administration les nouveaux travaux à ciel ouvert ou par cavage à bouche ... afin que l'ingénieur puisse ... reconnaître si ces exploitations sont entreprises ou non selon les règles de l'art.

art. 8 : Ils devront aussi prévenir l'administration supérieure de tous les accidents ...

art. 9 : présent arrêté à notifier

art. 10 : à transmettre au dir. gén. des Ponts-et-Chaussées ».

- **29 oct. 1816** (AD51, 8S6 : police des carrières, rapports...) : Rapport sur les carrières de grèz de la montagne de Brimont, signé Blavier.

- **12 nov. 1816** (AD51, 8S6 : police des carrières, rapports...) : Rapport sur les carrières de pierre meulière et autres du département de la Marne, signé Blavier :

« ... Le seul dépôt de pierre meulière qui soit encore connu et exploité dan l'arrondissement de Reims est mis à découvert depuis longtemps dans le plateau qui surmonte la commune de Villers-Allerand ... les autres produits de cette extraction constituent dans 3/6 de blocaille et 2/6 de pierre à moellons dont le débit est assuré par la réparation des routes voisines ... cette exploitation est en activité depuis plus de 200 ans... »

- **1817** (biblio) : abbé A.P.M. Gilbert : Description historique de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Reims, avec des détails sur sa restauration, Paris-Reims, 1817, p.11. (citant en référence à ce propos la « Description topographique du département de la Marne », rédigé par la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, Paris, 1802, p.45) :

« l'on croit que les pierres employées à la construction de cet édifice furent tirées des **carrières d'Hermonville et de Marsilly**, dont les pierres sont dures et d'un banc fort épais ».

- **1823** (biblio) : Etienne F. Povillon-Piérard : Description historique de Notre-Dame de

Reims, Reims, Seure-Moreau, 1823, p.25 :

« les pierres employées à la construction furent comme celles de l'église de Saint-Nicaise, tirées des **carrières d'Hermonville et de Merfy**, dont les pierres sont dures et d'un banc fort épais ... du village [hameau] de **Marsilly** également ».

- **15 mai 1826** (AD51, 44 V 77 : Cultes - Travaux à la cathédrale), n°3b : Adjudication de la restauration de la voûte et du portail latéral nord [de façade occidentale] :

°10 : - maçonnerie : Une partie de l'archivolte de l'ogive au nord du portail sera remplacée en **Pierre de Vendeuil** : 5,40 m de long x 90 cm de large x 46 cm d'épaisseur.

°11 : Les voussoirs portant 12 figures et qui sont à remplacer en pierre de Savonnières auront ensemble 21,60 m de long x 1,25 m d'épaisseur x 0,80 m de large

Les dalles à remplacer au-dessus en **Pierre rousse de Branscourt** : 20 m² x 8 d'épaisseur

Les marches de cette partie du portail seront remplacés en **Pierre de Pargnan** (département de l'Aisne) : 20 m de long x 0,5 m de large x 0,15 m de haut

Morceaux à incruster en différentes parties de la voûte en **Pierre blanche de Vendeuil** (1 m³) et en pierre de Savonnière (1 m³)

Restauration des frontons: 4 m³ de **Pierre de Vendeuil** ; 8 m³ de pierre de Savonnières.

°12 : La pierre à employer pour la restauration des deux cintres des voûtes [vousures portail nord-ouest] est évaluée à 3 m³ de **Pierre blanche de Vendeuil**, 8 m³ de pierre de Savonnières

Sur les autres parties des pierres des frontons entre les frontons : 2 m³ de **Pierre blanche de Vendeuil**, et 6 m³ de pierre de Savonnières.

°14 : Pierre de Pargnan : 90,70 F le mètre ; **Pierre rousse de Branscourt** : 77,20 F le mètre ; **Pierre de Vendeuil** : 56,76 F le mètre ; pierre de Savonnières : 109,56 F le mètre

°19 : ... la pierre dure proviendra des carrières de Pargnan, **Branscourt** et **Hermonville**, la pierre franche de **Vendeuil**, et la **Pierre tendre** de Savonnière, la meulière sera de Milly et environs, le ciment sera fait avec de la tuile ... chaux de Montchenot ...

°24 : **Pierre de roche de Mont-sur-Courville** : 61,36 F le m³

Pierre rousse de Branscourt : 55,48 F le m³

Pierre de roche blanche d'Hermonville : 58,40 F le m³

°25 : **Pierre blanche de Vendeuil** : 40 F le m³

Pierre tendre de Savonnières : 80 F le m³

- **16 déc. 1828** (AD51, 44 V 77 : Cultes - Travaux à la cathédrale). Etat approximatif des travaux supplémentaires à faire au portail de la cathédrale de Reims pour restaurer la vousure et le fronton de la partie latérale au nord de ce portail [nord de la façade occidentale] :

°1 : ... pour restaurer les figures [des vousures]: pierre de Savonnières dite de Saint-Dizier

; cette pierre n'étant pas sujette à la gelée et facile à travailler ... **Pierre de Vendeuil** à rapporter dans le tympan [gâble] du fronton ... Les revers d'eau en **Pierre de roche blanche d'Hermonville** ...

- **11 févr. 1832** () Etat approximatif de la dépense, dressé par Serrurier :

Partie supérieure de la voûte des voussures du portail latéral nord comprenant, la clef et 3 assises de voussoir de chaque côté de cette clef viennent de tomber ou sont prêtes à tomber par suite de la gelée

... [prévoit] :

- 52 m3 de pierre de Savonnières : 4 000 F
- plus **Pierre de Luternai** pour les carreaux au-dessus de l'architrave : 750 F
- maçonnerie de meulière derrière les carreaux : 350 F ...

- **6 mars 1834**, lettre du préfet de la Marne (AD51, sous-série 3Z : sous-préfecture de Reims, n°49 : Hermonville) : *Quatre habitants de la commune d'Hermonville se sont particulièrement distingués en portant secours au Sr Villain-Lefèvre, enseveli dans une carrière par suite de l'éboulement de la voûte.*

- **1836** (AD51, 122M) : *Dénombrement de la population*

[Nombre de carriers mentionnés par village ; résultat du pointage présenté par éloignement croissant à partir de Reims ; puis par nombre croissant de carriers]

- 8,3/9 km : **Saint-Thierry** : 499 h., 1 carrier (Leclercq) = 0,2 %.
- 9,7/13 km : Jouy-lès-Reims : 160 h., 0 carrier.
- 10/10 km : **Pouillon** : 410 h., 3 carriers (Ragot x 2, Andrieux) = 0,7 %.
- 11/11 km : **Villers-Franqueux** : 459 h., 6 carriers (Ragot, Jamelle x 2, Marc, Guillemart x 2) = 1,3 %.
- 11/14 km : Pargny-lès-Reims : 230 h., 0 carrier.
- 11/14 km : Merfy : 429 h., 0 carrier.
- 11/16 km : Ville-Dommange : 444 h., 0 carrier.
- 12/12 km : Vrigny : 276 h., 0 carrier.
- 12/13 km : Coulommes : 257 h., 0 carrier.
- 12/14 km : Sacy : 432 h., 0 carrier.
- 12/19 km : **Chenay** : 427 h., 13 carriers (Voisin x 2, Goubbron x 2, Jonot x 2, Berton, Hazard x 3, Marchal, Varoquiart, Laurent) = 3 %.
- 13/13 km : Janvry : 223 h., 0 carrier.
- 13/13 km : Courmas : 195 h., 0 carrier.
- 14/14 km : Rosnay : 153 h., 0 carrier.
- 14/14 km : **Germigny** : 183 h., 1 carrier (Lelarge) = 0,5 %.
- 14/14 km : **Trigny** : 709 h., 1 carrier (Laurent) = 0,1 %.
- 14/14 km : **Cauroy-lès-Hermonville** : 485 h., 3 carriers (Petit x 2, Létry) = 0,6 %.
- 14/15 km : Chamery : 625 h., 0 carrier.
- 14/16 km : **Hermonville** : 1445 h. (dont Marzilly : 82 h.), 51 carriers (Poncelet x 6 : famille mentionnée comme fournisseur à la cathédrale en 1776, Graffe x 2, Dolet x 2, Lefèvre x 7, Noël x 3, Cornu x 3, Merlette x 5, Cheméry, Forest x 4, Chatelot x 3, Auguste, Laluc x 2, Faucheron, Deuzé, Fabien, Choubry, Mousnier, Poulain, Robert, Dumont, Verneuille, Daniel) = 3,5 %.
- 15/15 km : Méry-Prémecy : 160 h., 0 carrier.
- 15/15 km : Saint-Euphraise-et-Clairizet : 246 h., 0 carrier.
- 15/15 km : Bouilly : 133 h., 0 carrier.
- 16/16 km : Courcelles : 153 h., 0 carrier.
- 16/16 km : Sapicourt : 85 h., 0 carrier.
- 16/16 km : Bligny : 120 h., 0 carrier.
- 17/17 km : Treslon : 201 h., 0 carrier.
- 17/17 km : Aubilly : 169 h., 0 carrier.
- 17/18 km : Bouleuse : 164 h., 0 carrier.
- 17/18 km : **Jonchery-sur-Vesle** : 592 h., 2 carriers (Luzurier : maçon-carrier, Frizon) = 0,3 %.
- 18/18 km : **Cormicy** : 1508 h., 2 carriers (Leyrod, Vigrand) = 0,1 %.
- 18/18 km : Prouilly : 584 h., 0 carrier.
- 18/19 km : **Branscourt** : 280 h., 2 carriers (Fouquet, Legrand) = 0,7 %.
- 19/19 km : **Vandeuil** : 224 h., 5 carriers (Gobinet, Richard, Mouhain, Fortunes,

Charret) = 2,2 %.

- 19/21 km : *Sarcy* : 281 h., 0 carrier.
- 19/22 km : *Chaumuzy* : 886 h., 0 carrier.
- 20/20 km : *Poilly* : 199 h., 0 carrier.
- 20/20 km : *Faverolles-et-Coëmy* : 372 h., 0 carrier.
- 20/22 km : *Pévy* : 454 h., 0 carrier.
- 20/25 km : **Bouvancourt** : 312 h., 4 carriers (*Lenfaut x 2, Le Duc, Hubert*) = 1,3 %.
- 21/21 km : *Montigny-sur-Vesle* : 470 h., 0 carrier.
- 21/22 km : *Tramery* : 224 h., 0 carrier.
- 21/22 km : *Marfaux* : 243 h., 0 carrier.
- 21/25 km : *Chambrecy* : 174 h., 0 carrier.
- 22/23 km : *Savigny-sur-Ardre* : 431 h., 0 carrier.
- 22/24 km : *Ventelay* : 550 h., 0 carrier.
- 23/23 km : *Hourges* : 223 h., 0 carrier.
- 23/23 km : *Unchair* : 447 h., 0 carrier.
- 23/23 km : *Breuil-sur-Vesle* : 178 h., 0 carrier.
- 23/24 km : *Serzy-et-Prins* : 516 h., 0 carrier.
- 24/24 km : *Lhéry* : 149 h., 0 carrier.
- 24/25 km : *Courlandon* : 129 h., 0 carrier.
- 25/25 km : **Romain** : 452 h., 2 carriers (*Maillord, Couturier*) = 0,4 %.
- 25/25 km : **Magneux** : 288 h., 17 carriers (*Petit, Flamand, Coard, Réaux x 2, Broardelle x 2, Mulette, Cabaret x 2, Delahautemaison x 2, Langlet, Beaugé, Erard, Gervais, Haivieux ; plus de nombreux paveurs*) = 5,9 %.
- 26/26 km : **Lagery** : 434 h., 1 carrier (*Pénicot*) = 0,2 %.
- 26/27 km : *Crugny* : 857 h., 0 carrier.
- 27/27 km : *Baslieux-lès-Fismes* : 335 h., 0 carrier.
- 28/28 km : **Fismes** : 2120 h., 1 carrier (*Desprez*) = 0,05 % ;
- 27/28 km : *Courville* : 461 h., 0 carrier.
- 28/28 km : *Brouillet* : 149 h., 0 carrier.
- 30/30 km : *Saint-Gilles* : 412 h., 0 carrier.
- 30/30 km : *Mont-sur-Courville* : 187 h., 0 carrier.
- 31/32 km : *Arcis-le-Ponsart* : 593 h., 0 carrier.

* 51 carriers : *Hermonville*

* 17 carriers : *Magneux*

* 13 carriers : *Chenay*

* 6 carriers : *Villers-Franqueux*

* 5 carriers : *Vandeuil*

* 4 carriers : *Bouvancourt*

* 3 carriers : *Cauroy-lès-Hermonville, Pouillon*

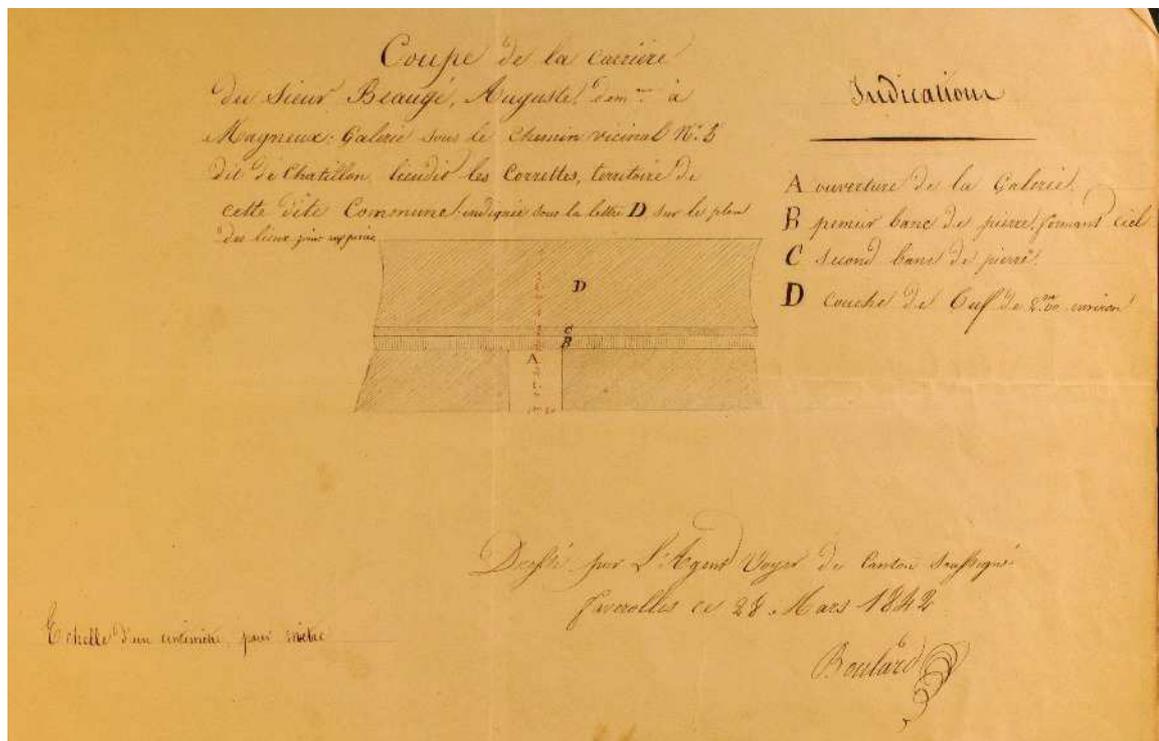
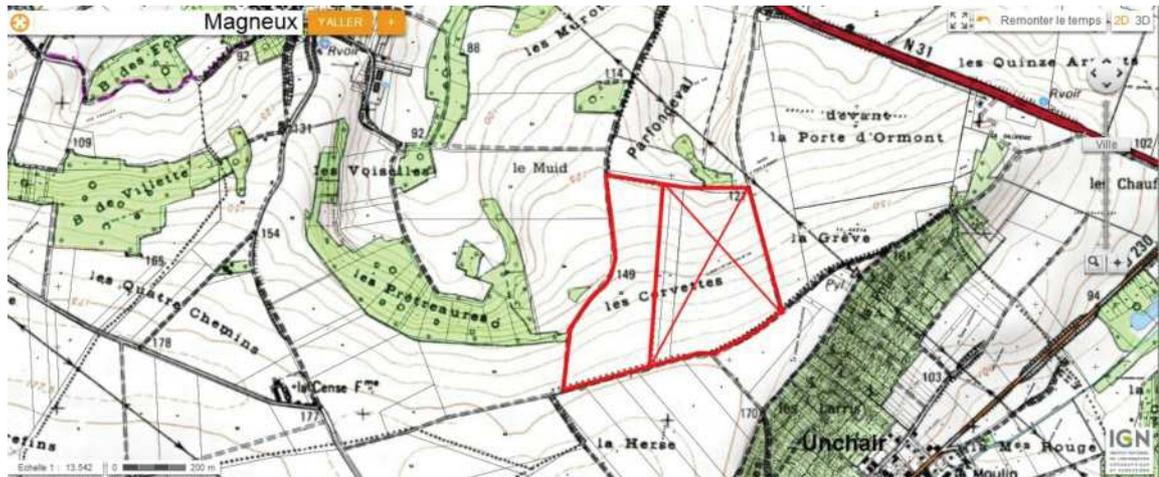
* 2 carriers : *Branscourt, Cormicy, Jonchery-sur-Vesle, Romain*

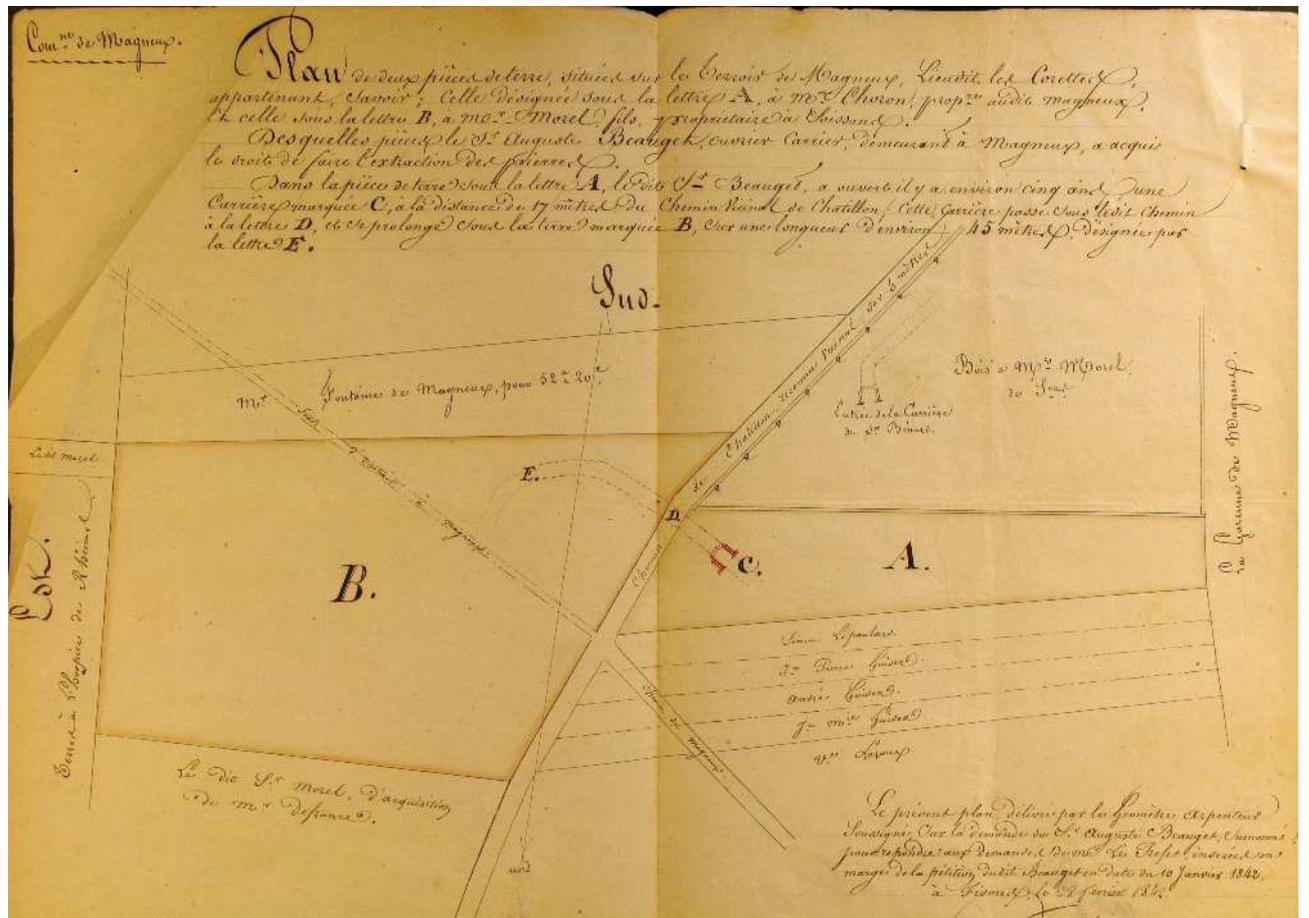
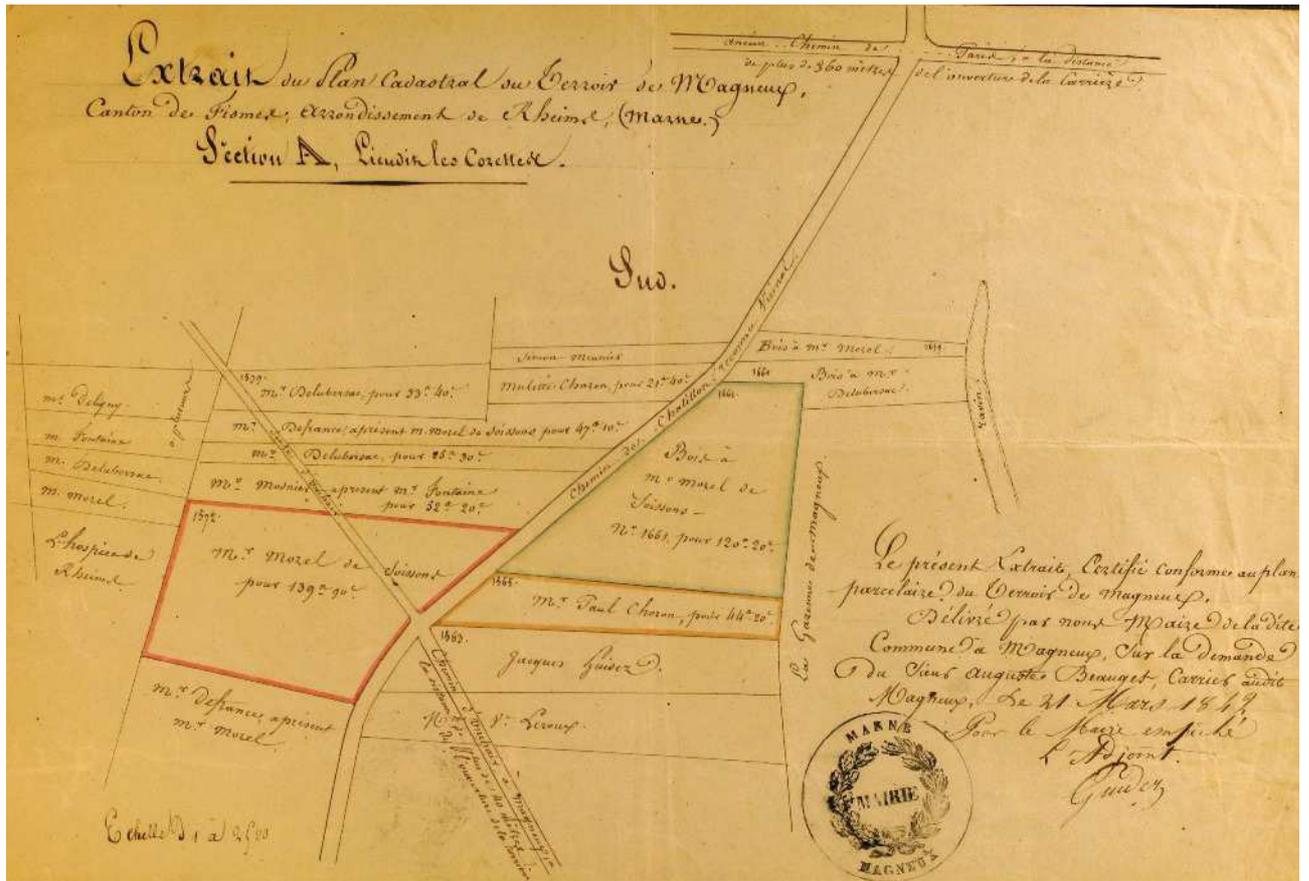
* 1 carrier : *Fismes, Germigny, Lagery, Saint-Thierry, Trigny*

- 1841 (AD51, 8 S 3 : mines et carrières) : exploitation de sable dans une carrière sur le territoire de Prouilly ; héritiers Cordier.

- 21 avril 1843 (AD51, 8 S 3 : mines et carrières), lettre de la Préf. : Le sr Auguste Beaugé demande l'autorisation de continuer l'exploitation par galeries souterraines d'une carrière par lui ouverte sans permission sous le chemin vicinal n°3 dit de Chatillon, **lieu-dit les Corvettes [auj. les Corvettes]** sur le territoire de la commune de **Magneux-lès-Fismes**. Refus.

[2 plans de géomètre + 1 coupe] ; avec mention d'une 2e carrière à proximité (sr Bénard)]





- **20 juin 1843** (AD51, sous-série 3Z : sous-préfecture de Reims, n°49 : Hermonville), imprimé : *Compte promis et rendu, par Journé, à MM. les Electeurs municipaux : "... M. Leroux, fermier général de M. Arnoult, demeurant à Luthernay, commune de Bouvancourt, qui exploite toute notre montagne ... grandes exploitations de tourbières de Trigny, qui alimentent les tuileries d'Hermonville à Cauroy et à Trigny, et des belles usines et carrières établies depuis bien des années, 1° sur les **confins des terroirs de Pévy et Bouvancourt, proche du terroir d'Hermonville, à l'extrémité de notre chemin vicinal d'Hermonville à Pévy, Prouilly et Montigny** ; 2° et au sud et sud-ouest de notre montagne [secteur de la ferme St-Joseph vers Pévy-Prouilly], exploitée par M. Coreau père, en ce qui concerne cette partie de carrière qu'il fait valoir en grand, et par M. Leroux, de Luthernay, en ce qui concerne la culture ... on a métamorphosé fictivement plusieurs de nos rues, en chemins vicinaux, pour les faire empierrer, réparer, et entretenir, à perpétuité, à vos dépens ... Les rues ainsi métamorphosées sont :*

1° La rue de la Voie-des-Vaches qu'écrasent tous les jours, pendant huit mois de l'année, les énormes voitures de pierres provenant de l'usine hydraulique et autres, et des grandes exploitations de carrières dont je vous ai parlé plus haut ...

... un certain industriel de cette commune ... son grand commerce en pierres brutes, pierres taillées et pierres sciées ... depuis plus de 12 ans exploite des usines et de fort belles carrières de pierre ; fabrique des pavés, des tuiles, etc.

- **1844** (biblio) : *Prosper Tarbé : Reims : ses rues et ses monuments*

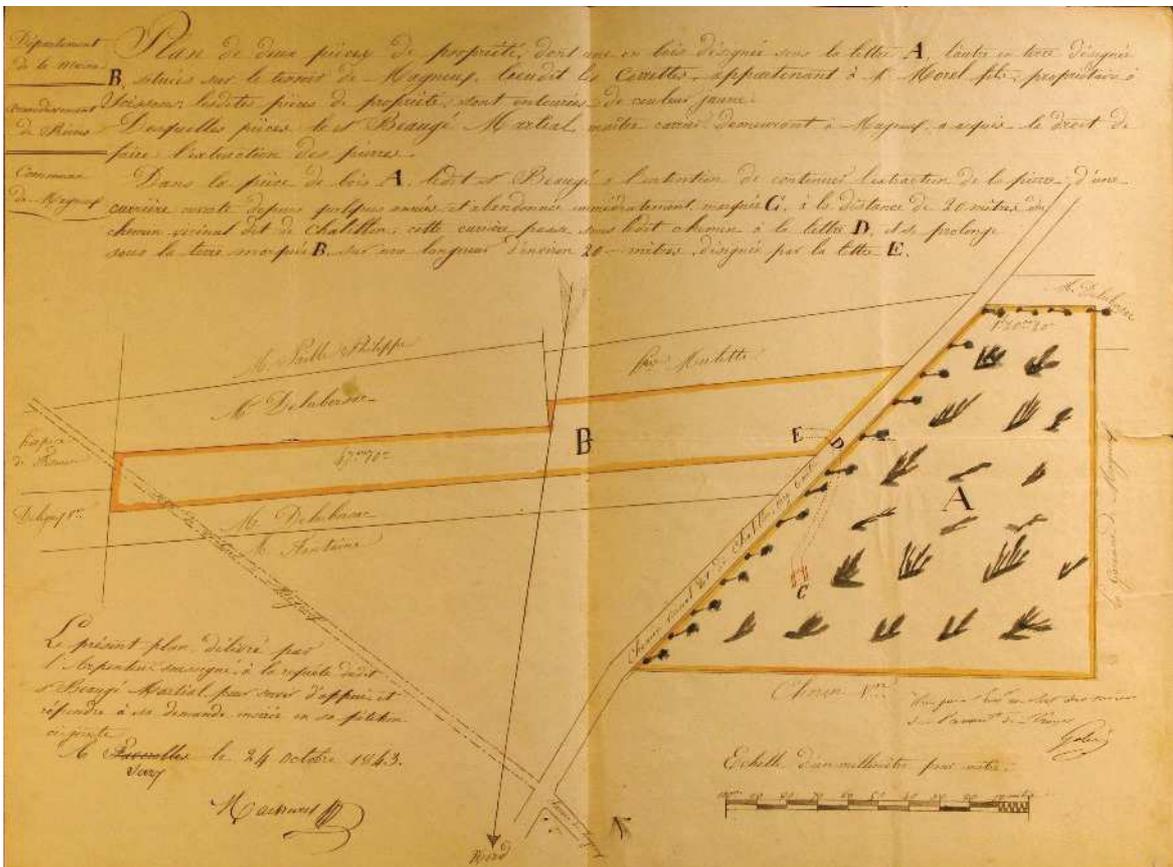
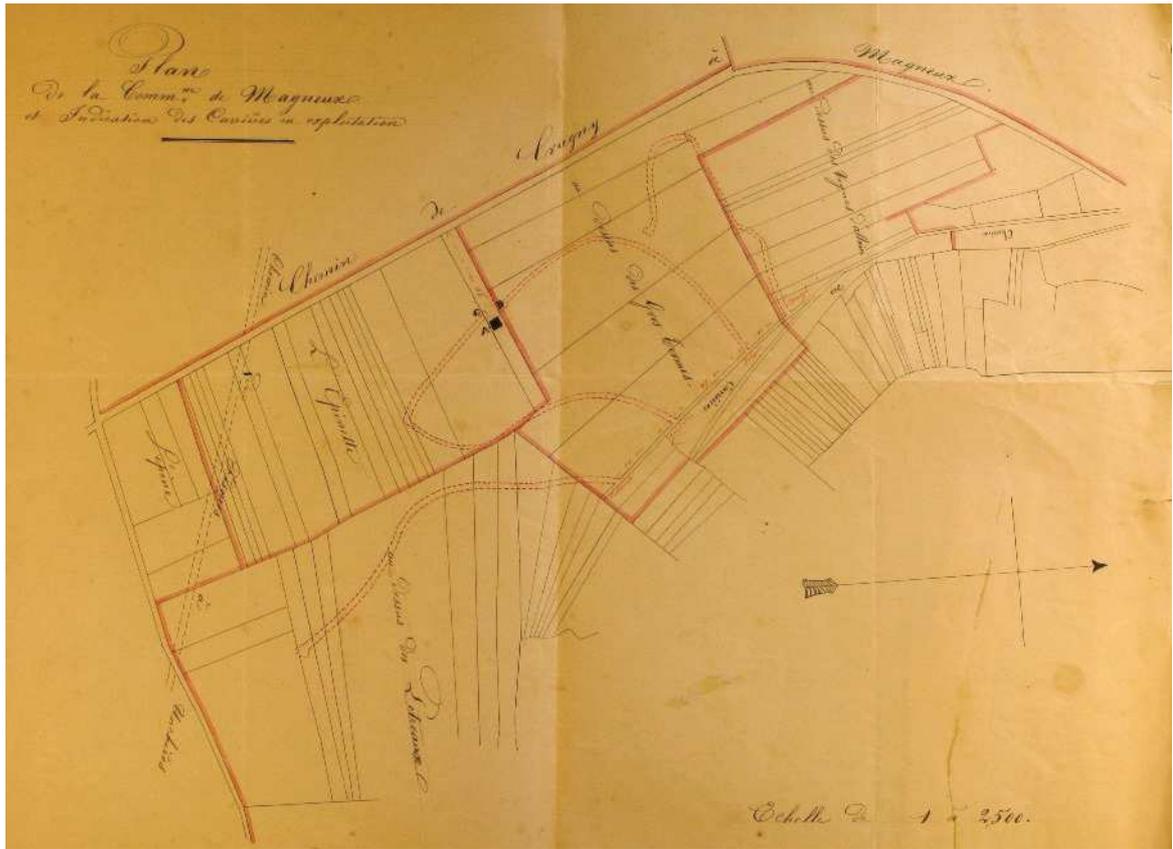
Pavage des rues de Reims : On entreprit ce travail sous Philippe-Auguste, les carrières d'Hermonville et de Brimont fournirent les matériaux ... ce n'est qu'à partir du 18e siècle que le grès recouvrit les rues (rue Bourg de Vesle, 1732 ...).

- **3 juillet 1844** (AD51, 8 S 3 : mines et carrières), courrier de la Préf. : *Le sr Gerain-Gaiffe demeurant à Vendeuil demande l'autorisation de continuer ses extractions de pierres sur le territoire de ladite commune ... Pour les routes ou pour les canaux ? Refus.*

suite : 20 oct. 1844 : 2 carrières souterraines ouvertes par le sr Fortuna. Demande d'info. complémentaires (n° parcelles, propriétés ...).

- **26 mars 1844** (AD51, 8 S 3 : mines et carrières), courrier de la Préf. : *Demandes en autorisation d'exploiter par puits et galeries souterraines des carrières de pierre à bâtir dans la commune de **Magneux-lès-Fismes** : celle en date du 23 mai 1843 formée par le sr Jean Lantiome entrepreneur de bâtiment demeurant à Reims, et celles en date des 5 oct. 1843 et 13 janv. 1844 formées par le sr Beaugé Martial carrier demeurant à Magneux ... carrière ouverte depuis quelques années ... puits sert à la fois à la montée des pierres et au passage des ouvriers : dangereux. Accord.. Plainte des habitants (puits : pas d'autorisation)*

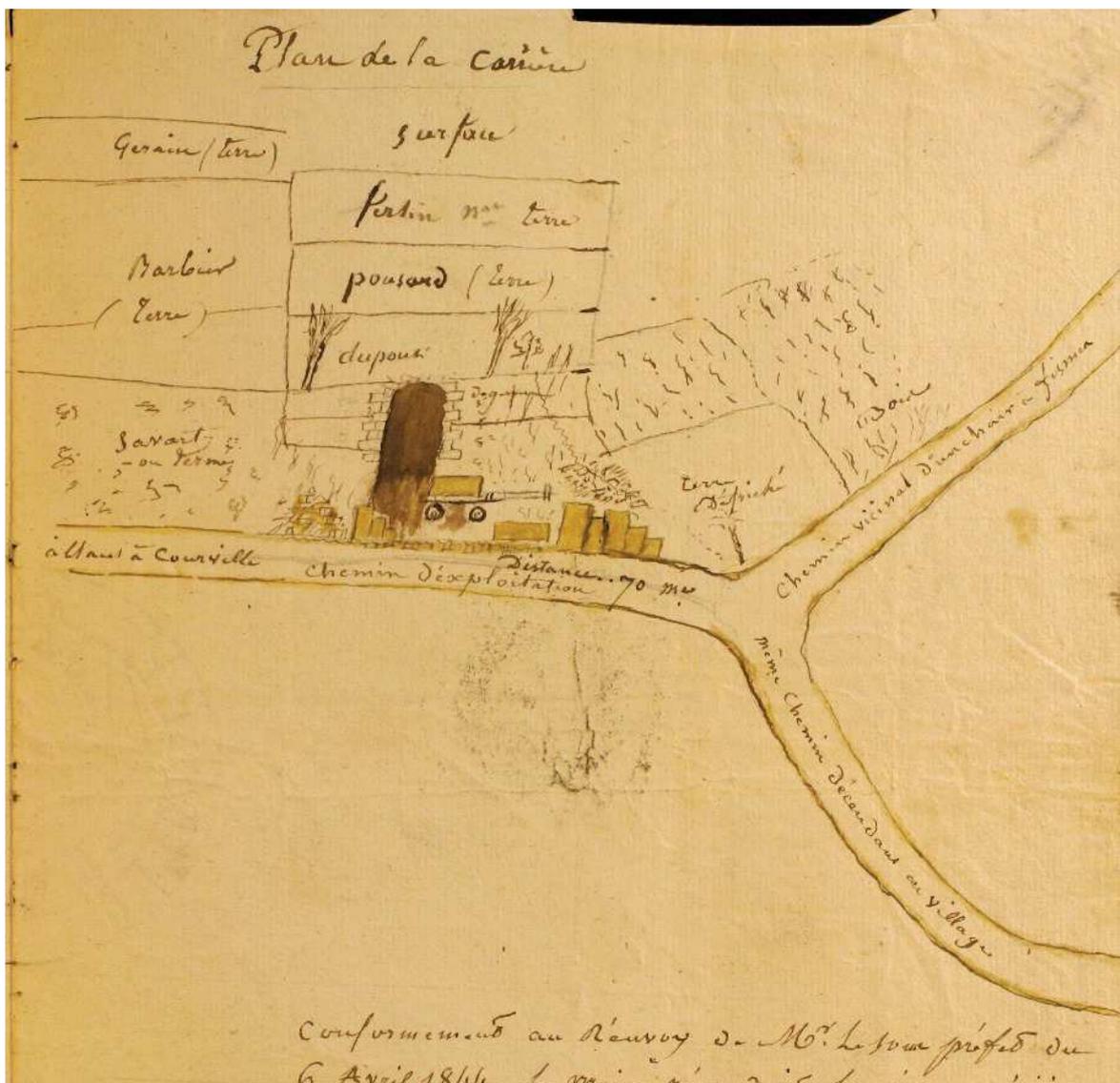
[plans des carrières et galeries + un très grand]



- 5 avril 1845 (AD51, 8 S 3 : mines et carrières), courrier de la Préf. : Demande du sr Joseph Colas, carrier demeurant à **Unchair**, tendant à obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation par galeries souterraines d'une carrière de pierre à bâtir qui se trouve ouverte au **lieu-dit le chemin de Courville** dont l'entrée se trouve n°521 section **B** du plan cadastral d'Unchair ; concerne aussi les n° 522 à 524 et 529 ... exploitation par galeries parallèles perpendiculairement au front. Accord.



[petit plan de la carrière]



- **3 mai 1845** (AD51, 8 S 3 : mines et carrières), courrier de la Préf. : Demande en date du 25 avril 1844 par laquelle de sr Auguste Beaugé, carrier demeurant à Magneux-lès-Fismes, sollicite l'autorisation de continuer l'exploitation par galerie souterraine d'une carrière qu'il a ouverte sur le territoire de **Fismes au lieu-dit les Grèves**, entrée n°871 section C du plan cadastral de Fismes, et concerne aussi les parcelles 870 et 872. Exploitation par galeries parallèles et dirigées perpendiculairement au front ... Accord.



- **29 déc. 1848** (AN, F19/7833) : Cahier des charges. Clauses et conditions générales de l'adjudication des travaux exécutés à la cathédrale de Reims

Conditions particulières

Maçonnerie : ... Les pierres sont divisées en deux classes, les unes connues sous le nom de Roches seront employées dans les parties les plus exposées, dont l'indication sommaire va suivre, et que les détails d'exécution indiqueront d'une manière tout à fait spéciale, les autres connues sous le nom de pierre franche et qui comme les premières devront être non gélives, seront employées pour tous les autres ouvrages & notamment pour les parties destinées à recevoir de la sculpture.

La roche sera de deux sortes, celle à employer pour assises, de trente à trente cinq de hauteur, proviendra des **carrières d'Hermonville du banc dit Roche blanche**. Celle destinée à être employée en assises d'une épaisseur plus considérable, proviendra des carrières de Vendresse (Aisne) du banc dit de grand appareil, les larmiers, chaperons, vomitoires, chéneaux etc seront faits de cette roche.

La pierre franche sera de Saint-Dizier, et proviendra des carrières de Savonnières, les corniches, colonnes, pyramides et clochetons seront formés de cette nature de pierre.

... pierres pour larmiers, colonnes, obélisques ... toutes parties refaites, seront posées à bain de mortier de chaux et ciment ... Les parties composées de corniches, rangs de feuilles, trèfles et autres découpures et celles rapportées par incrustement seront posées et coulées en plâtre pur ...

Pierres neuves rapportées par incrustement ... toujours de même appareil que les anciennes ...

Le moellon de meulière provient des carrières de Villers-Allerand ou autres dans montagne de Reims.

- **Lettre du 19 mars 1849** (AD51, sous-série 3Z : sous-préfecture de Reims, n°49 : Hermonville) : concernant l'adjudication des carrières sur la commune d'**Hermonville**.

- **1849** (AN, F19 7838) : Projet de restauration générale et définitive [!] de la cathédrale de Reims, Arveuf :

“ Tous les calcaires utilisés sont d'une roche rousse, très dure, provenant des **carrières de Marsilly** près d'Hermonville” ... les carrières étant épuisées sur le territoire de Marsilly ... Nous avons remarqué ... que certaines parties sont construites avec des pierres de diverses natures ... de dimensions fort inégales ... qui proviennent sans doute des murailles de la Ville [alors en cours de démolition] et des débris d'anciens édifices qui ont précédé la cathédrale actuelle ... Plusieurs piliers du dernier étage des deux tours principales élevées au 14e siècle [en fait au 15e siècle] sont faits de blocs d'un **grès dit batard** ... qui tombe en poussière [grès batard cité explicitement seulement vers la fin du 18e siècle]. La roche rousse de Branscourt a été employée pour des restaurations faites au 17e siècle ... pas une roche non gélive ... notamment en 1812”.

- **févr. 1850** (AD51, sous-série 3Z : sous-préfecture de Reims, n°49 : Hermonville) : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune d'Hermonville. Session de février, 1850. Refus du sous-préfet d'attribuer à **Hermonville** un suppléant de justice de Paix ... Cette commune mérite d'avoir un suppléant de Justice de Paix car cette commune est la plus importante du canton, à l'extrémité duquel elle se trouve, elle a au moins 1600 âmes de population, elle a un commerce de pierre très étendu...

- **27 avril 1850**, lettre du préfet de la Marne au sous-préfet, et dossier sur cette affaire (AD51, sous-série 3Z : sous-préfecture de Reims, n°49 : Hermonville) : "pas de suite à donner à la réclamation du s. Paille Brasier et Cornu Moigneau d'**Hermonville** au sujet du paiement de pierres qu'ils prétendent avoir cassées pour cette commune [empierrement des chemins] ... agent piqueur : Missa" ... Concerne 25 m³ + 14 m³ vendus 1 F le m³ et que l'agent piqueur aurait revendus à la commune 1,50 F le m³.

- **10 janv. 1852**, lettre du préfet de la Marne (AD51, sous-série 3Z : sous-préfecture de Reims, n°49 : Hermonville) : M. le maire d'**Hermonville** m'expose que le chemin vicinal conduisant de cette commune à celle de Trigny et qui vient d'être restauré à grands frais est sujet à des dégradations considérables par suite des transports de pierres et de sable qui s'y effectuent ... demande l'établissement de barrières de dégel ...

- **1852** (AD51, 8 S 3 : mines et carrières): tableau : Etat des accidents arrivés dans les mines, minières et tourbières pendant l'année 1852. Préf. Marne, l'ingénieur des mines. Recense dans le même temps les carrières :

1° Minières de fer : Verzy, Sermaize, Cheminon, ?

2° Tourbières (à ciel ouvert) : vallée de la Vesle, vallée de la Suipe, marais de Pleurs, marais d'Anglure

3° Carrières de Pierre de taille, fournissant aussi des moellons (travaux souterrains) :

Hermonville : 50 carrières, 105 ouvriers - **Romain** : 3 carrières, 10 ouvriers - **Prouilly** : 4 carrières, 3 ouvriers - **Fismes** : 3 carr. , 10 ouv. - **Magneux-lès-Fismes** : 4 carr., 22 ouv. - **Unchair**

: 3 carr., 2 ouv. - **Vandeuil** : 3 carr., 9 ouv. - **Courville** : 2 carr., 4 ouv. - **Branscourt** : 2 carr., 6 ouv. - **Jouy** : 14 carr., 52 ouv. - **Ville-en-Tardenois** : 1 carr., 3 ouv. - puis carrières d'autres secteurs géographiques.

Travaux à ciel ouvert : **Rosnay** : 7 ouv. - **Jouy** : 7 ouv. - **Poilly** : 10 ouv. - [puis autres secteurs géo.]

4° Carrières de moellons. Travaux souterrains : Reims (craie) : 26 ouv. - **Pouillon** : 30 ouv..

6° Carrières de meulière. Travaux à ciel ouvert : Trépail, Rilly-la-Montagne, St-Martin d'Ablois, Damery, Villeneuve les Charleville, Margny, Vauchamps.

7° Carrières dites cendrières. Travaux à ciel ouvert : Jouy : 4 ouv., Tramery : 12 ouv., Rosnay : 3 ouv., Trépail : 10 ouv., Magnux : 3 ouv., Coulommès : 5 ouv., Pouillon : 30 ouv., Verzy et Verzenay : 20 ouv., Villevénard, Loisy, Avize etc : 80 ouv..

- **18 mars 1856** (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : Rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées : Le sr Sotin Jean-François, tailleur de pierre à Chambrecy, demande l'autorisation d'ouvrir une carrière de pierre de taille dans un terrain traversé par la route départementale n°13 de Reims à Dormans près la borne hectométrique n°4 du 16e kilomètre sur le territoire de Chambrecy [probablement entre les 2deux cimetières militaires, italien et britannique] ... la roche que demande d'extraire le pétitionnaire a de 0,20 m à 0,25 m d'épaisseur et se trouve approximativement à 2 mètres au-dessus du sol de la route ... avantageux à la route en diminuant la hauteur des talus ... exploitation à ciel ouvert. Favorable.

- **3 janv. 1857**, lettre Préf. (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : ... le sr Gourdon (Pierre Marc), carrier, demeurant à Muizon, sollicite l'autorisation d'extraire un banc de pierre de 30 à 40 cm d'épaisseur, dans une pièce en terre située au lieu-dit la Fontaine de Courmont, territoire de Muizon ... vu les avis des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées ... à ciel ouvert ... à une distance convenable de la route Impériale n°31 ... former un talus en pente douce tel qu'il existe actuellement sur son ancienne exploitation du même. Accord.

[pas de niveaux de calcaires grossiers sur le territoire de la commune de Muizon]

- **1858**, décompte des travaux exécutés cette année là (AD51, 44 V 77,1 et AN, F19/7833 : Cathédrale - Travaux, An XII - 1838) : extérieur des chapelles de l'abside : roche de Vendresse, pierre de St-Dizier, pierres neuves de **Vandeuil** pour assises ordinaires : 3 m3 à 54 F l'un.

- **1861** (biblio) : Charles Cerf : Historique et description de Notre-Dame de Reims, 1861, p.16 :

« Les pierres employées dans la construction du monument ... proviennent des **carrières de Marsilly** ... Dans les réparations successives on a employé la pierre d'Hourges pour le socles des statues et les montants des portes, la pierre rousse d'Yerval pour la grosse maçonnerie, les linteaux et les socles des murs, la pierre de Chermisy [02] fournit les grandes figures ... ; la pierre de Vendresse [nord de la rivière Aisne] pour les chambranles des portes ».

- **25 avril 1865** : décompte des travaux exécutés à la cathédrale en 1865 par Bouchard, entrepreneur de maçonnerie demeurant à Reims (AN F19/4574) :

Pierre de Vendeuil : 0,48 m3 à 46,2 F

P. de Reffroi : ~19,5 m3 à 72,2F.

P. de Saint-Dizier : ~84 m3.

P. de Vendresse : ~3,3 m3.

- **29 juillet/16 août 1866** (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : *Rapport du garde mines de la Marne sur l'exploitation d'une carrière souterraine appartenant à M. Neveu-Gérard maître maçon à **Fismes**, laquelle est située sur le territoire de cette commune **lieu-dit la Montagne d'Unchair** [et lettre Préfecture du 16 août 1866] : visite ... le ciel de cette carrière exploitée en chantier et non en galerie régulière, est angulairement divisé par des filières très larges et ne présente pas grande sureté ... piliers trop faibles et trop espacés. Comme l'une des anciennes galeries passe **sous le chemin de Fismes à Unchair** et que les chantiers en exploitation ne se trouvent pas à 10 mètres du chemin ... faire une déclaration avec plan à l'appui dans les 15 jours*

- **17 juin 1867** (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : *Sur le vu des carrières souterraines ci-dessous désignées, j'ai l'honneur de vous proposer de proroger un arrêté préfectoral qui enjoigne leurs propriétaires de faire les déclarations exigées par le décret impérial en date du 25 janv. 1865 qui régit les carrières de la Marne.*

*La 1ère carrière appartient au sr Pouplin demeurant à **Courville**, canton de Fismes ; elle est située **près du chemin qui conduit à Unchair** [secteur carrière St-Julien].*

*La 2e appartient au sr Ragod demeurant à **Courville** qui la loue au sr Lacroix demeurant à Fismes ; elle est située **lieu-dit Vautier**.*

*La 3e appartient au sr Broardelle maçon demeurant à **Crugny** ; elle est située **lieu-dit de Courlandon** [lieu-dit non identifié : rapport avec le villag ede Courlandon ?].*

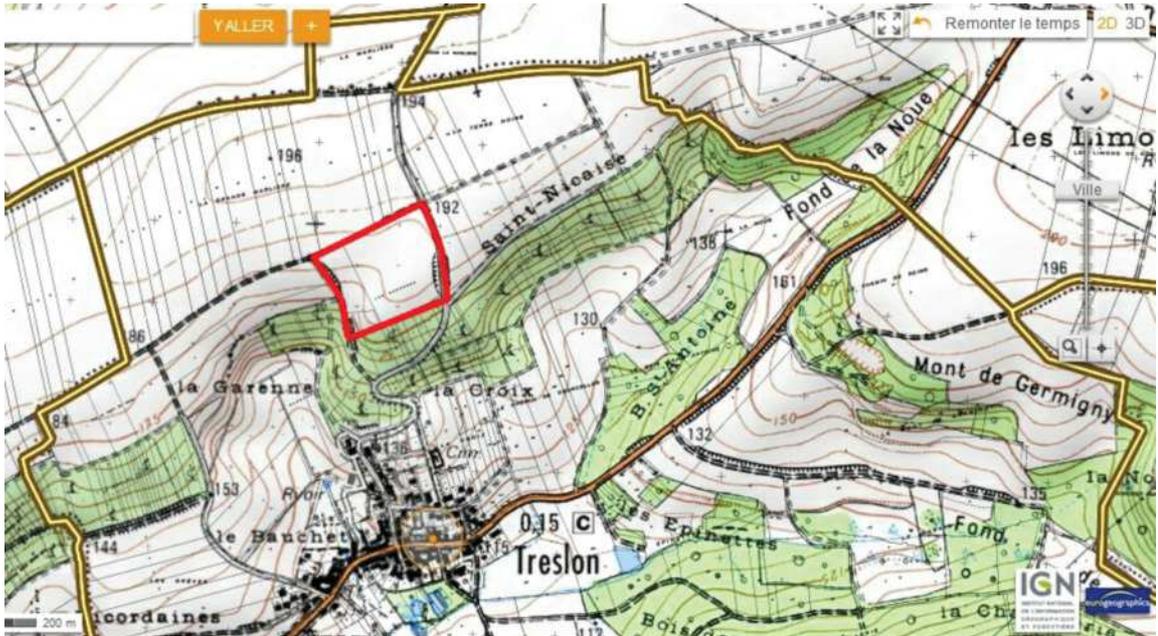
La 4e appartient au sr Vateau demeurant à Verzy ; elle est située lieu-dit Valgousey (?)

*La 5e appartient au sr Debet demeurant à **Serzy** ; lieu-dit ... [manque]*

*La 6e appartient au sr Gandon demeurant à **Savigny**, qui la loue au sr Alexandre Boyer maître maçon ; **lieu-dit la Carrière** [non identifié].*

*La 7e appartient au nommé Lassère demeurant à **Coémy** ; **lieu-dit Coinvigny** (?) [non identifié]*

La 8e appartient au nommé Lemoine maçon demeurant à **Treslon** ; lieu-dit la **Bergère** [actuellement les Bergères].



La 9e appartient au sr Collart Lefèvre demeurant à **Rosnay** ; voisine de celle désignée ci-dessus et à côté du chemin de Treslon à Jonchery [probablement à l'emplacement du lieu-dit Sous la Marlière, en bout de la Terre Noire].



La 10e appartient à sr Jn Faillard demeurant à Tramery, elle est située sur le territoire de **Poilly**.

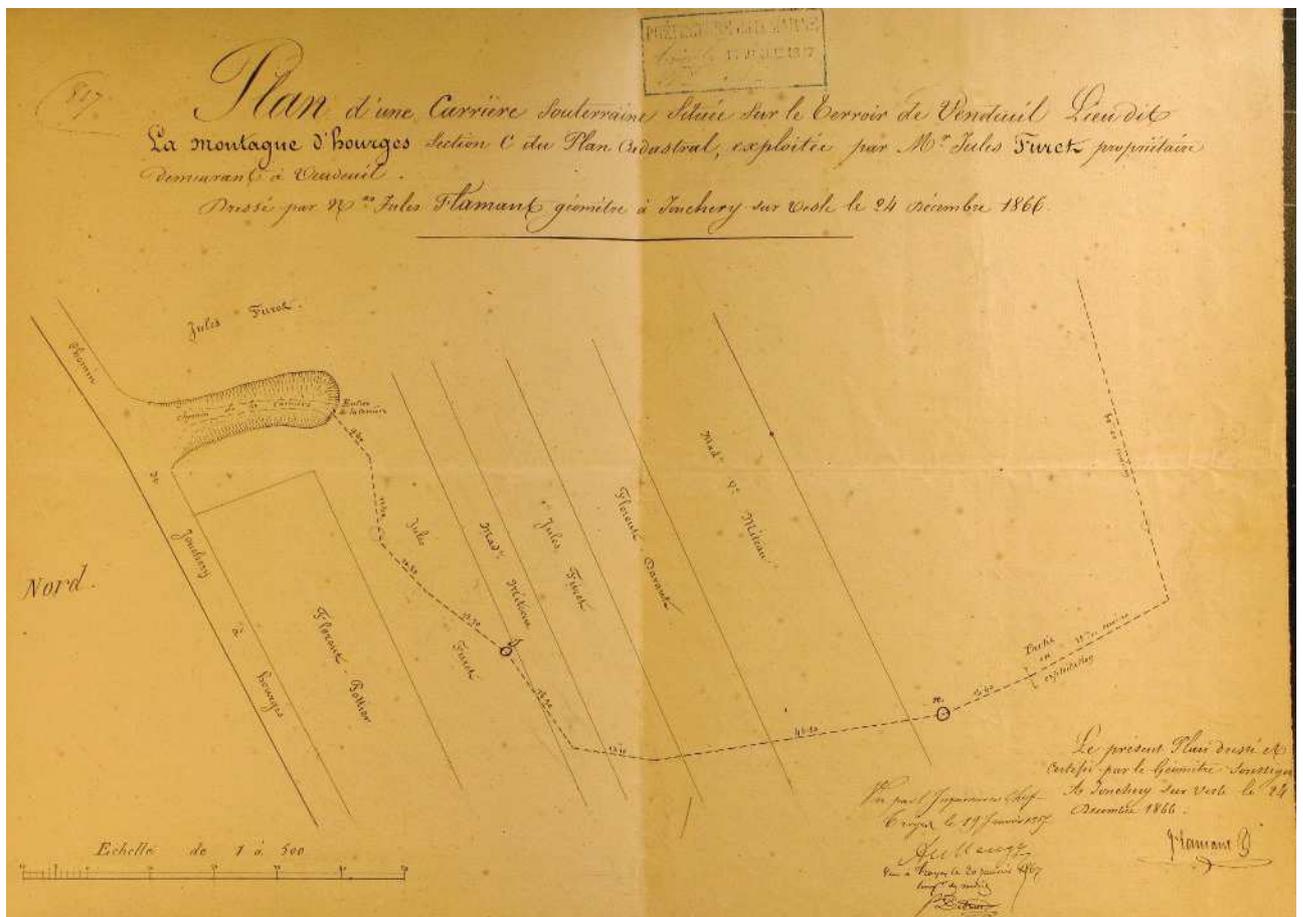
La 11e appartient au même, elle est située sur le territoire de **Bouleuse**.

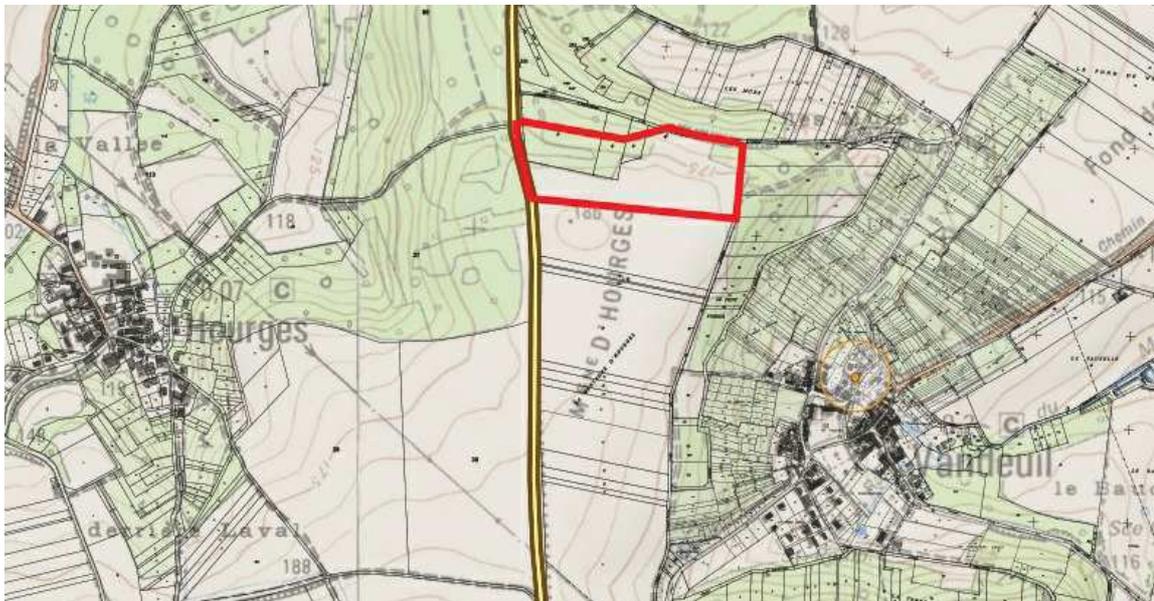
La 12e appartient au sr Jean Bonnet demeurant à **Rosnay**, qui la loue de M. de Breuil : lieu-dit [vide]

La 13e appartient au sr Louis Lefèvre demeurant au dit **Rosnay** ; elle est située en entrant dans cette commune par le grand chemin de Fismes à Epernay [sud de Rosnay ?].

- **20 juin 1867**, lettre Préf. (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : Vue le rapport du garde mines : les srs Bouquet Cornu Henry, Chatelot ainé et Hypolite et dit Cadet, Noël Braziers, Hubert fils, Fleury Choubry, Lefèvre Taillard, Fleury Bourdin, Choubry Pierret, Jules Merlette, Penselet Lhotte, Fleury et Cornu, tous carriers demeurant à **Hermonville** sont mis en demeure de faire une déclaration séparée ou collective, avec plans à l'appui, pour les carrières souterraines qu'ils exploitent sur la dite commune d'Hermonville, dans le trifond de Mr Léon Arnould ... délai d'un mois ... sinon les travaux devront être provisoirement suspendus ...

- **7 août 1867**, lettre Préf. (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : déclaration d'une carrière souterraine, territoire de **Vandeuil, lieudit la montagne d'Hourges**, déposée le 25 déc. 1866 par le sr Furet Jules, maître carrier demeurant dans cette commune ... section C du plan cadastral ... une seule galerie d'accès dans les chantiers d'exploitation peut en cas d'éboulement peut compromettre l'existence des ouvriers ... y suppléer par le creusement de puits intermédiaires servant en outre à l'aérage des travaux ... le sr Furet possède non loin de cette carrière une seconde carrière pour laquelle il n'a pas formé de déclaration avec plan à l'appui ... mis en demeure de faire creuser sur la parcours de la grande galerie souterraine 2 puits d'aérage et sauvetage pourvus d'échelles et recouverts de trappes ou de guérites fermant à clef ... Produire un plan plus précis montrant de plus la 2e carrière ... à défaut ses carrières seront provisoirement fermées ... [plan]





- **30 mars 1870** (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : Procès-verbal d'un accident arrivé le dans une carrière de pierre exploitée au **lieu-dit Le Chemin de la Montagne**, commune de **Poilly** [probablement vers lieux-dits actuels la Garenne et les Grèves de la Montagne], par le Vieux Legrain François Alfred maçon demeurant dans la dite commune ... petite carrière qu'il avait ouverte souterrainement à 600 mètres environ du village, dans le talus en tranchée du chemin dit de la Montagne, depuis quelques jours seulement ... une seule galerie de 5 mètres au plus d'avancée, sur 2 mètres de largeur et deux mètres de hauteur, terrain crayeux ... deux blocs se détachant du toit ... âgé de 34 ans.

- **5 août 1870** (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune), lettre Pref. : le sr Debay de Lamarque, scieur de pierres à **Savigny-sur-Ardres**, propriétaire d'une carrière souterraine ouverte il y a une vingtaine d'années au **lieu-dit la Haie au Chien** [non identifié ; localisation probable aux emplacements des carrières de Savigny déjà connues], et à droite du **chemin de Savigny à Serzy**, est mis en demeure d'en faire la déclaration ... accompagnée d'un plan des lieux...

- **1er juin 1872**, rapport de l'ingénieur des mines (AD51, 8 S 13 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; par commune) : pétition du sr Prévost Alphonse domicilié à Muizon et entrepreneur du chemin de grande communication n°1 demande l'autorisation d'ouvrir territoire de **Tramery lieu-dit derrière les Granges** [non identifié ; probablement vers la ferme des Malades], et dans la propriété du sr Dusaussoy-Danton une carrière pour la fourniture de pierres destinées à cet entretien ... Pas opposé.

- **20 avril 1873** (AD51, 8 S 3 : mines et carrières) : Rapport annuel demandé par le sous-préfet pour le conseil d'arrondissement de Reims (Min. Travaux publics, service des mines) :

"Les seules exploitations minérales que renferme l'arrondissement de Reims sont des carrières et des tourbières.

Carrières : l'exploitation de crayères s'y restreint chaque jour par suite de l'extension des canaux et des chemins de fer ...

Au contraire l'exploitation des sables blancs dits de champagne à Rilly-la-Montagne et communes environnantes, s'est sensiblement accrue ...

*L'exploitation du calcaire grossier à **Hermonville, Pouillon, Trigny, Prouilly, Fismes, Magneux, Unchair**, etc bien que fournissant de la pierre de taille et des moellons assez estimés, ne fait pas de progrès et n'alimente guère que la consommation locale.*

Enfin on trouve des moellons de meulière très estimés au Trépail et environs et des grès pour pavés aux environs de Chatillon-sur-Seine.

Tourbières ... Usines à fer ...

- **1875** : devis pour reprise dans les contreforts 1 et 2 de la tour sud, n° 5, 6, 7 face latérale sud et d'un contrefort sur le parvis ... reprise dans le bas-côté sud de la nef : pyramide d'un contrefort (AN, F19/7838) :

Roche de Laversine : 153 m³.

Roche d'Hameret : 24 m³.

[aucune pierre locale]

- **11 nov. 1875** : devis spécial (approuvé le 29 dé. 1875) de Millet pour le restauration de la face latérale sud de la nef (AN, F19/7836) : pour 16 arcs-boutants :

Roche de Vendresse : à 180 F le m³

Roche de Reffroy : à 140 F le m³

Pierre de Romain (pierre franche pour assises verticales) à 100,75 F le m³ [une seule mention]

Roche de Saint-Dizier (pour pinacle) à 120 F le m³

Roche de Laversine à 200 F le m³

- **1879** (exercice) : devis de Millet (AN, F19/7838) : Maçonnerie :

Roche d'Empilly pour assises : 16,7 m³ à 177,30 F le m³

Roche de Laversine pour assises : 299,3 m³ à 153,50 F le m³

Roche dure d'Hameret pour assises : 40,5 m³ à 130 F le m³

Roche douce d'Hameret : 24,4 m³ à 123,50 F le m³.

Laversine et Hameret pour la sculpture.

[pas de pierre locale ; idem 1880 à 1883, 1887, 1888, 1889 : Hameret, 1891, 1892, 1894 : Hameret].

- **12 mars 1889**, Ministère des Travaux publics (AD51, 8 S 14 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; classement chrono.) : procès-verbal d'accident survenu le dans une carrière souterraine sise à **Fismes** appartenant à MM. Bourgeois, Georget et Cie demeurant à Paris, où deux ouvriers (Giffet Léon et Lefèvre Louis Alfred) ont été tués par la chute d'un bloc de pierre ... cause fortuite.

- **1889** (biblio) : Etienne F. Povillon-Piérard : Description historique ... , 6e édition, revue, corrigée, considérablement augmentée ... Reims : Michaud, 1889, p.21 :

« Toutes les pierres sortent des **carrières** des environs de Reims : **Hermonville, Romain, Branscourt, Vandeuil**, encore exploitées aujourd'hui ... matériaux très scrupuleusement choisis ... La roche quand on a eu à en redouter la gelée ... plus on s'est rapproché du portail et plus on s'est montré facile dans l'acceptation des pierres inférieures en qualité ... trouvées défectueuses après 1481 ... notamment aux pignons du transept ».

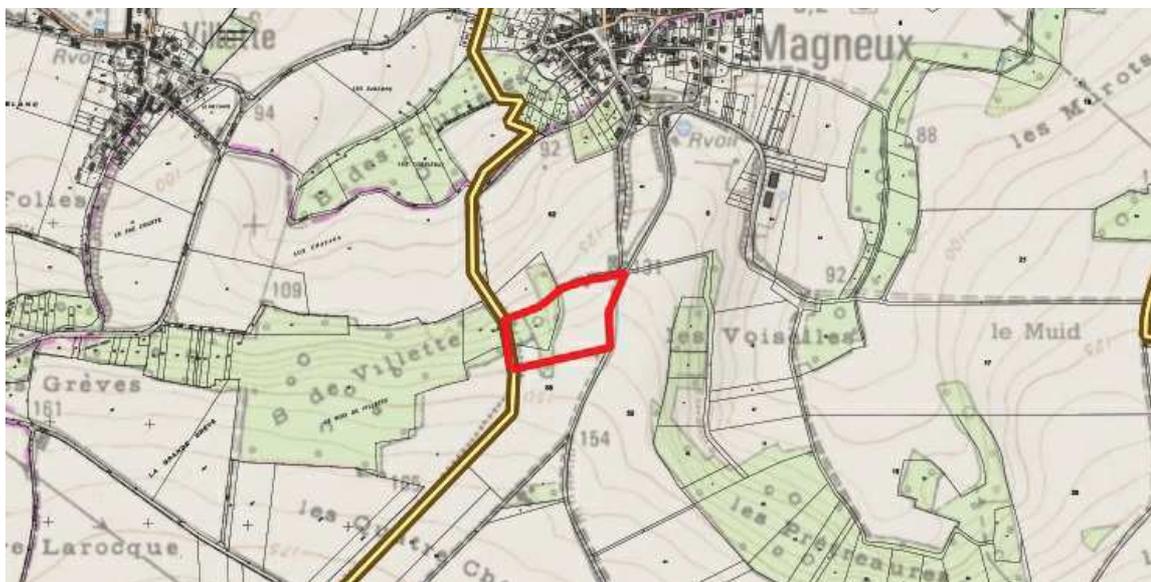
- **1896** (exercice) : devis pour la restauration du Transept nord (AN, F19/7838) :

Têtes de retombées, accolades sous les bases, chapiteaux, rampants et deux anges entiers des chapelles rayonnantes (partie basse) sont prévus en roche douce de Saint-Maximin [première mention que je connaisse de cette pierre à la cathédrale de Reims].

- **31 oct. 1896**, Ministère des Travaux publics. Tableau des accidents de carrière survenus dans la Marne en 1896 (AD51, 8 S 14 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; classement chrono.) : Carrière souterraine de pierres de taille située sur le territoire de la commune de **Fismes** : un ouvrier a la jambe droite fracturée en chargeant un bloc de pierre sur un chariot.

- **15 juin 1896**, rapport de l'ingénieur des mines de la Marne (AD51, 8 S 14 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; classement chrono.) : Le département renferme un assez grand nombre de carrières ... carrières de calcaire grossier d'**Hermonville, Magneux, Courville et Vandeuil** ...

- **13 févr. 1898**, lettre de l'ingénieur des mines au Préfet (AD51, 8 S 14 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; classement chrono.) : déclaration faite à M. le Maire de Magneux par MM. Bourgeois, Georget et Cie, en vue de l'ouverture d'une carrière souterraine dans une propriété sis à **Magneux, lieu dit Les anciennes Carrières** ... déclaration régulière



- **19 mars 1898**, Ministère des Travaux publics. Tableau des accidents de carrière survenus dans la Marne en 1897 et 1898 (AD51, 8 S 14 : autorisations d'ouverture de carrières, exploitations, plaintes, rapports ; classement chrono.) : Carrière souterraine sise commune de **Fismes**, au **hameau dit Villette** : un ouvrier blessé à la tête par un bloc de pierre de taille - Carrière souterraine sise commune de Fismes, au hameau dit Villette : un ouvrier blessé par suite de la chute d'une pierre de taille - Carrière souterraine sise commune de **Courville** au **lieu-dit Vauthier** : un ouvrier blessé à la tête par suite de la chute d'un feuillet de faux-toit - ... [autres carrières]

- **1902** (exercice) devis pour la restauration du bras nord du transept (AN, F19/7838) :
Toute pierre en Saint-Maximin, exceptées les gargouilles, en pierre de Laversine.

- **10 janv. 1905** : devis général de la restauration de la partie centrale de la façade ouest sur toute sa hauteur, de P. Gout (ACMH) (AN, F19/) :

La plupart des pierres renouvelées en roche de Saint-Maximin.

Sauf roche de Laversine pour : larmiers, bases, balustrade ; et pierre de Massangis pour : meneaux et lobes.

- **1916** : Rapport de l'inspecteur général des Mines Chesneau (MAP, dossier 80/3/11, ancienne cotation) :

« La nature des pierres de la cathédrale ... était un calcaire-liais exploité près de Jonchery-sur-Vesle, dans les carrières de **Vandeuil** et de **Branscourt** ».

- 1920 (rapport) : Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, monuments historiques : cathédrale de Reims, étude commandée par Henri Deneux : Recherches de carrières - Rapport de l'expert. L. Dolfini, maître appareilleur et exploitant de carrière, La Roche Pot (Côte-d'Or) :

[pas souci de simplification, nous proposons une analyse du texte de Dolfini, qui est très complet, mais assez diffus ; l'ensemble des mentions de chaque site ont été rassemblées]

Analyse de la pierre de la cathédrale : les pierres proviennent de la même région d'exploitation ... du groupe éocène de l'époque tertiaire ... mais il existe de la diversité dans la texture du matériau ; on peut distinguer :

* la pierre au grain grossier mais résistant employé en soubassement et en parement ... cette pierre est appelée roche grise.

* la pierre au grain fin employée en élévation ; désignée sous le nom de pierre rousse. Son emploi est attesté tous les cas où une grande résistance à l'écrasement ou aux intempéries est indispensable (appuis des baies extérieures, bases formant les angles des galeries extérieures, de colonnes ou de colonnettes, meneaux des grandes baies, larmiers ...). La façon dont s'est comportée cette pierre justifie son emploi malgré son aspect moins agréable que les bancs fins.

* la pierre utilisée au décor et à la sculpture.

Plusieurs carrières ont dû servir à la construction, car les diverses particularités existantes dans chaque carrière se retrouvent dans les pierres employées à la construction des parties ouvragées de la cathédrale.

Conditions d'exploitation après la Première Guerre mondiale : on ne tire plus de pierre des anciennes carrières des environs de Reims et les rares carriers qui fournissent encore sont limités à Hermonville et ne peuvent assurer des livraisons régulières et à plus forte raison, importantes ... c'était à Magneux, à flanc de coteau et sur le plateau au sud du village, que l'exploitation était la plus intense avant la Première Guerre mondiale.

Il signale que le service des chemins avait essayé de faire extraire de la pierre sur la route (à l'est) d'Unchair à Crugny, mais qu'il avait été trouvé que c'était trop onéreux à cause du découvert et de l'obligation d'employer des explosifs.

Dolfini conseille, pour une reprise d'exploitation, d'exploiter à découvert : d'ouvrir dans un endroit choisi une carrière sur un gisement donnant, après sondage, la certitude d'avoir plusieurs bancs exploitables et variés comme dureté ... Si au contraire l'extraction souterraine était préférée, il devrait être étudié un système d'exploitation en galeries étagées exploitant plusieurs bancs.

Au nord de la Vesle

- **Romain** :

* des carrières souterraines se trouvent sur le plateau (cote 180). Sur l'ensemble des orifices d'extraction existant avant la Première Guerre mondiale seuls deux ont subsisté (les autres ayant été dynamités par les Allemands). Seul le banc inférieur est utilisé, il fait 70 cm de hauteur ; mais nécessite d'exploiter en galerie une hauteur de 2,60 mètres. Ce banc inférieur n'est utilisé que scié en dalles minces ; travail plus rémunérateur que la fourniture pour la construction. La carrière était équipée d'une centrale électrique, d'un fil hélicoïdal pour la havage et d'un puits. Le potentiel de ce gisement semble *illimité*.

* une carrière à ciel ouvert avait été exploitée pendant la Première Guerre mondiale. Elle est située à flanc de coteau au nord du village. On y extrayait une roche dure épaisse au maximum de 33 cm, employée pour la confection des trottoirs.

- **Bouvancourt**, au hameau **Bourgogne** : mention de centres d'exploitation abandonnés.

- **Pévy** : sur la route de Bouvancourt (aux kilomètres 27 et 28 : à localiser) : exploitations à ciel ouvert.

Au sud de la Vesle (et plateau entre Vesle et Ardre)

- **Vandeuil** : cette pierre est *semblable, comme qualité, à la pierre de Romain, mais les hauteurs de bancs sont moindres et ne dépassent pas 40 cm. Cette pierre est caractérisée par des dépôts teintés sensiblement parallèles aux lits, mais ondulés, généralement jaunes foncé ou bleuté.* Les sites de Vandeuil passent pour être les exploitations les plus anciennes du massif. On y tire une pierre rousse provenant des crêtes.

* sur les 3 carrières encore connues dans les années 1920, deux ont leur entrée remblayée. La 3e est située sur la route menant à Serzy-et-Prin, en sortant de Vandeuil, à gauche. Cette carrière est alors encore en assez bon état. On y voit superposés (de haut en bas) un banc de roche grise de 45 à 50 cm d'épaisseur, la burge (75 cm) et le banc fin de 40 à 45 cm d'épaisseur (la tradition veut que ce soit le banc utilisé pour la place Royale).

* à la rencontre entre la route menant à Serzy-et-Prin/Savigny-sur-Ardres et celle venant d'Hourges se trouvent 2 carrières à ciel ouvert, qui comportent un banc roux sous un banc gris. Probablement trop de découvert pour en envisager l'exploitation.

* un site d'exploitation est connu au niveau du château d'**Irval** (au sud-est de Vandeuil). La bibliographie, exploitée par H. Deneux pour L. Dolfini, évoque ce lieu comme provenance de la pierre de l'Hôtel-de-Ville [campagne 17e s. ou 19e s.?] ; pierre qui est appelée « pierre rousse ».

La pierre de Vandeuil, non gélive, passait pour être « mangée par la lune ». Effet probable de la dilatation due à l'humidité les nuits très claires et fraîches.

- **Branscourt** : une carrière souterrain est signalée sur la route menant de Jonchery-sur-Vesle à Savigny-sur-Ardre, en limite de la commune de Branscourt au lieu-dit les Carrières. Plusieurs bancs ont été vus (du haut vers le bas) : ciel en pierre tendre plus dure que la burge (95 cm), bancs fins durs (45 cm), burge (95 cm), bancs fins (65 à 70 cm) ; lequel a l'air gélif. Creusement profond. N'est plus guère exploitable.

- **Unchair** : les carrières passent pour avoir fourni de la pierre à l'intention de la cathédrale de Reims.

- **Hourges** : plusieurs trous d'extraction à ciel ouvert sont visibles dans la pente montant au plateau. Certains avec de la pierre rousse (au-dessus d'un banc épais de couleur grise). Les carrières d'Hourges, comme celles d'Unchair, passent pour avoir fourni de la pierre à l'intention de la cathédrale de Reims.

- **Magneux** : plusieurs exploitations [au sud du village], notamment de la maison Georget, Bourgeois et Cie (exploitation arrêtée). A cette époque (années 1920), la pierre de Magneux n'est plus guère exploitée.

* exploitation souterraine proche de la ferme de Cense et de la cote 179 [aujourd'hui 178]. Possède plusieurs sorties à flanc de coteau, et un puits d'extraction maçonné sur le plateau (de 4 m

de côté et profond de 40 m), avec monte-charge, pont roulant (voie Decauville). Utilisation d'un fil hélicoïdal pour l'extraction, centrale électrique et puits. Exploitation cessée en 1914.

- **Fismes** : hameau de **Villette** : plusieurs exploitations [au sud du hameau], notamment de la maison Georget, Bourgeois et Cie (exploitation arrêtée).

* carrière souterraine : banc de 75 cm d'épaisseur, plus tendre et pâle que le Courville.
Extraction difficile : peu de hauteur sous le ciel (pas plus de 1,4 m).

Vallée de l'Ardre (et plateau entre Ardre et Vesle)

- **Courville** :

* carrière souterraine vers la cote 182 [l'actuelle cote 181] dans la direction d'Hourges [et de Unchair = emplacement des carrières Saint-Julien ?]. Superposition, du haut vers le bas, d'un banc de calot, d'un banc de mollasse, d'un petit banc dur (pour moellons), et du banc fin (60-70 cm d'épaisseur).

Pierre de même nature que la Vandeuil ou la Romain, mais est plus blanche, et semble plus sensible à la gelée.

* une autre galerie existe en allant vers le lieu-dit la Bonne Maison (à l'ouest de la route). été détériorée par les Allemands, et n'est alors pas encore remise en état.

* toujours en allant vers la Bonne Maison mais à l'est de la route : exploitation de la Société Bourgeois, Georget et compagnie ; qui à cette date n'a pas encore repris son activité.

- **Crugny** :

* carrière à ciel ouvert proche de la route [chemin] menant à Arcis-le-Ponsart, au lieu-dit le Bois de Perthes. Exploite le cliquart comme pierre de taille (10-20 cm d'épaisseur), sous 1,5 m de découvert. Roche blanche, dure, non gélive.

- commune de **Savigny-sur-Ardre**, sur le plateau proche de Montazin (ferme) : une pierre rousse aurait été exploitée dans ce secteur.

Massif de Saint-Thierry

- **Hermonville** (contact : Poncelet) : il y a existé plusieurs carrières à ciel ouvert. Dans la plupart (tel à Rougemont), on ne tirait que de la caillasse pour la maçonnerie.

* une carrière est visible à « la voie de la grève » [doit correspondre au chemin menant à au lieu-dit Carcahut, vers la ferme de Luthernay] où l'on exploitait encore avant la guerre et où l'exploitation serait encore possible. 4 bancs (du haut vers le bas) : le banc de Calot plein de silex, un banc tendre, la pierre franche blanche (env. 40 cm d'épaisseur), la roche grise (55-60 cm de hauteur ; sert notamment pour faire des marches).

* autre carrière est signalée à proximité, mais l'entrée est remblayée.

* il existe alors une carrière à ciel ouvert proche de la ferme Saint-Joseph (lieu dit au Bois de l'arbre) : carrière encore en activité vers 1900. Exploitation en fossé. 9 mètres de découvert.

* au hameau de **Marzilly** on trouve un chemin des carrières qui borde les restes d'une importante exploitation à ciel ouvert au sommet de la butte. Les carriers ont complété leur travail en galerie. L'exploitation a cessé depuis la guerre.

- **1922** (biblio) : E. Kalas : *Les aspects de la ville de Reims à la veille de l'Armistice*, in, *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 1922 vol. XX, p.392 :

“ Ici [Hôtel de Ville] la calcination a donné à la pierre une patine plus carminée qu'à la cathédrale, où les constructeurs avaient employé surtout du **calcaire d'Hermonville**. C'est que les blocs issus des **carrières de Romain** destinés à prendre un admirable ton de beurre frais en vieillissant tranquilles, sont chargés d'ocre jaune qui, en la circonstance malheureuse, s'est recuit en ocre: rouge, tel que dans le four d'un fabricant de couleurs.”.

- **1923** (exercice) : Travaux des bas-côtés nord et sud : situation indiquant les quantités de pierres, bois, etc... avec prix de revient (AD51, 68 J 11 : Chantier de la cathédrale de Reims. Devis estimatifs de l'entreprise S. Chatignoux et A. Nigron, 1923-1925) :

1°/ larmiers et corniches :

Pierre neuve N°4 : Roche de Saint-Maximin : 61,4 m³ à 323,25 F le m³.

Pierre neuve N°5 (**Liais de Courville**) : 70 m³ à 317,85 F le m³

2°/ voûtes des bas-côtés :

Pierre neuve N°5 : 82,6 m³

Pierre vieille N°5 : 38 m³ [= emploi de pierres anciennes de type Courville].

[la documentation de l'époque d'Henri Deneux, et en premier lieu les rapports directs d'Henri Deneux, ne mentionnent jamais la provenance des pierres, qui ne sont désignées que par des N° ; la N°5 correspondant à la pierre de type Courville. Le document ci-dessus, tiré du fonds des archives privées de l'entreprise Nigron déposé aux archives départementales de la Marne, est le seul à notre connaissance qui mentionne explicitement, et ceci dès 1922-1923, la provenance des pierres du N°5].

- **13 juill. 1939** : rapport de Huignard (ACMH) : Reconstruction de la voûte en rez-de-chaussée du bâtiment est sur le jardin; achèvement de la restauration de la chapelle ; ancien Archevêché (pour un coût de 201 882,10 F) (MAP, 1564/2) :

Programme : la pierre employée provient des **carrières de Courville**, sauf les parties exposées aux intempéries ... pierre de Saint-Maximin.

- vers **fevr./mars 1952** : note de Bernard Vitry (ACMH) pour les sculpteurs chargés de l'exécution des statues de la Galerie des Rois de la tour Nord :

"... maquette au 1/5e ... statues réalisées dans les ateliers des sculpteurs ... en **Pierre de Courville, Banc Romain**, classée n°5 (ancienne numérotation).

... ni pastiche, ni copie, mais similitudes de dimension, de geste et de densité de blanc et de noir ... hauteur approximative de ces statues : 4,45 m pour environ 1,20 m de large et une épaisseur de 0,66 m.

- 2003 (biblio.) : Jacquemin François : *Les industries des carrières dans l'économie champenoise d'hier et d'aujourd'hui*, in *Mémoire de la SACSAM*, t. 118, 2003, p.221 à 286.

p.252 : *Pierres de taille ... provient de 4 sites : Savonnières-en-Perthois, Dom-le-Mesnil, Givet, Courville ... est la dernière et seule carrière souterraine encore en activité dans toute la Champagne-Ardenne, alors que le seul département de la Marne en comptait 479 en 1854 et 485 en 1856 (AD51, 8 S 8).*

C'est justement de 1856 que les responsables actuels datent l'origine de ce site. D'autres carrières exploitant le même matériau calcaire, blanc, très fin, sans trous, existaient alors également aux alentours, à Arcis-le-Ponsart, Magneux, Romain en particulier.

De nos jours, les galeries d'accès partent à l'horizontale à flanc de coteau, sur environ 900 m avant d'atteindre le point d'extraction situé à 30 m environ sous le sol naturel.

Le poste de travail a une hauteur sous plafond de l'ordre de 2,50 m ... méthode dite des "hagues" et des "bourrages".

p.253 : *De haut en bas : 40 cm de bousin, 40 cm de roche, 25 cm de bousin appelé aussi "four", 45 à 60 cm de moellons, 65 à 80 cm de demi-roche.*

Selon cette méthode, les carriers évadaient le bousin inférieur à la lance sur une largeur de 18 m, pratiquant ainsi une rainure horizontale, profonde de 60 à 90 cm au ras du sol. Une autre rainure verticale était pratiquée, dans le prolongement de l'un des murs latéraux, tandis qu'ils ménageaient sur le dernier côté une rainure moins profonde permettant de forer le passage de 7 à 8 coins.

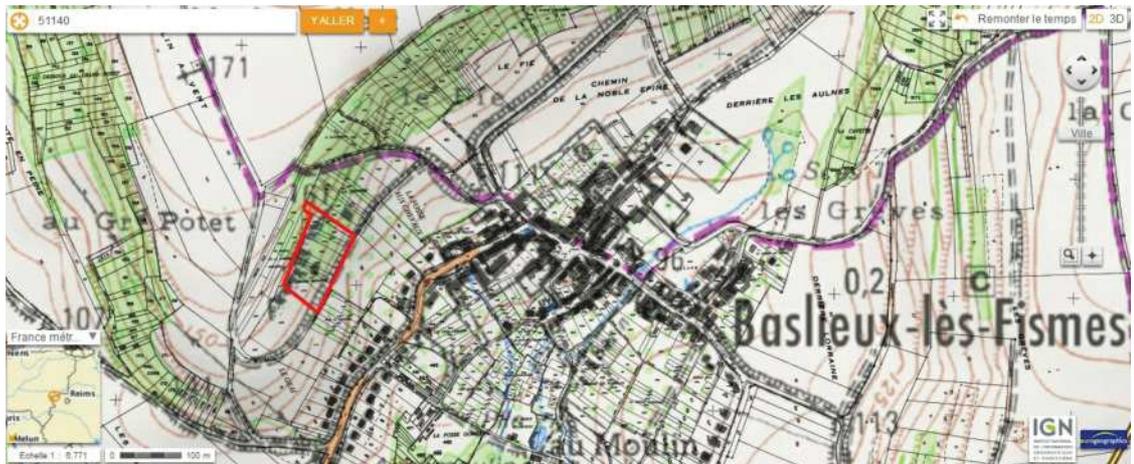
Ceci réduisait la surface d'adhésion à la roche mère, tout en guidant la rupture obtenue par la pesanteur et la frappe répétée de lourds marteaux sur les coins. Le banc de roche était ensuite découpé à l'aide de coins en morceaux de 100/140 cm, ces blocs étant évacués à l'extérieur par un tracteur sur rails ; les moellons sont utilisés pour soutenir la voûte à mesure de l'avancement du chantier, en conservant seulement une galerie de circulation de 2,60 m de largeur.

p. 254 : *Les blocs extraits de la carrière de Courville servent à la fabrication de cheminées ou de rambardes décoratives, ainsi que de terrasses de jardins. Au 19e siècle, ils ont servi à certaines restaurations de monuments comme la cathédrale de Reims, mais faute d'avoir suffisamment dégagé la roche franche du bousin, celui-ci s'est altéré, déstabilisant la maçonnerie [absurde].*

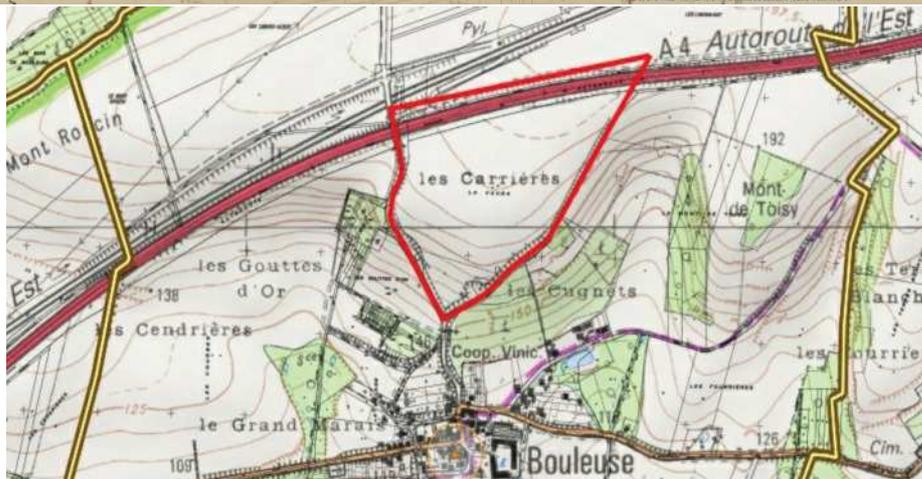
...

Lieux-dits « Carrières » trouvés sur le cadastre napoléonien (liste non exhaustive)

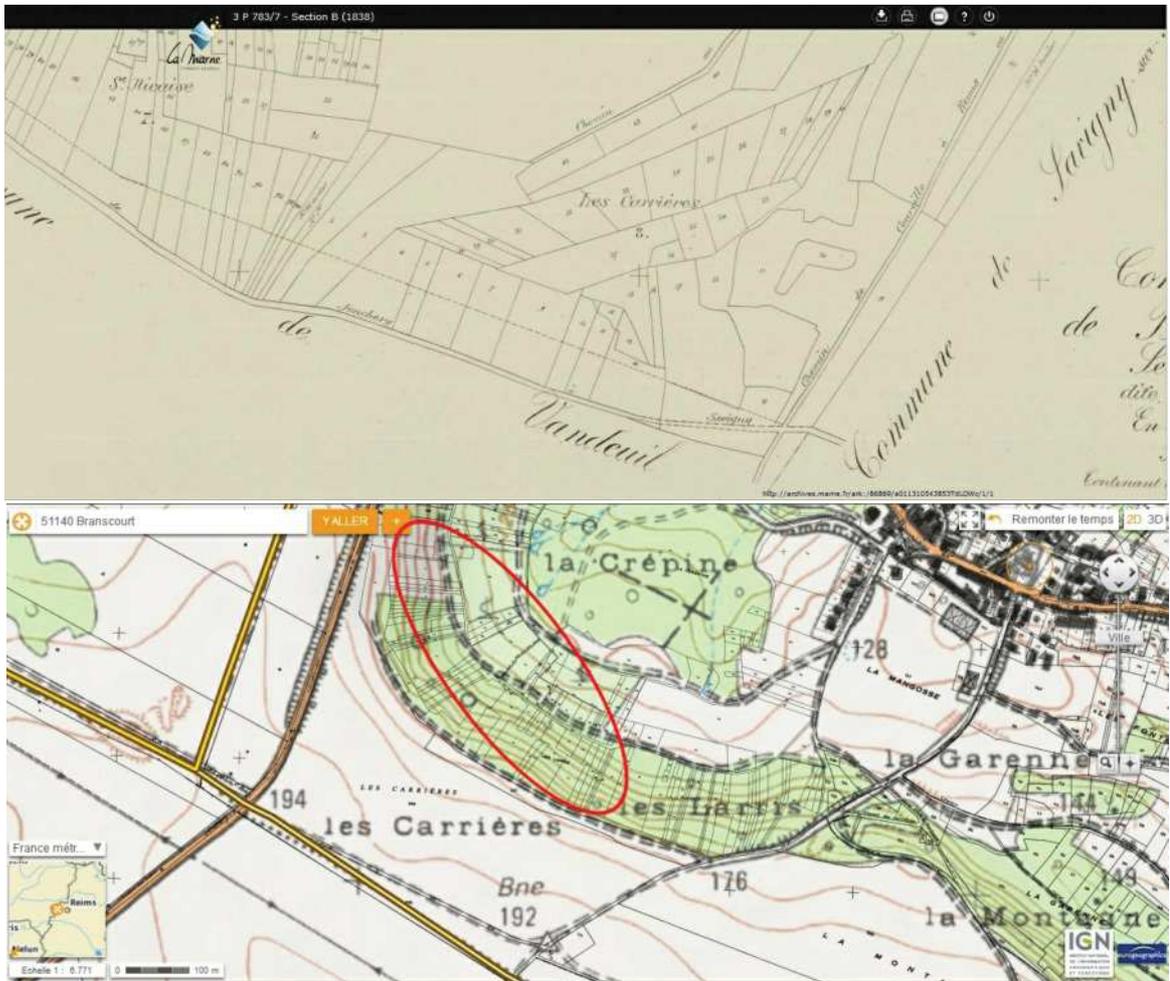
- Baslieux-lès-Fismes, section A1, 1816 : « la Carrière Marandin »



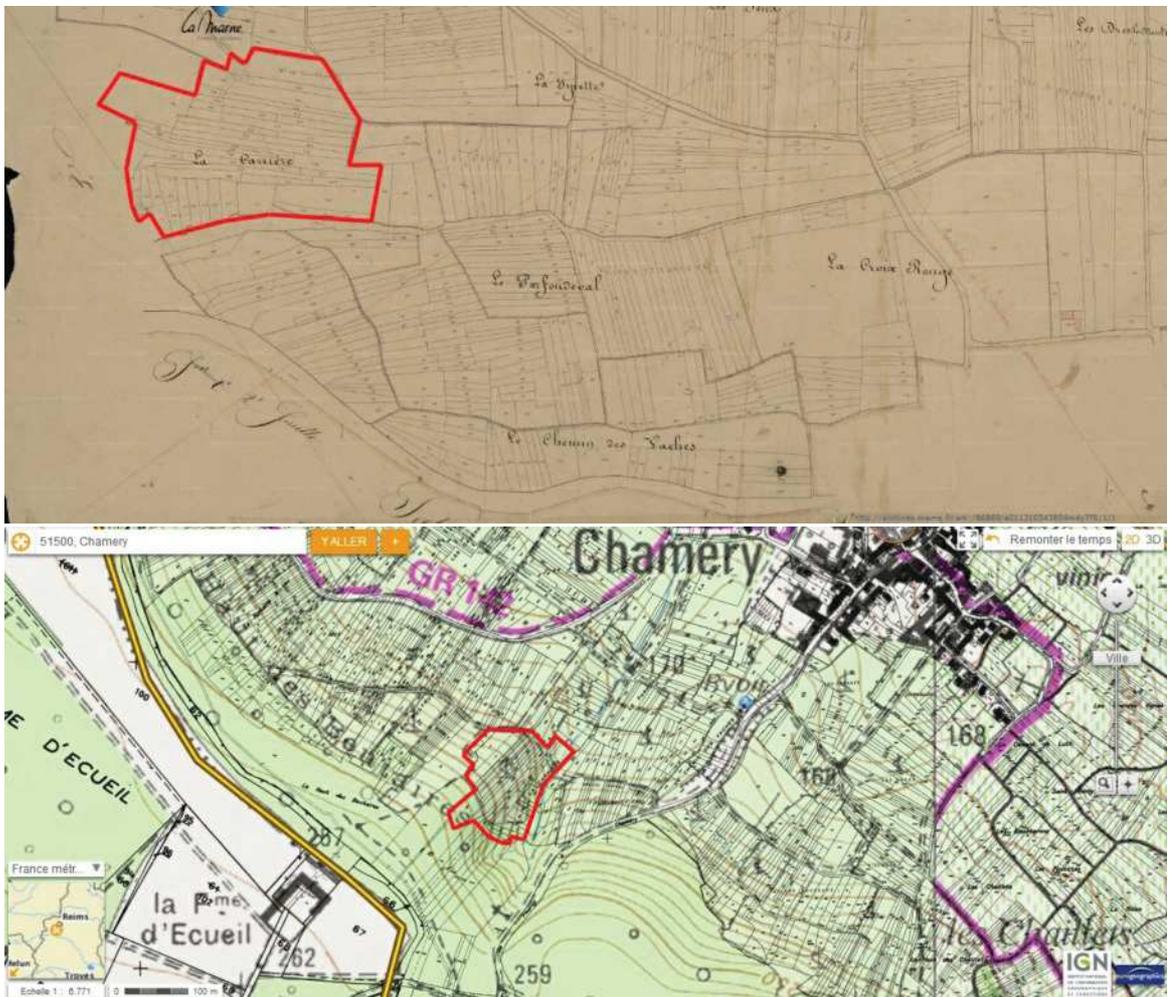
- Bouleuse, section A3, 1838 : « les Carrières »



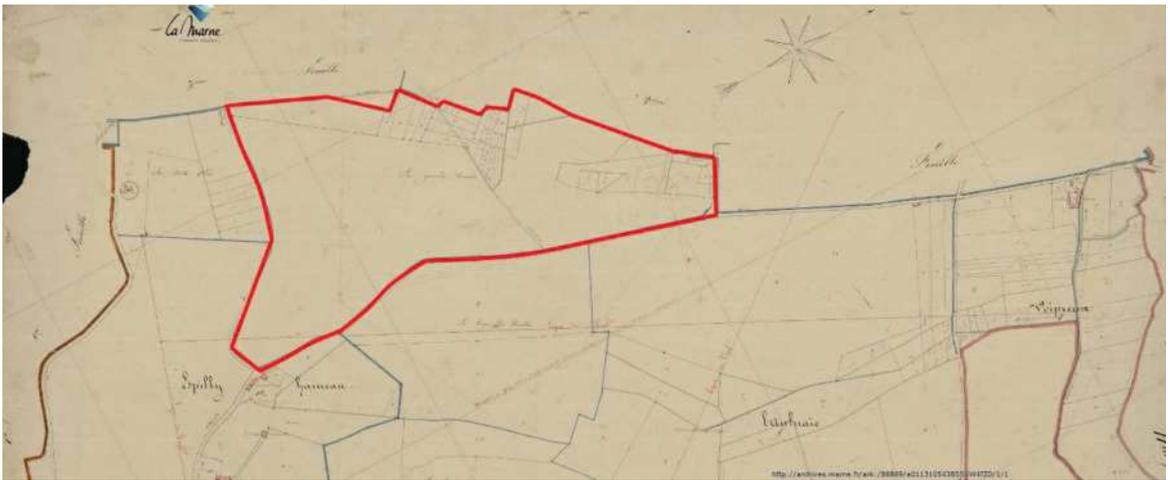
- Branscourt, section B, 1838 : « les Carrières »



- Chamery, section D2, 1830 : « la Carrière »



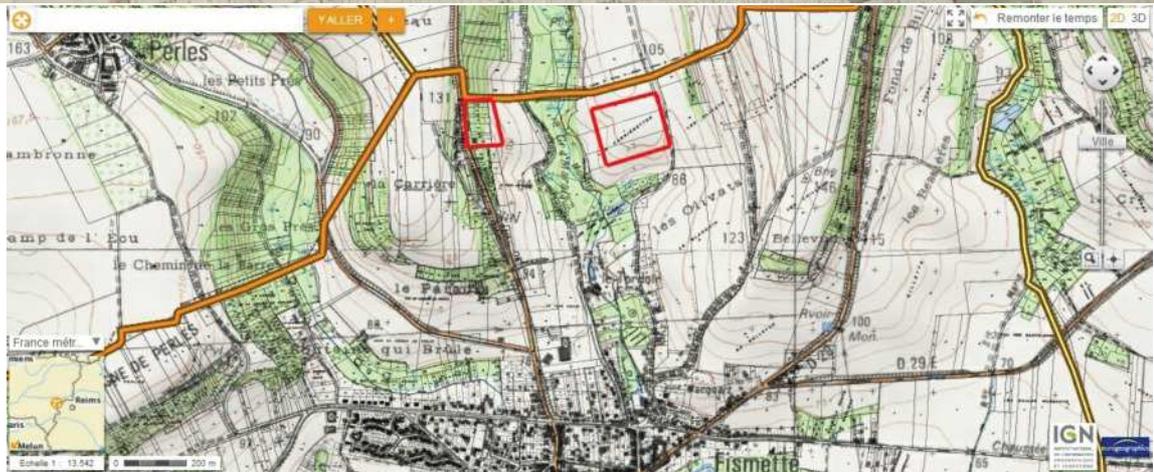
- Chaumuzy, section B5, 1838 : « la Grande Carrière »



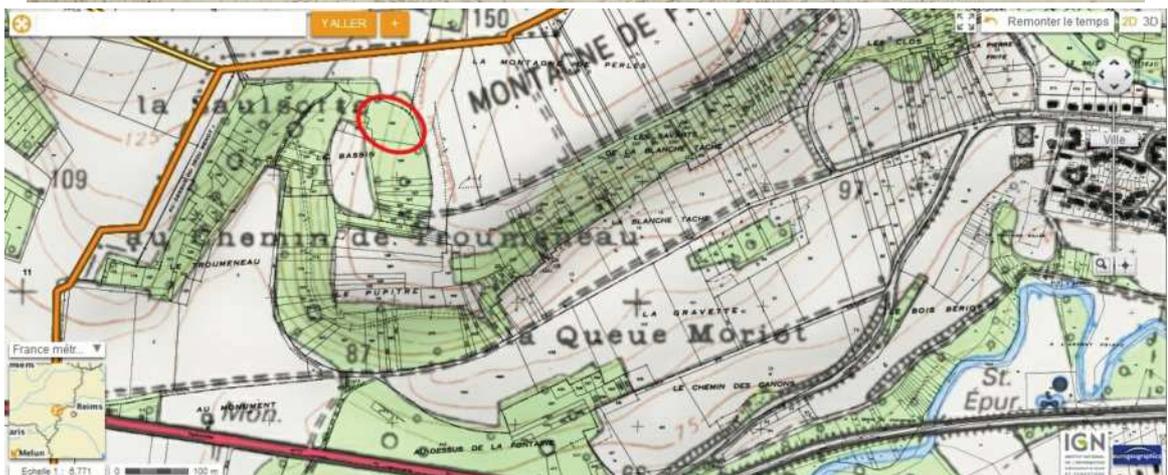
- Courville, section Bu, 1819 : « la Carrière St-Julien »



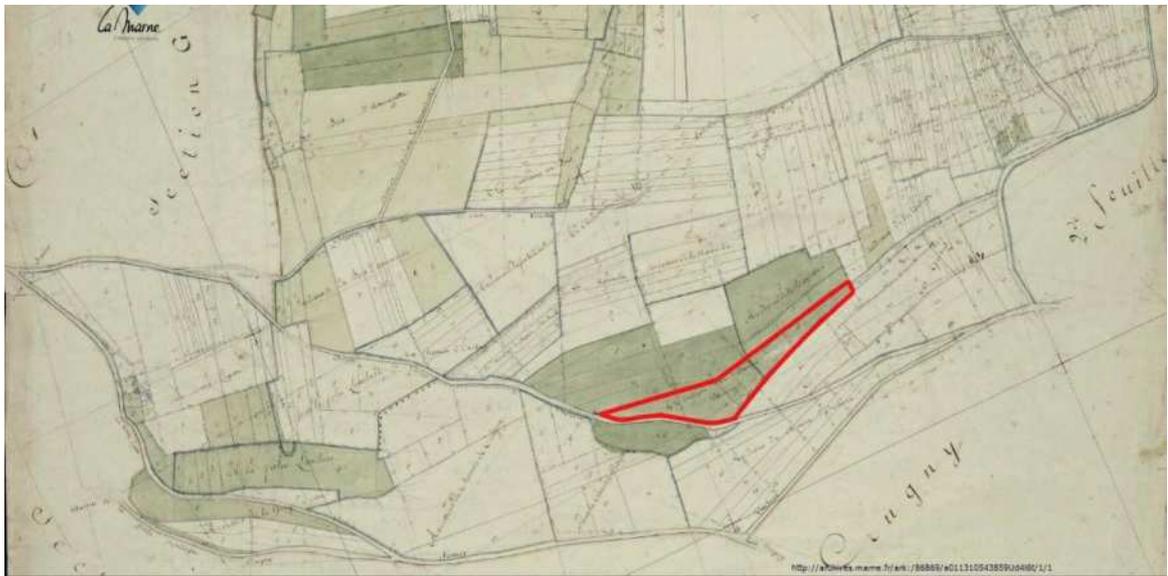
- Fismes, section A1, 1815 : « la Carrière du chemin de Longueval » et « les Carrièrettes »



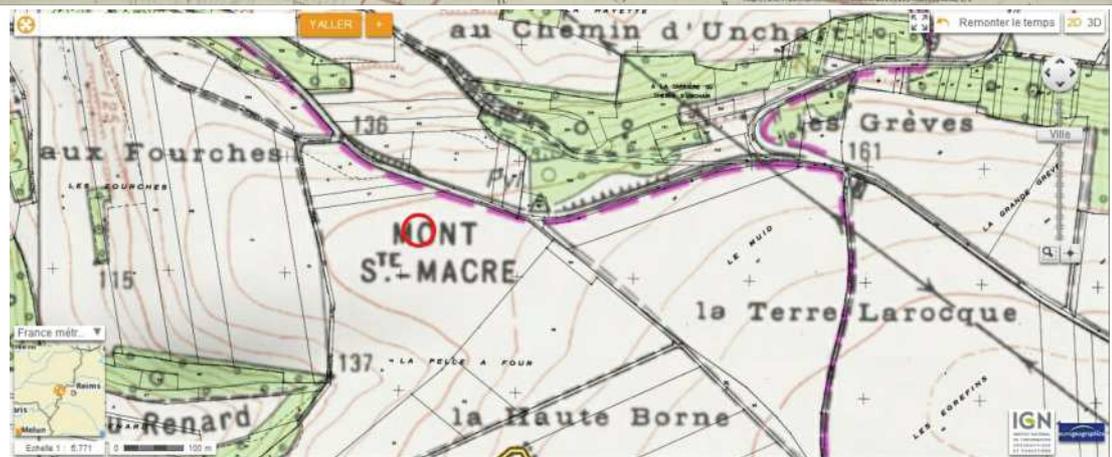
- Fismes, section A2, 1815 : « Carrière Troumenau »



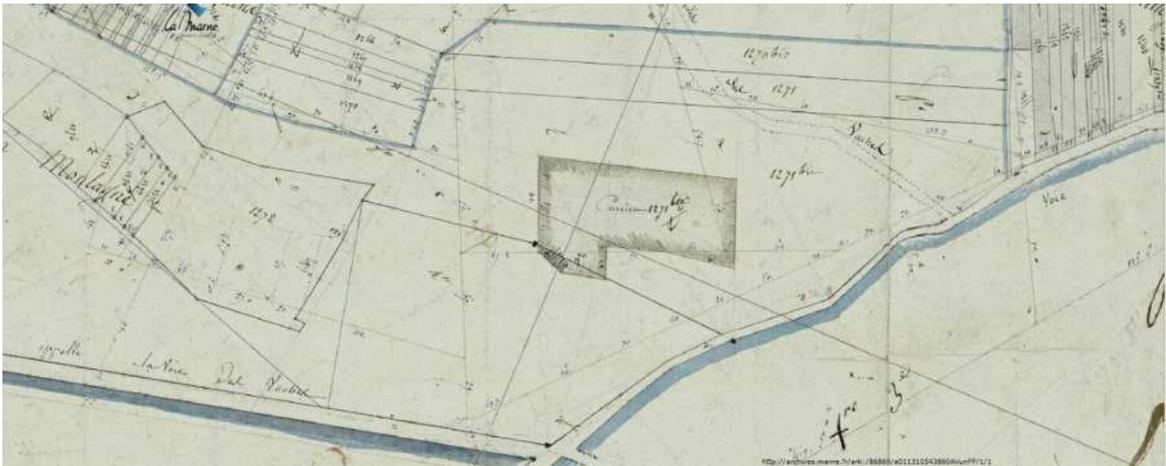
- Fismes, section C1, 1815 : « A la Carrière du chemin d'Unchère »



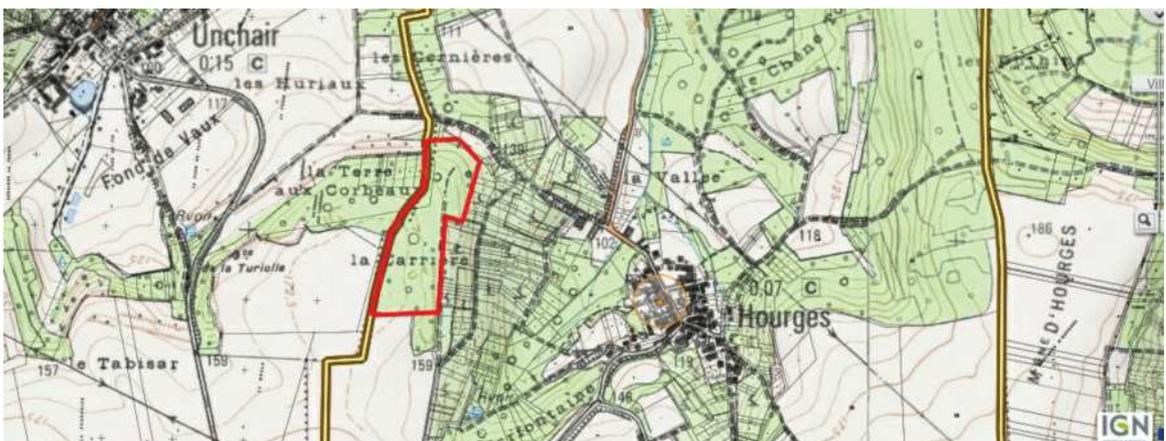
- Fismes, section Du, 1815 : « A la Carrière Magus »



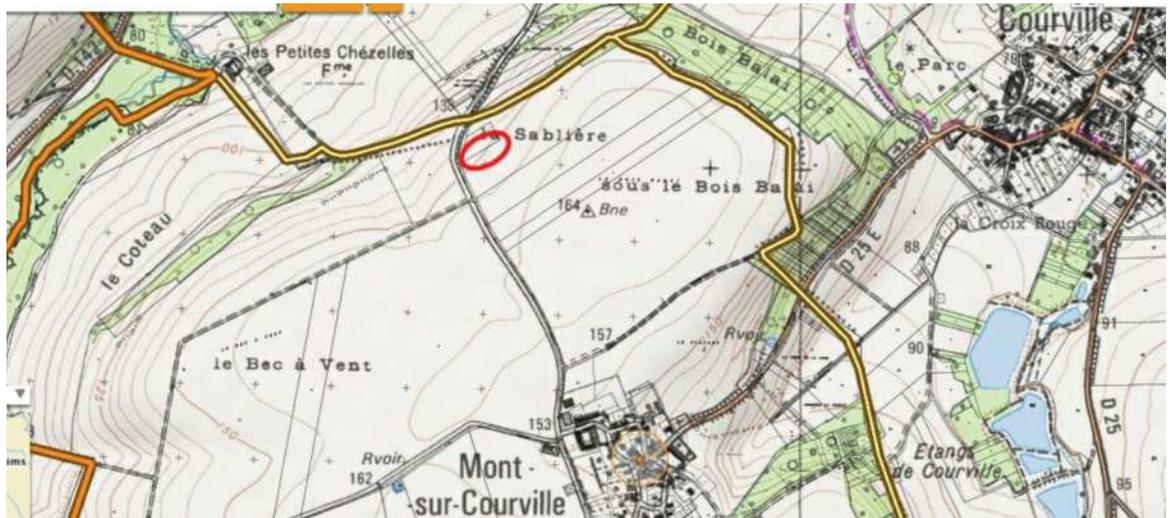
- Hermonville, section G2, 1815 : « Carrière »



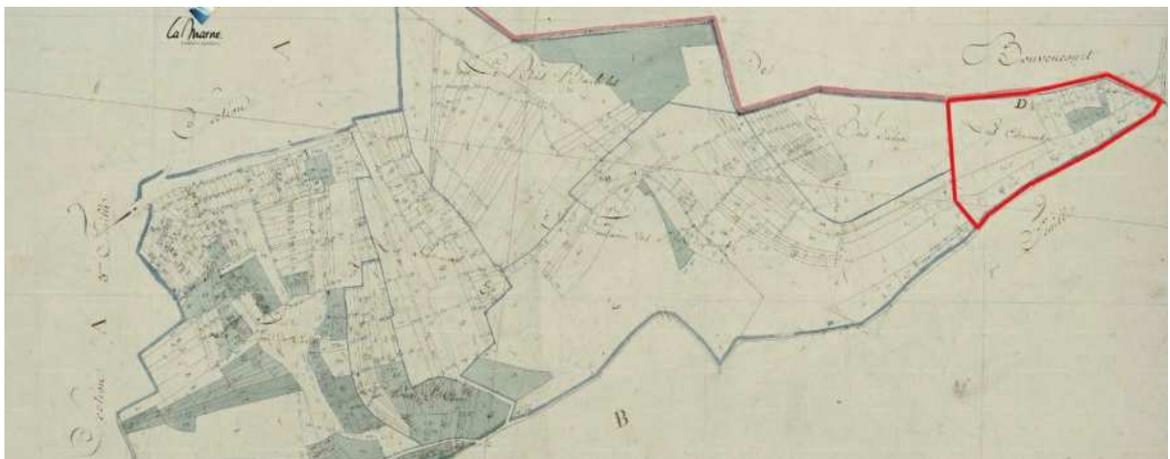
- Hourges, section Au, 1816 : « les Carrières »



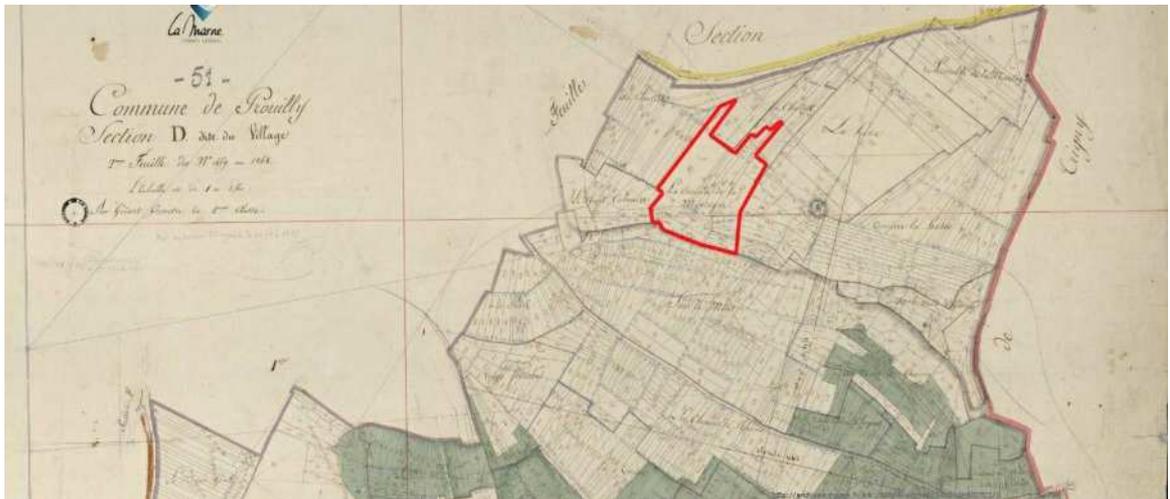
- Mont-sur-Courville, section Au, 1818 : « Carrière »



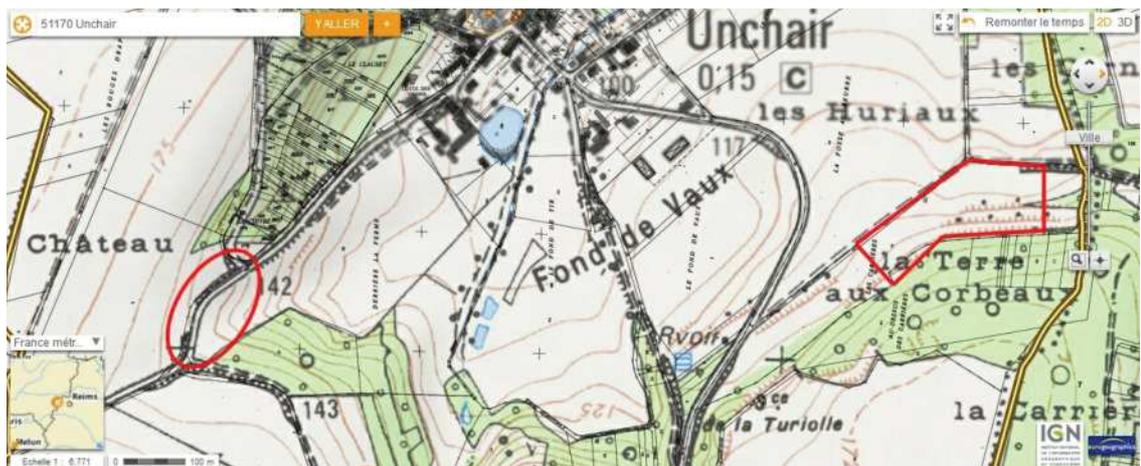
- Pévy, section A2, 1814 : « Les Carrières »



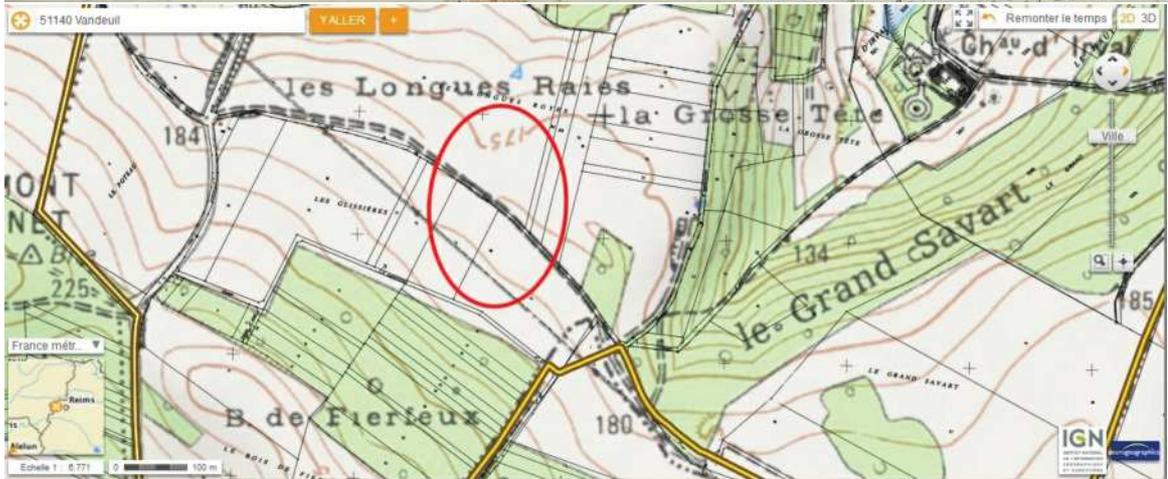
- Prouilly, section D2, 1819 : « La Carrière de la Montagne »



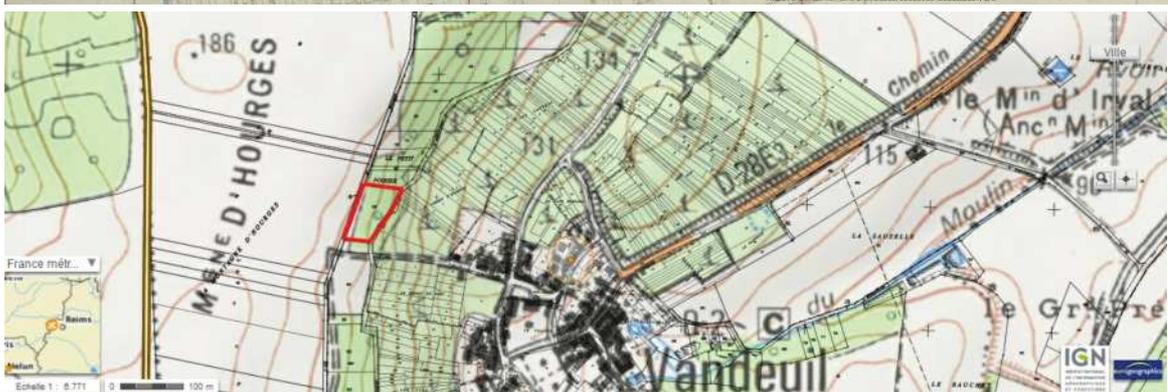
- Unchair, section D2, 1819 : « La Carrière Lallement » et « Les Carrières »



- Vandeuil, section Bu, 1817 : « La Carrière Collin »



- Vandeuil, section Cu, 1817 : « Les Carrières »



- Ventelay, section B2, 1818 : « La Carrière Caffé »

